



Boîte Postale n°90003
17880 LES PORTES-EN-RE
contact.adcnordiledere@gmail.com

crédit photo : Thierry Poletti

RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RÉ

DE 2009 A 2020 ET PRÉVISIONS POUR 2021

TABLE DES MATIERES

I.	SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE	5
II.	GENERALITES.....	5
III.	MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT.....	5
III.1	Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement	5
III.2	Marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Foncière	7
III.3	Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement	8
III.4	Commentaires	9
IV.	VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	9
IV.1	Graphiques	9
IV.2	Commentaires	11
V.	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	11
V.1	Evolution des recettes réelles de fonctionnement consolidées en 2020 et 2021	11
V.2	Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la Communauté de Communes	11
V.3	Recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Foncière	12
V.4	Impôts et taxes	12
V.4.1	Préambule	12
V.4.2	Généralités	13
V.4.3	Vue d'ensemble des recettes des contributions directes	13
V.4.4	Evolution des recettes des contributions directes	13
V.4.4.1	Taxe d'Habitation	13
V.4.4.2	Taxe sur le Foncier Bâti.....	14
V.4.4.3	Taxe sur le Foncier Non-Bâti.....	16
V.4.4.4	Taxe Additionnelle sur le Foncier Non-Bâti.....	17
V.4.4.5	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.....	18
V.4.4.6	Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).....	19
V.4.4.7	Cotisation Foncière des Entreprises	20
V.4.4.8	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	21
V.4.5	Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM).....	22
V.4.6	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	22
V.4.7	Taxe de séjour	23
V.4.8	Attributions de compensation	23
V.4.9	Commentaires	24
V.4.9.1	Fiscalité des particuliers	24
V.4.9.2	Fiscalité des professionnels	25
VI.	CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE	25
VI.1	Charges courantes de fonctionnement de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré.....	25
VI.2	Répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré	25
VI.3	Charges courantes de fonctionnement par Unité Foncière.....	26
VI.4	Charges de personnel.....	26
VI.4.1	Evolutions des charges nettes de personnel	26
VI.4.2	Proportions relatives des charges nettes de personnel	27
VI.4.3	Charges nettes de personnel par Unité Foncière	29
VI.4.4	Charges nettes de personnel des différents budgets.....	29
VI.5	Autres charges courantes de fonctionnement	30
VI.6	Subventions aux associations.....	31
VI.6.1	Rapport entre les subventions et les recettes réelles de fonctionnement.....	31
VI.6.2	Liste des bénéficiaires des subventions	31
VII.	EMPRUNTS.....	33
VII.1	Emprunts bancaires.....	33

VII.2	Crédit de trésorerie	33
VII.3	Emprunts garantis par la Communauté de Communes de l'Île de Ré.....	34
VIII.	EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS	34
VIII.1	Endettement non-consolidé	34
VIII.2	Endettement consolidé	34
VIII.2.1	Endettement consolidé de la Communauté de Communes de l'Île de Ré	34
VIII.2.2	Endettement consolidé et annuité d'emprunt de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.....	36
VIII.2.3	Contrôle	37
VIII.3	Coefficient d'endettement	37
IX.	INVESTISSEMENTS.....	38
IX.1	Réalisation des budgets d'investissement.....	38
IX.2	Opérations d'équipement.....	39
IX.2.1	Réalisées en 2020	39
IX.2.1.1	Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré	39
IX.2.1.2	Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »	40
IX.2.2	Budgétisées en 2021	40
IX.2.2.1	Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré	40
IX.2.2.2	Budget Annexe Cinéma Spectacle	41
IX.2.2.3	Budget Annexe Ordures Ménagères	41
IX.3	Investissements comparés aux emprunts annuels	41
IX.4	Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants	42
IX.4.1	Comparaison des principaux flux entrants et sortants	42
IX.4.2	Soldes de trésorerie.....	43
X.	DISPONIBILITES.....	43
X.1.1	Fonds de roulement.....	43
X.1.1.1	Fonds de roulement du Budget Général	43
X.1.1.2	Fonds de roulement consolidé.....	44
X.1.1.3	Fonds de roulement par Unité Foncière.....	45
X.1.2	Besoin en fonds de roulement.....	46
X.1.3	Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453.....	47
X.1.3.1	Classe 5 – Comptes financiers	47
X.1.3.2	Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée.....	48
ANNEXE A LA RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE DE 2009 A 2020 ET PRÉVISIONS POUR 2021.....		50
XI.	METHODOLOGIE.....	51
XI.1	Avertissement.....	51
XI.2	Avant-propos	51
XI.3	Quelques définitions de base.....	51
XI.3.1	Recettes réelles de fonctionnement et recettes réelles de fonctionnement consolidées	51
XI.3.2	Dépenses réelles de fonctionnement	52
XI.3.3	Charges courantes de fonctionnement.....	52
XI.3.4	Marge brute d'autofinancement.....	52
XI.3.5	Marge nette d'autofinancement.....	52
XI.3.6	Unités Foncières	52
XI.4	Méthodologie retenue	52
XI.5	Transparence financière	53
XII.	LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE.....	53
XII.1	Généralités	53
XII.2	Budget Général ou Budget Principal	53
XII.3	Budget Annexe « Ecotaxe ».....	53
XII.4	Budget Annexe « Ordures Ménagères »	53

XII.5	Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »	54
XII.6	Budget Annexe « ZAE »	54
XIII.	RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2020 ET 2021 ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2019 ET 2020	54
XIII.1	Budget Général ou Budget Principal	54
XIII.1.1	Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020	54
XIII.1.1.1	Section de fonctionnement	54
XIII.1.1.2	Section d'investissement	54
XIII.1.2	Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2020 et 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020	55
XIII.1.2.1	Section de fonctionnement	55
XIII.1.2.2	Section d'investissement	55
XIII.2	Budget Annexe « Ecotaxe »	56
XIII.2.1	Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020	56
XIII.2.1.1	Section de fonctionnement	56
XIII.2.1.2	Section d'investissement	56
XIII.2.2	Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2020 et 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020	56
XIII.2.2.1	Section de fonctionnement	56
XIII.2.2.2	Section d'investissement	56
XIII.3	Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »	57
XIII.3.1	Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020	57
XIII.3.1.1	Section d'exploitation	57
XIII.3.1.2	Section d'investissement	57
XIII.3.2	Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2020 et 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020	57
XIII.3.2.1	Section d'exploitation	57
XIII.3.2.2	Section d'investissement	58
XIII.4	Budget Annexe « Ordures Ménagères »	58
XIII.4.1	Résumé du Budget Primitif (BP) 2021	58
XIII.4.1.1	Section d'exploitation	58
XIII.4.1.2	Section d'investissement	58
XIII.5	Budget Annexe « ZAE »	59
XIII.5.1	Résumé du Budget Primitif (BP) 2021	59
XIII.5.1.1	Section d'exploitation	59
XIII.5.1.2	Section d'investissement	59

I. SYNTHÈSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE RÉ

Au vu de cette « Radioscopie 2021 » on peut dire, comme les années précédentes, que la situation financière de la Communauté de Communes de l'Île de Ré est contrastée.

Les marges d'autofinancement se dégradent en 2020 par rapport à 2019, tout en restant à des niveaux respectables, et aucun redressement n'est envisagé dans les prévisions budgétaires de 2021.

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées et les charges courantes de fonctionnement évoluent de façon défavorable. Les charges de personnel continuent de croître.

L'endettement consolidé est à son plus haut.

La volonté d'investissement est réelle mais les écarts entre les prévisions et les réalisations sont trop importants pour rendre cette politique parfaitement lisible.

Les indicateurs relatifs aux disponibilités sont contrastés.

Les questions soulevées par l'association au sujet de la gestion des ordures ménagères et de la Taxe GEMAPI restent, à ce jour, sans réponse.

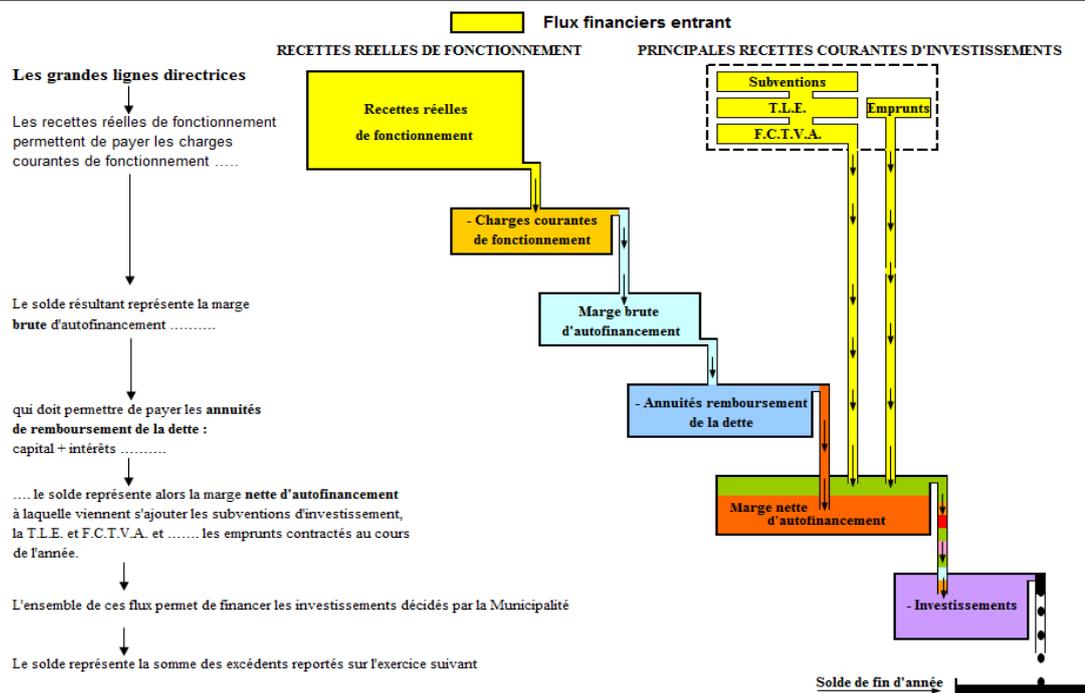
Quant à l'avenir, comme les années précédentes, nous pensons que des finances saines, gérées en toute transparence, respectueuses sur contribuable et avec une vision à long terme, permettraient de relever les défis qui attendent l'Île de Ré et ses résidents / contribuables : maintien d'une vie à l'année, notamment dans l'extrémité Nord de l'île (commerces, école...), faciliter les installations professionnelles (notamment de jeunes artisans du secteur du bâtiment), faciliter l'installation de nouveaux résidents permanents par le logement social mais également par l'accession facilitée à la propriété, assurer la défense du territoire insulaire, notamment contre les assauts de la mer...

II. GENERALITES

En annexe, à la fin du présent document, le lecteur intéressé trouvera :

- la méthodologie de cette étude,
- le rappel des différents budgets de la Communauté de Communes de l'Île de Ré,
- et le résumé des Budgets Primitifs 2021 et des Comptes Administratifs 2019 et 2020.

Avant tout ... bien saisir le cheminement des flux financiers dès leurs origines

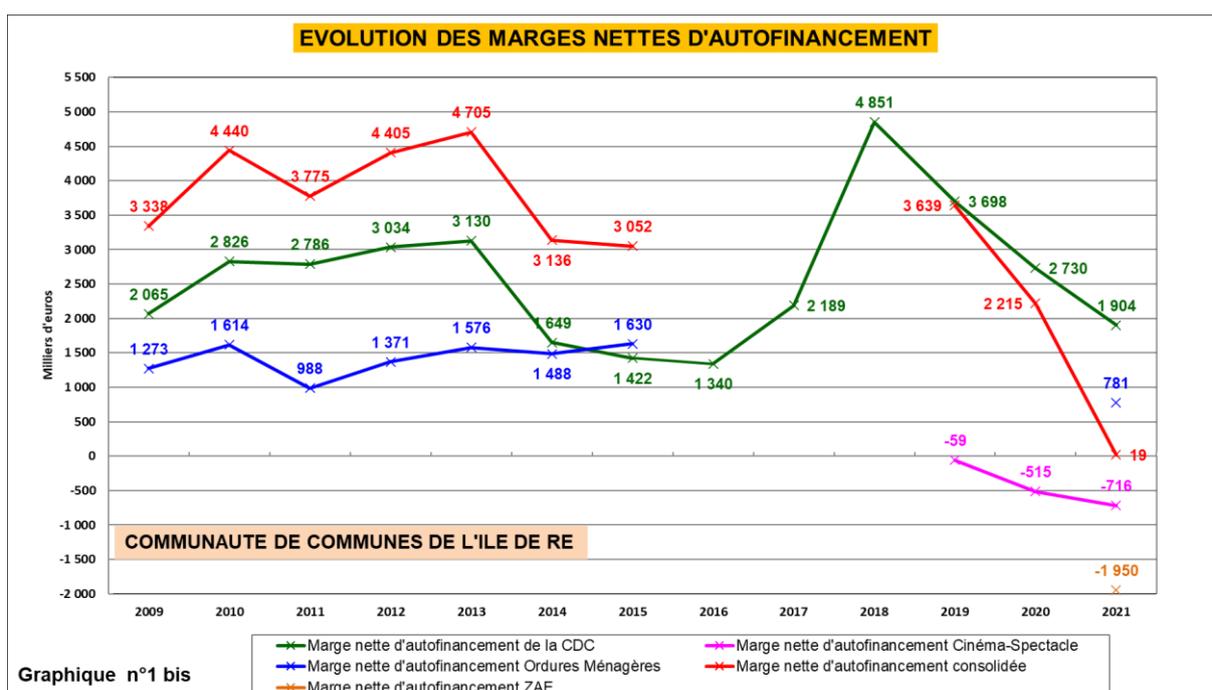
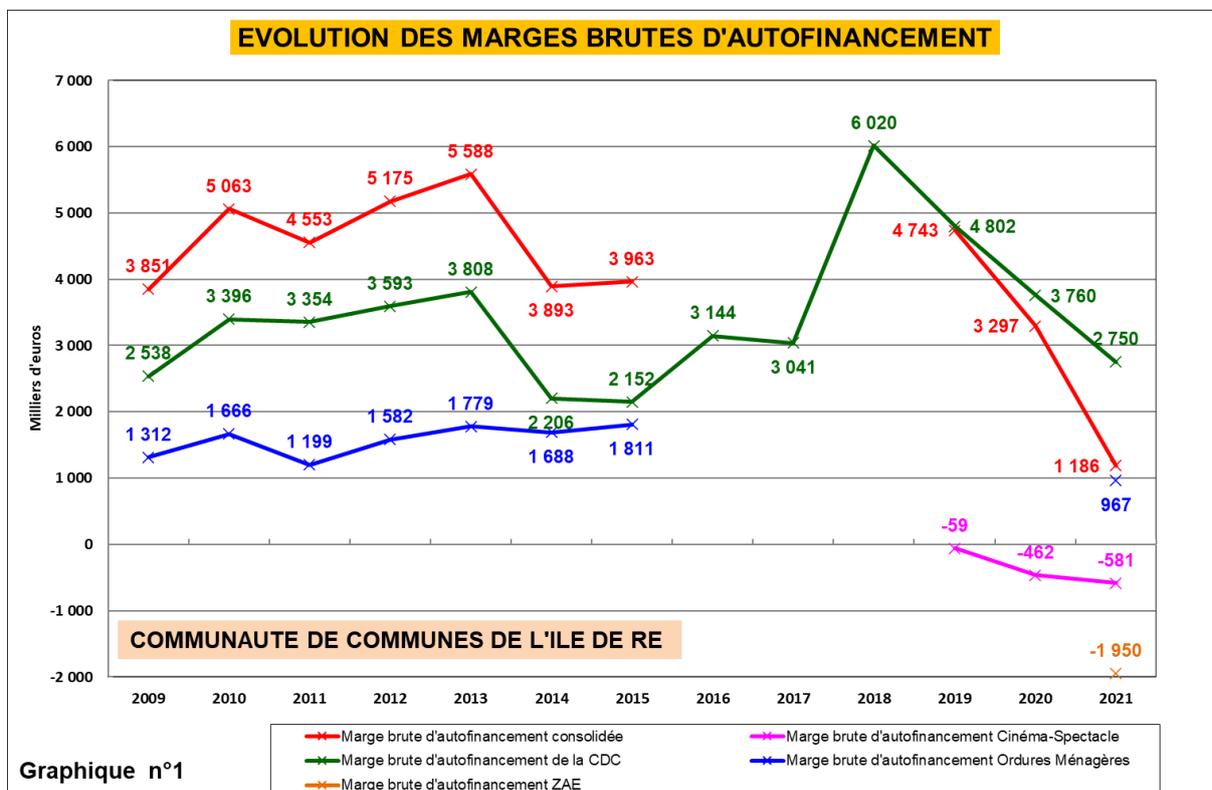


III. MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT

III.1 Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement

Ces deux premiers graphiques, établis à partir des Comptes Administratifs de 2009 à 2020 et des Budgets Primitifs 2021 de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, montrent quelles ont été les évolutions des marges brutes et nettes d'autofinancement :

- de la Communauté de Communes de l'Île de Ré seule,
- du Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » seul,
- du Budget Annexe « Ordures Ménagères » seul,
- du Budget Annexe « ZAE » seul,
- de l'ensemble de ces éléments consolidés.



Les marges brutes et nettes d'autofinancement du Budget Annexe « Ordures Ménagères » étaient, jusqu'en 2015, relativement stables et se situaient en territoire largement positif. Dans les prévisions budgétaires de 2021, ces deux indicateurs sont annoncés en territoire positif mais à des niveaux inférieurs à ceux du passé.

Les marges brutes et nettes d'autofinancement du Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » sont, sans surprise, en territoire négatif à cause :

- de revenus non-exceptionnels de faibles montants, situation qui perdurera tant que la nouvelle salle de La Maline ne sera pas opérationnelle,
- de dépenses d'exploitation déjà engagées (charges de personnel, charges financières...).

Il est à noter que :

- ce Budget Annexe a reçu 347,9 k€ de « Subvention d'exploitation » en 2020 dont 275 k€ en provenance du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré,
- il est prévu, dans le Budget Primitif 2021, 981,4 k€ de « Subvention d'exploitation » dont 900 k€ en provenance du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Pour information, dans cette étude, les données du Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » ont été retraitées des sommes versées depuis le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré au titre du compte « 67441 - Subventions aux S.P.I.C. (autres que les services de transport, d'eau et d'assainissement) : aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière ».

Pour le nouveau Budget Annexe « ZAE », seules des charges courantes de fonctionnement ont été portées au Budget Primitif 2021 (150 k€ de « Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager) » et 1,8 M€ de « Achats de matériel, équipements et travaux »).

Les marges brutes et nettes sont donc en territoire négatif à hauteur de 1,950 M€.

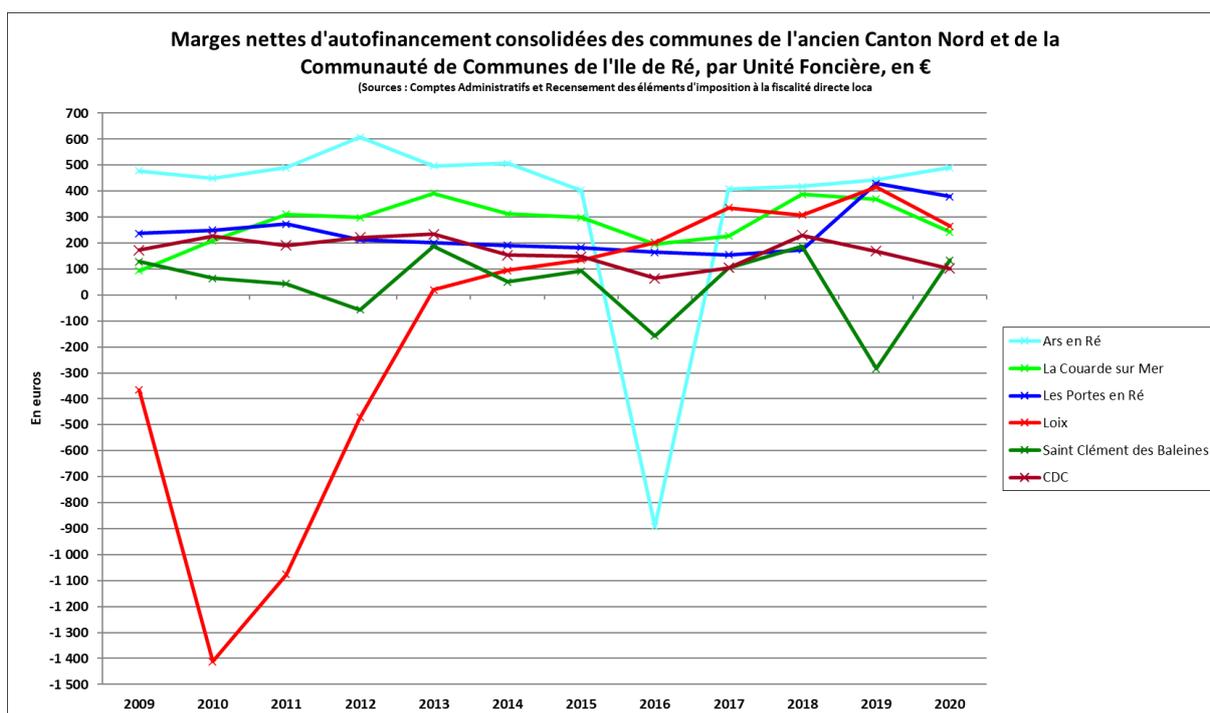
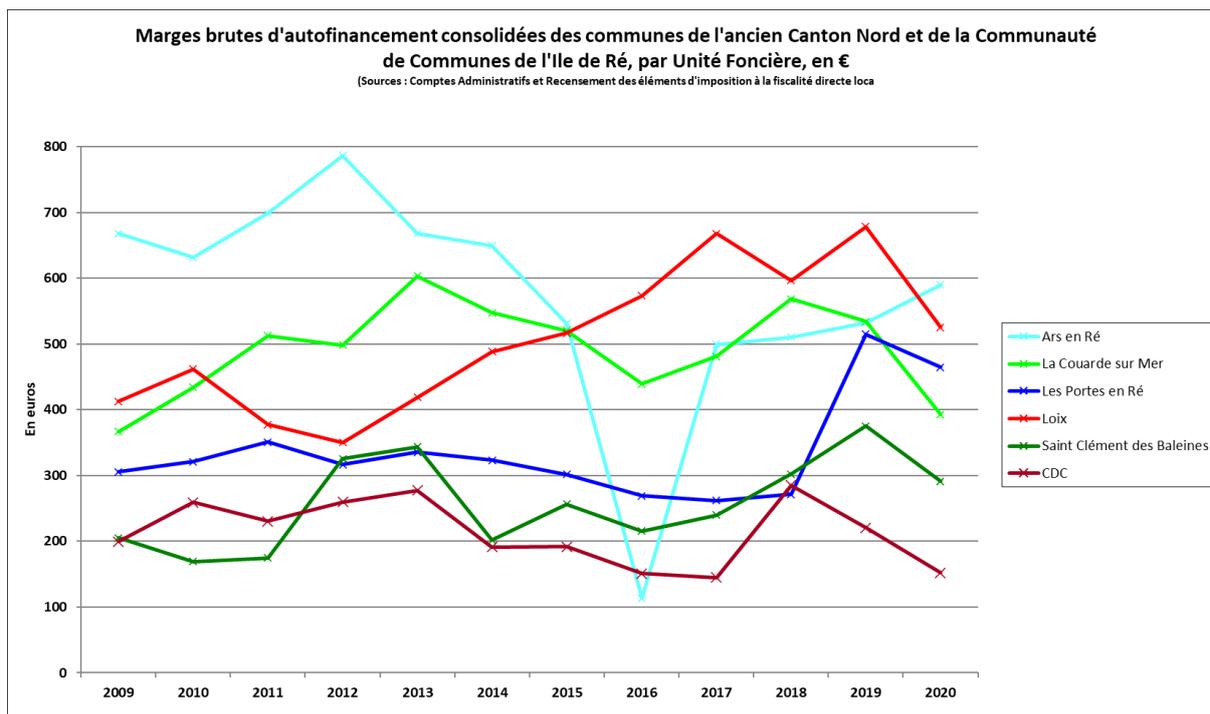
Pour les marges brutes et nettes d'autofinancement du Budget Principal et des budgets consolidés, on distingue quatre cycles :

- un cycle globalement haussier entre 2009 et 2013,
- puis un cycle baissier jusqu'en 2015 / 2016,
- puis de nouveau un cycle haussier,
- et enfin un nouveau cycle baissier à partir de 2019.

Comme chaque année, si les prévisions de l'année en cours devaient se réaliser, elles signeraient une très forte et très inquiétante dégradation de ces deux indicateurs.

III.2 Marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières (définies au point XI.3.6 ci-dessous), les marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'île de Ré peuvent être comparées.

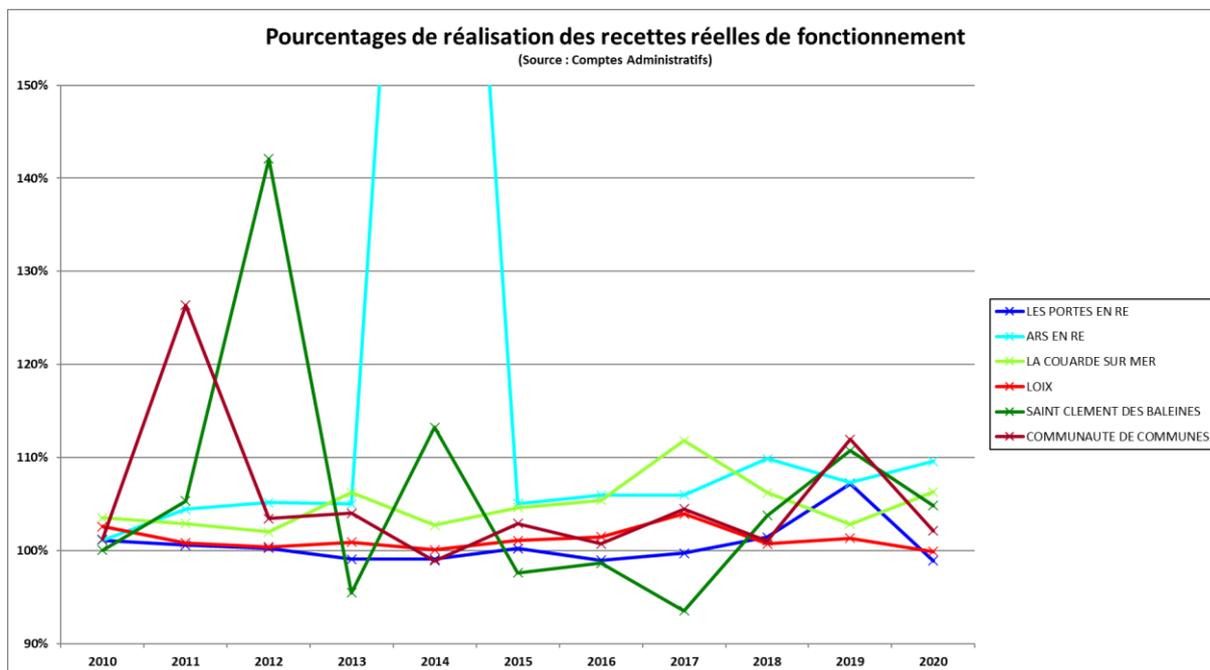


Les marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Foncière de la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont relativement stables, sur la période étudiée.

Et, comparativement à celles des communes de l'ancien Canton Nord, elles se situent à des niveaux plutôt bas.

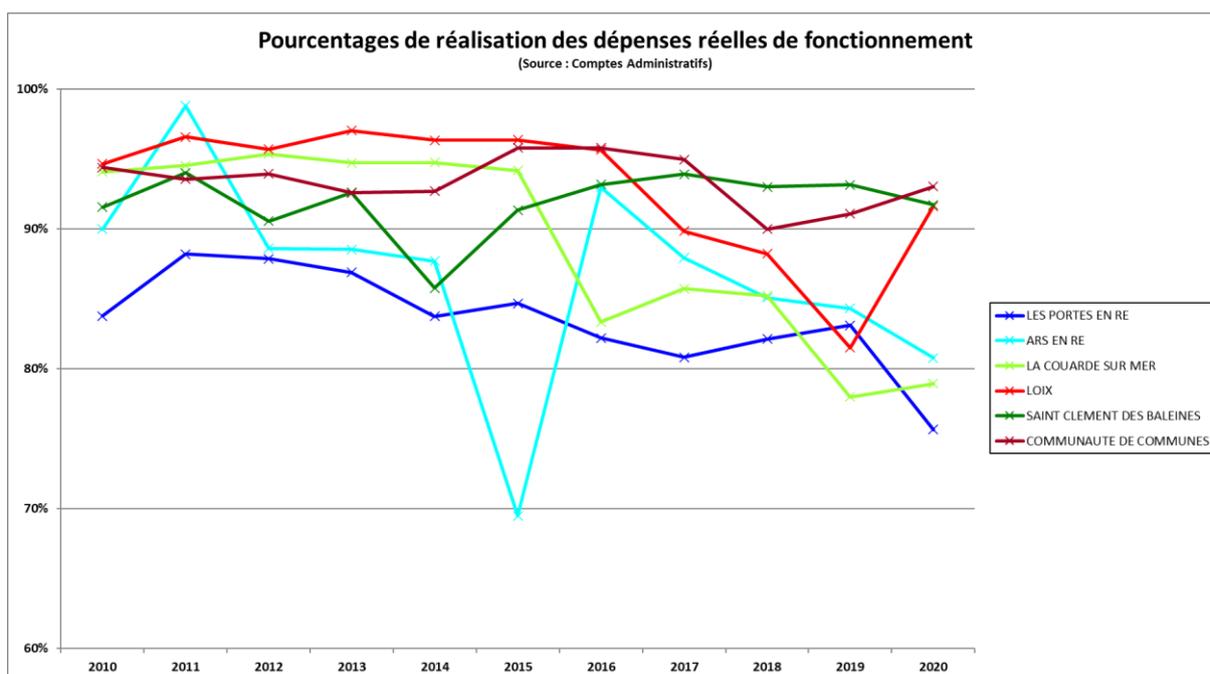
III.3 Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

Si on étudie, pour les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré et la Communauté de Communes de l'Île de Ré, sur la période de 2010 à 2020, les pourcentages de réalisation des recettes réelles de fonctionnement entre le Compte Administratif (définitif) et le Budget Primitif (prévisionnel), on obtient le graphique suivant (plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement) :



Nous constatons que, pour la Communauté de Communes de l'Île de Ré, les recettes réelles de fonctionnement engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs sont très proches, sauf en 2011 et 2019 (importants produits de cession d'immobilisations non prévus), de celles votées aux Budgets Primitifs, malgré une légère tendance à la sous-évaluation :

- le pourcentage de réalisation est proche, chaque année, de 100 %
- et la moyenne s'établit à 105,2 % sur la période étudiée et à 102,1 % si on le tient pas compte des années 2011 et 2019.



Le même type de graphique réalisé pour les dépenses réelles de fonctionnement montre que, pour la Communauté de Communes de l'Île de Ré, celles engagées et comptabilisées dans les Comptes Administratifs sont un peu moins corrélées à celles votées aux Budgets Primitifs :

- le pourcentage de réalisation oscille entre 92,6 % (en 2013) et 95,8 % (en 2015 et 2016),
- la moyenne s'établissant à 93,4 % sur la période étudiée.

III.4 Commentaires

Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement :

La bonne corrélation générale entre les données des Budgets Primitifs et des Comptes Administratifs du Budget Principal :

- doit être portée au crédit des équipes de la Communauté de Communes de l'Île de Ré en charge des questions financières,
- rend crédible les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement.

Marges brutes et nettes d'autofinancement :

Quoi qu'il en soit, la forte dégradation, en 2014, des marges nette et brute d'autofinancement du Budget Principal et des budgets consolidés peut être attribuée principalement :

- en recettes, à la baisse du poste « Dotations, subventions et participations »,
- en dépenses, à la hausse des postes « Services extérieurs » (notamment l'article « 611 - Contrats de prestations de services ») et « Charges de personnel ».

Il est heureux de constater, qu'à partir de 2016 / 2017, l'amélioration de ces marges ait été de nouveau une réalité (pour information, le décalage entre la hausse de la marge brute (2016) et de la marge nette (2017) tient au remboursement, en 2016, de 800 k€ de capital sur un emprunt), l'année 2018 marquant de ce point de vue la meilleure performance en la matière.

Malheureusement, comme nous le craignons dans la radioscopie de l'année dernière, 2020 a marqué une nouvelle dégradation notable de ces deux indicateurs :

- avec, d'un côté, un net tassement des recettes réelles de fonctionnement consolidées et notamment des « Revenus de gestion courante » du Budget Principal et une amplification de la contribution négative des Budgets Annexes,
- et, d'un autre côté, l'augmentation des charges courantes de fonctionnement et notamment des « Autres charges de gestion courante ».

Quant à l'année 2021, si les prévisions budgétaires devaient se réaliser, elles amèneraient les marges brute et nette d'autofinancement consolidées à des niveaux de faiblesse jamais connus depuis 2009.

De leurs côtés, les Budgets Annexes « Cinéma Spectacle La Maline » et « ZAE », contribuent, par nature (déséquilibre entre les recettes et les dépenses non-exceptionnelles), à dégrader les marges d'autofinancement consolidées.

Conclusion :

Il nous semble qu'il serait souhaitable que :

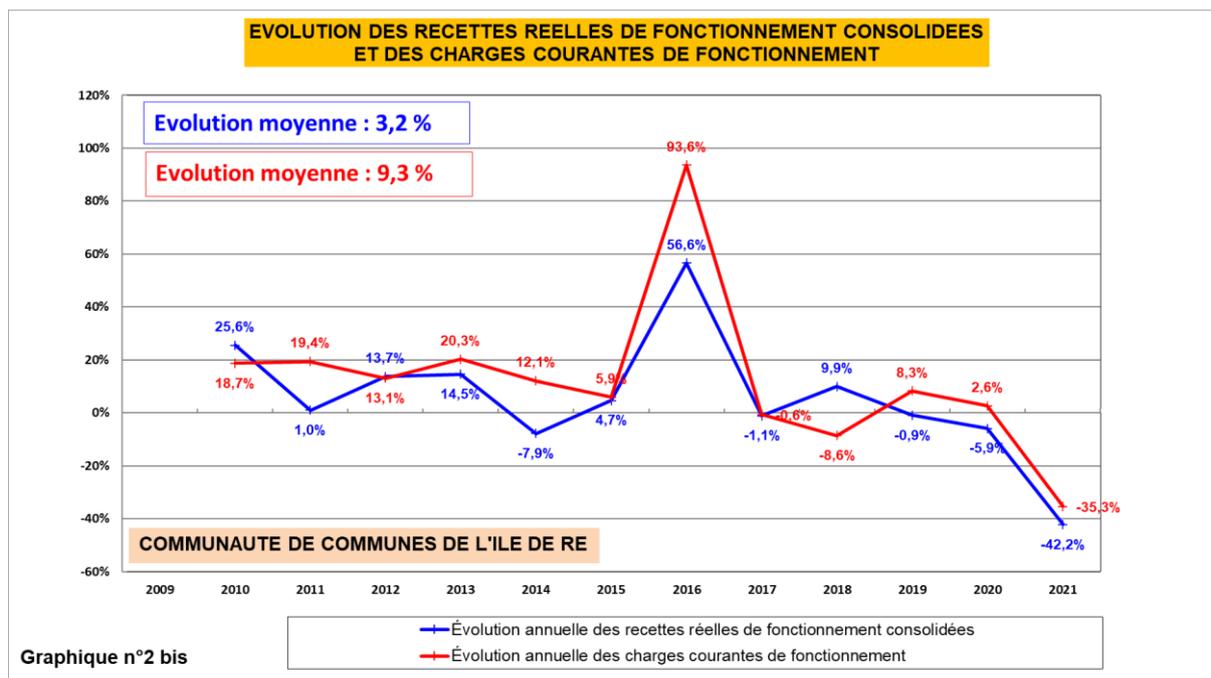
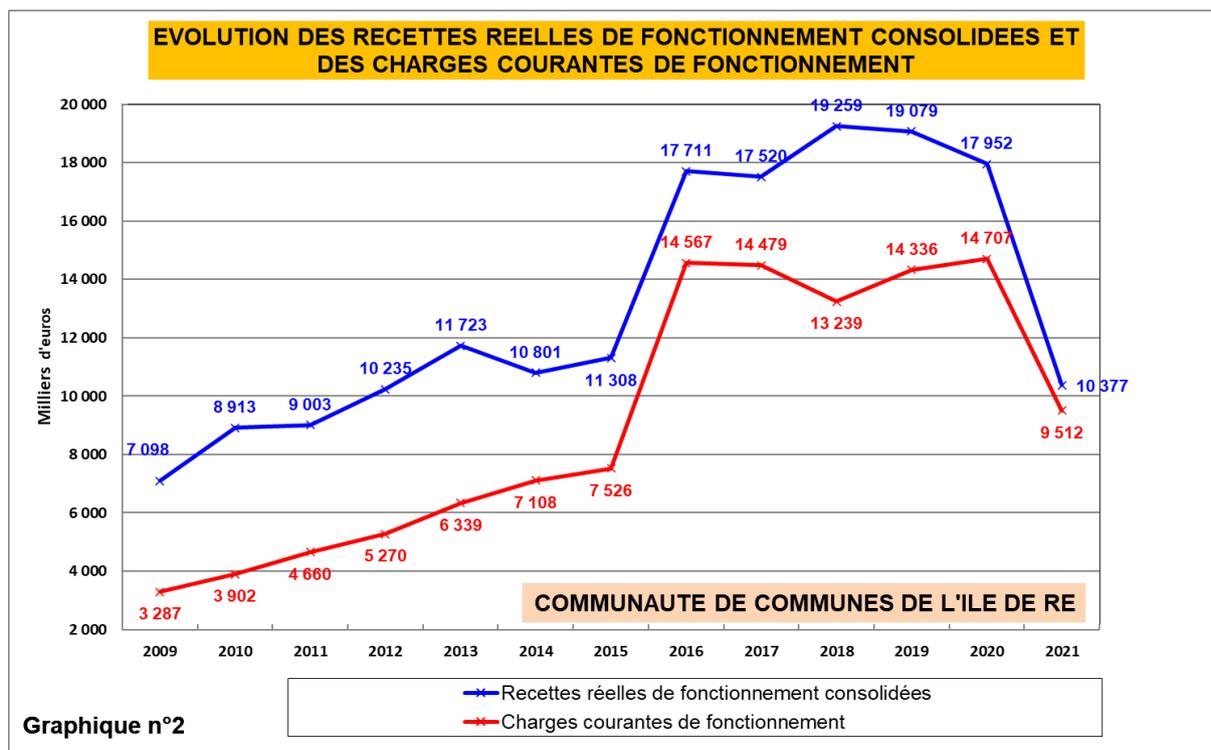
- pour la section de fonctionnement, les Budgets Primitifs soient toujours établis avec la même rigueur,
- les conséquences des décisions de gestion sur les marges brutes et nettes d'autofinancement soient prises en compte dès l'élaboration des Budgets Primitifs et que les mesures correctives, en cas de dégradation, soient engagées dans les meilleurs délais.

IV. VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Pour information, dans ce qui suit :

- les recettes réelles de fonctionnement consolidées correspondent aux recettes réelles de fonctionnement (cf. point XI.3.1 ci-dessous) du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré auxquelles nous soustrayons les produits en lien avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (« article 7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés ») jusqu'en 2015 et à partir de 2021, et auxquelles nous ajoutons les contributions des Budgets Annexes (c'est-à-dire leurs marges nettes d'autofinancement),
- les charges courantes de fonctionnement (cf. point XI.3.3 ci-dessous) sont retraitées des charges en lien avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (« article 658 - Charges diverses de la gestion courante ») jusqu'en 2015 et à partir de 2021.

IV.1 Graphiques



Les très fortes augmentations, aussi bien en recettes qu'en dépenses, de 2016 correspondent à l'absorption du Budget Annexe « Ordures Ménagères » par le Budget Général.

De la même façon les très fortes baisses de 2021 correspondent à la (re)création du Budget Annexe « Ordures Ménagères ». Elles ne doivent donc pas faire penser à une dérive ou un embellissement considérable des finances ces années-là.

Pour le reste, nous constatons que :

- les recettes réelles de fonctionnement consolidées :
 - o étaient sur une tendance générale haussière jusqu'en 2019 ;
 - o sont sur une tendance baissière depuis 2020 (corrections faites de la (re)création du Budget Annexe « Ordures Ménagères »),
- les charges courantes de fonctionnement :
 - o sont, quant à elles, en hausse régulière et ne connaissent une première baisse, symbolique de 0,6 %, qu'en 2017,
 - o avant une baisse beaucoup plus significative de 8,6 % en 2018,
 - o malheureusement cette évolution vertueuse n'aura été que de courte durée, les réalisations de 2019 et 2020 et les prévisions de 2021 (corrections faites de la (re)création du Budget Annexe « Ordures Ménagères »), marquant un retour à des hausses significatives.

Ainsi, sur la période de 2009 à 2021, la hausse moyenne annuelle des :

- recettes réelles de fonctionnement consolidées ressort à 3,2 %,

- et celle des charges courantes de fonctionnement à 9,3 %.

IV.2 Commentaires

On ne peut que regretter que :

- la courbe de suivi de l'évolution des charges courantes de fonctionnement soit quasi systématiquement « au-dessus » de la courbe de suivi de l'évolution des recettes réelles de fonctionnement consolidées pouvant faire penser que ces dépenses sont, au pire, non maîtrisées et, au mieux, non corrélées à l'évolution des recettes,
- la tendance très favorable observée pour l'année 2018 n'ait été renouvelée ni dans les réalisations de 2020 ni dans les prévisions budgétaires de 2021.

Ainsi nous continuons à penser que l'équipe communautaire :

- devrait mener une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et de leurs évolutions,
- devrait à l'avenir, *a minima*, corréliser l'évolution des charges courantes de fonctionnement à celle des recettes réelles de fonctionnement consolidées,
- pour ne pas voir, comme dans les prévisions budgétaires de 2021, les charges courantes de fonctionnement converger « dangereusement » vers les recettes réelles de fonctionnement consolidées.

Quoi qu'il en soit la qualité des prévisions budgétaires, évoquée précédemment, nous laisse espérer une maîtrise du sujet, même si, par le passé, nous avons émis certains doutes.

V. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

V.1 Evolution des recettes réelles de fonctionnement consolidées en 2020 et 2021

Les Budgets Annexes ont contribué à hauteur de - 515 k€ en 2020 aux recettes de fonctionnement consolidées de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Pour le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré :

- la principale hausse est celle du poste « 73111 – Taxes foncières et d'habitation » pour 302,8 k€ (+ 3 % par rapport à 2019),
- les principales baisses sont celles des postes :
 - o « 7362 – Taxe de séjour » pour 626,3 k€ (- 28 % par rapport à 2019) : on voit là un des effets de la crise sanitaire sur les finances de cette collectivité locale,
 - o « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée : aux budgets annexes, régies municipales, C.C.A.S. et caisse des écoles » pour 318,8 k€ (- 51 % par rapport à 2019),
 - o et « 70612 – Redevance spéciale d'enlèvement des ordures » pour - 210,5 k€ (- 18 % par rapport à 2019) : on peut également penser à un effet de la crise sanitaire, les professionnels type bar, restaurant, camping... ayant produit moins de déchets.

Dans les prévisions budgétaires pour 2021, les activités annexes contribueraient à hauteur de - 1,885 M€ aux recettes de fonctionnement consolidées de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Pour le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré :

- les principales hausses sont celles des postes :
 - o « 7346 – Taxes pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) » pour 1,258 M€ (cette taxe n'a pas été appelée en 2019),
 - o « 7362 – Taxe de séjour » pour 556,7 k€ (+ 34% par rapport à 2020),
 - o « 70872 - Remboursements de frais : par les budgets annexes et les régies municipales » pour 237,5 k€ (+ 123 % par rapport à 2020)
- les principales baisses sont celles des postes :
 - o « 70612 – Redevance spéciale d'enlèvement des ordures » pour 983,7 k€ (- 100 % par rapport à 2020) : cette redevance passe en 2021 du Budget Principal au Budget Annexe « Ordures Ménagères »,
 - o « 7331 – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères » pour 454,7 k€ (- 7 % par rapport à 2020) : cette taxe est comptabilisée au Budget Principal avant d'être reversée au Budget Annexe « Ordures Ménagères » ; en 2021 le taux de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, voté par le Conseil Communautaire, est passé de 15,5 % à 14,3 %,
 - o « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée : aux budgets annexes, régies municipales, C.C.A.S. et caisse des écoles » pour 231,5 k€ (- 74 % par rapport à 2020).

V.2 Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la Communauté de Communes

A titre d'information, sur la période 2009 – 2020, la répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et leurs évolutions étaient les suivantes :

	k€	%	Evolution
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	1 477	11,0%	397%
73 IMPOTS ET TAXES (moins comptes 7331 et 739211)	11 064	82,7%	369%
dont contributions directes nettes	6 647	49,7%	117%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 289	17,1%	-4%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	159	1,2%	752%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (moins compte 739211)	-2 387	-17,8%	1918%
APPORTS DES ACTIVITES ANNEXES	781	5,8%	-140%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0,0%	-67%
TOTAL DES RECETTES REELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	13 383	100,0%	153%

Ainsi, sur cette période, la Communauté de Communes de l'Île de Ré :

- a vu se développer considérablement ses revenus de gestion courante, même si en valeur ils ne représentent que 11 % environ des recettes totales,
- a vu croître les revenus qu'elle tire de la levée des impôts locaux,
- a vu croître très significativement les sommes qu'elle reverse au titre des atténuations de produits et notamment les « Prélèvements pour reversements de fiscalité par l'intermédiaire d'un fonds » (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales et Intercommunales et Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales),
- n'a subi qu'une légère baisse des dotations, subventions et participations qu'elle reçoit notamment de l'Etat, du Département et de la Région.

Il nous semble que, comme indiqué précédemment :

- la réforme de la fiscalité locale, qui pourrait entraîner une baisse des contributions directes nettes perçues,
- couplée à la baisse des dotations de l'Etat qui, elle, devrait se poursuivre,

devrait inciter l'équipe communautaire à la plus grande prudence et à la plus grande rigueur budgétaire.

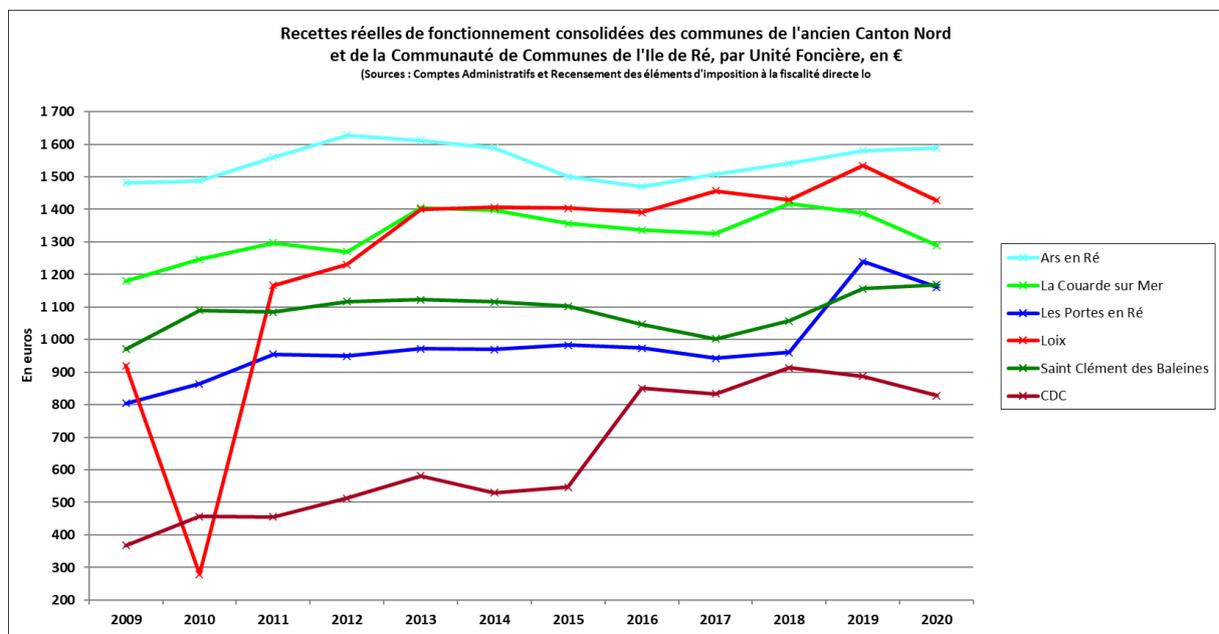
D'autre part, si on compare ces recettes réelles de fonctionnement consolidées pour 2020 aux mêmes recettes réelles de fonctionnement consolidées calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2020 on obtient les éléments suivants :

	2020 réel		2020 calculé avec inflation	
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	1 830	10%	412	5%
73 IMPOTS ET TAXES (moins comptes 7331 et 739211)	17 841	99%	4 263	54%
dont contributions directes nettes	8 257	46%	4 263	54%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 715	10%	1 990	25%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	233	1%	31	0%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (moins compte 739211)	-3 152	-18%	-175	-2%
APPORTS DES ACTIVITES ANNEXES	-515	-3%	1 425	18%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0%	0	0%
TOTAL DES RECETTES REELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	17 952	100%	7 946	100%

Du fait de l'absorption du Budget Annexe « Ordures Ménagères » par le Budget Général en 2016, le poste « Impôts et taxes » a considérablement augmenté rendant la lecture de ce tableau délicate.

V.3 Recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières, les recettes réelles de fonctionnement consolidées des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré peuvent être comparées.



De 2009 à 2018, les recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Foncière de la Communauté de Communes de l'Île de Ré étaient sur une tendance haussière ; en 2019 cette tendance s'est inversée. Par ailleurs, elles restent (sauf en 2010) plus basses que celles des autres collectivités locales du Nord de l'Île de Ré.

V.4 Impôts et taxes

V.4.1 Préambule

Globalement, l'année 2020 a été, au niveau de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, une année de stabilité en matière d'impôts et de taxes, les baisses (taxe de séjour notamment) compensant les hausses (contributions directes et Taxe d'enlèvement des ordures ménagères notamment).

V.4.2 Généralités

Les contributions directes locales, c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties, sont les trois taxes « communales » pour lesquelles une contribution complémentaire est prélevée au bénéfice de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Cette contribution apparaît dans la colonne « Intercommunalité » des avis d'imposition.

La Communauté de Communes de l'Île de Ré perçoit également :

- la Taxe Foncière Additionnelle sur les Propriétés Non-Bâties,
- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),
- la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM),
- l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER),
- la Taxe de Séjour,
- et depuis 2018, mais de façon discontinue, la Taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

V.4.3 Vue d'ensemble des recettes des contributions directes

On constate pour la Communauté de Communes de l'Île de Ré, et cela est vrai pour bon nombre de collectivités locales, que les impôts et taxes représentent la majeure partie des recettes réelles de fonctionnement consolidées, soit :

- 82,7 % en moyenne sur la période de 2009 à 2020,
- et 49,7 % pour les seules contributions directes locales nettes c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties et la Cotisation Foncière des Entreprises diminuée des attributions de compensation versées aux communes de l'Île de Ré au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique dont elle assure la perception.

A ce niveau d'analyse, la réforme des impôts locaux initiée par le Gouvernement est effectivement susceptible de créer un certain émoi chez les élus.

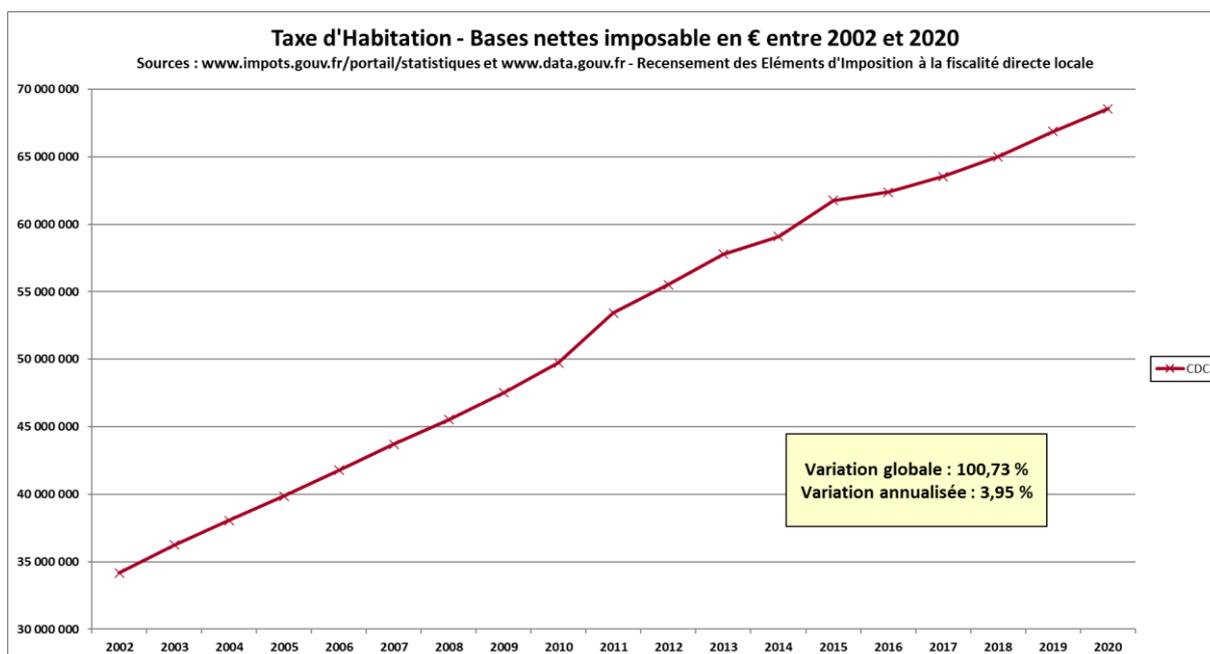
Il existe également des compensations versées par l'Etat, au titre des abattements ou exonérations qu'il accorde ou accordait en matière de Contribution Economique Territoriale, de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation, dont l'impact est faible (2,0 % en 2020).

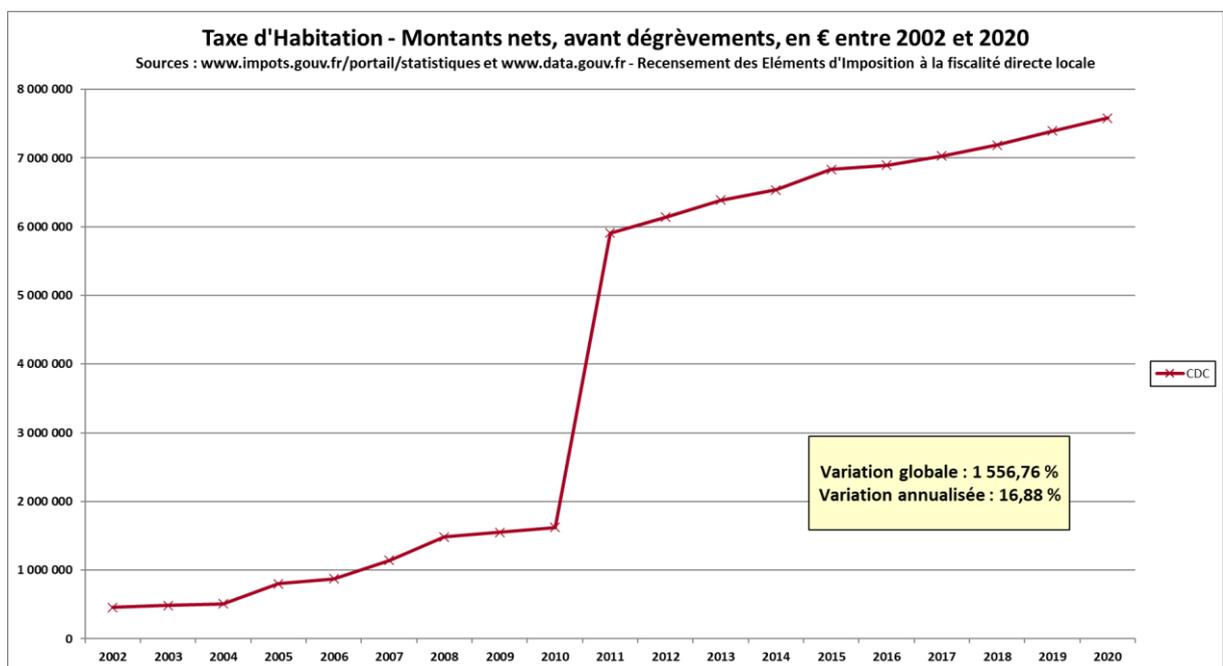
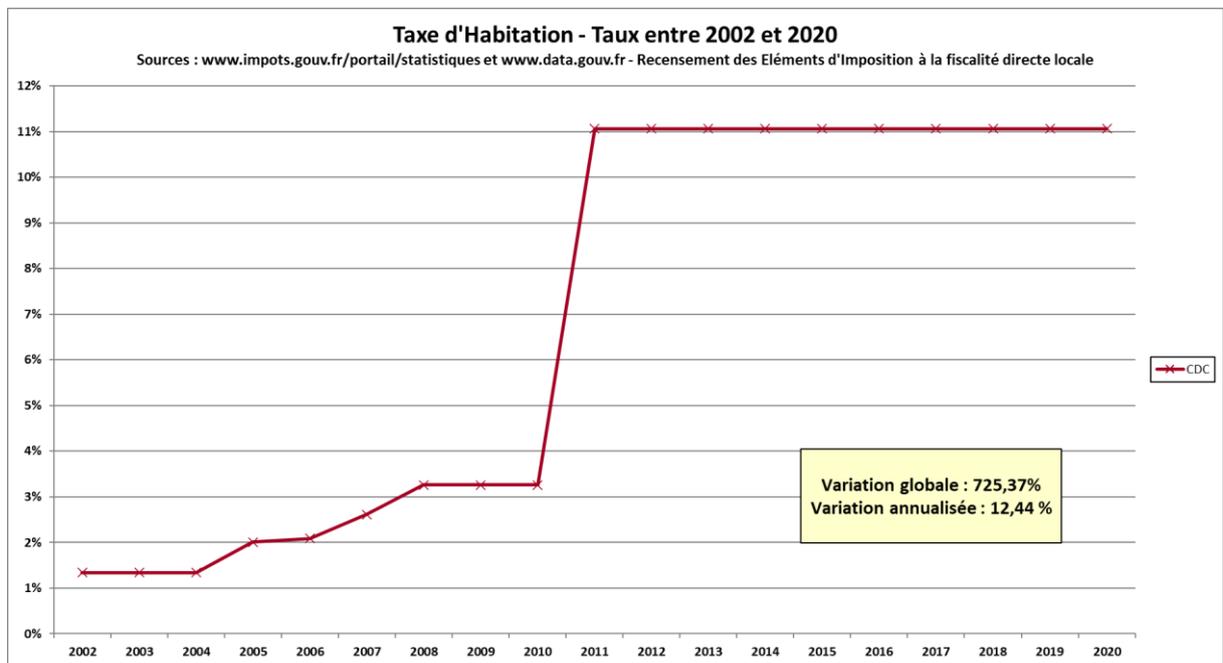
V.4.4 Evolution des recettes des contributions directes

Les éléments ci-dessous :

- sont issus du « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale », disponible sur le site Internet de l'Administration : www.data.gouv.fr,
- couvrent la période de 2002 à 2020,
- sont également disponibles sur le site Internet de l'Association (www.adc-nordiledere.com), avec une analyse pour chaque taxe, à l'adresse : <http://adc-nordiledere.com/index.php/etudes>.

V.4.4.1 Taxe d'Habitation

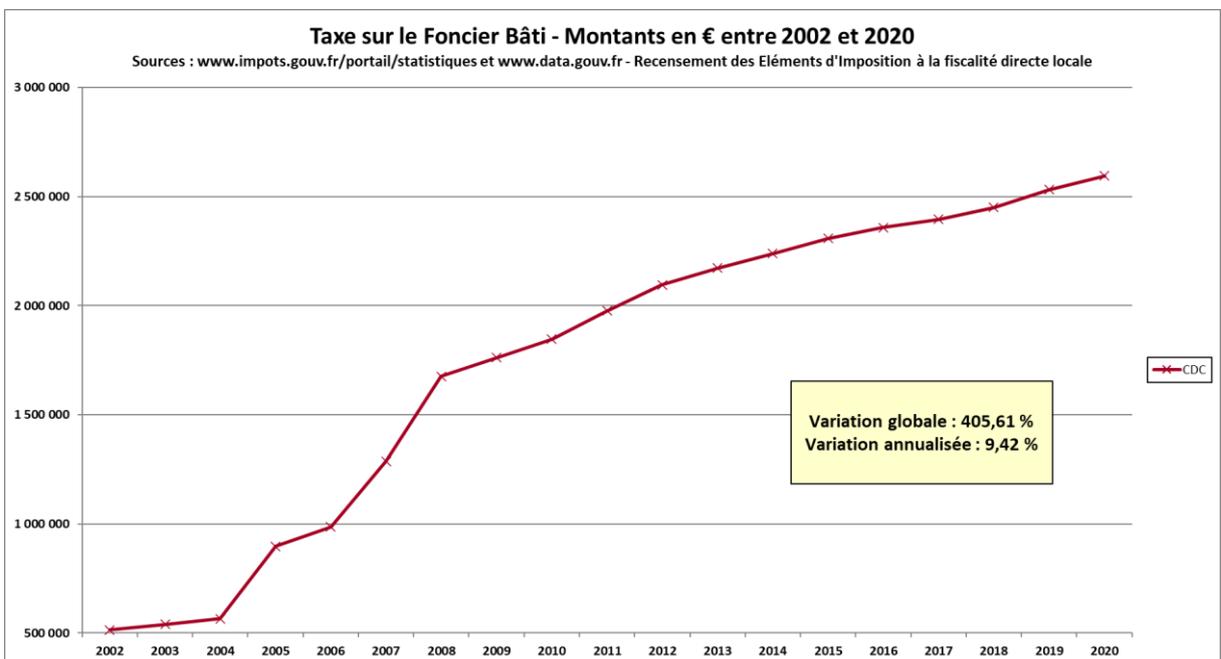
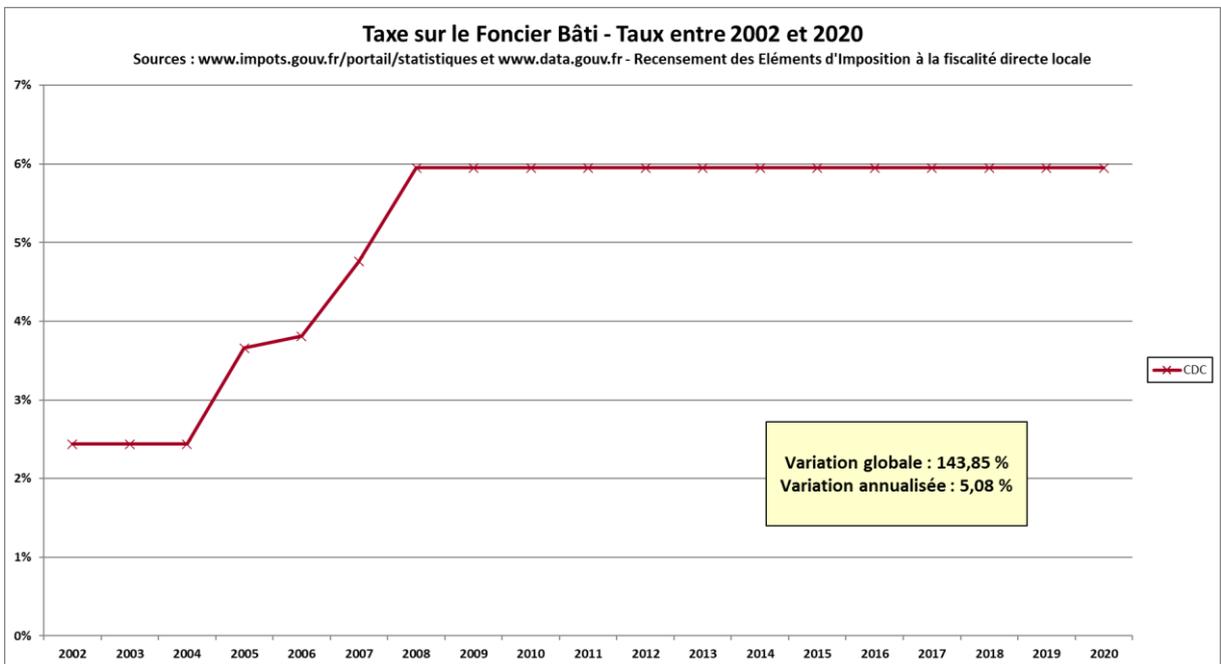
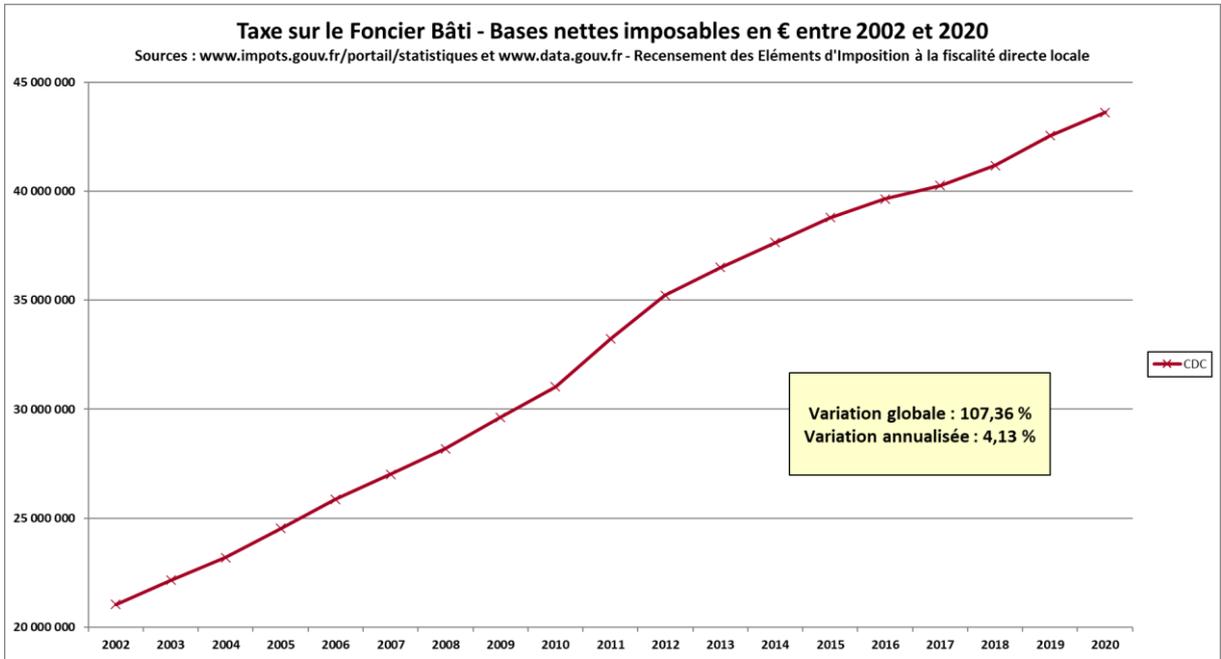




Sur la période étudiée :

- les bases nettes imposables ont augmenté significativement (100,73 % soit 3,95 % par an) en lien avec l'augmentation, tout aussi significative, des bases nettes imposables des dix communes de l'île de Ré,
- les taux d'imposition ont été multipliés par plus de sept, portant l'augmentation annualisée au niveau de 12,44 %,
- l'augmentation des bases nettes imposables et l'augmentation des taux d'imposition ont propulsé les montants nets, avant dégrèvements, à 7,6 M€ en 2020, soit plus de 16 fois ceux collectés en 2002.

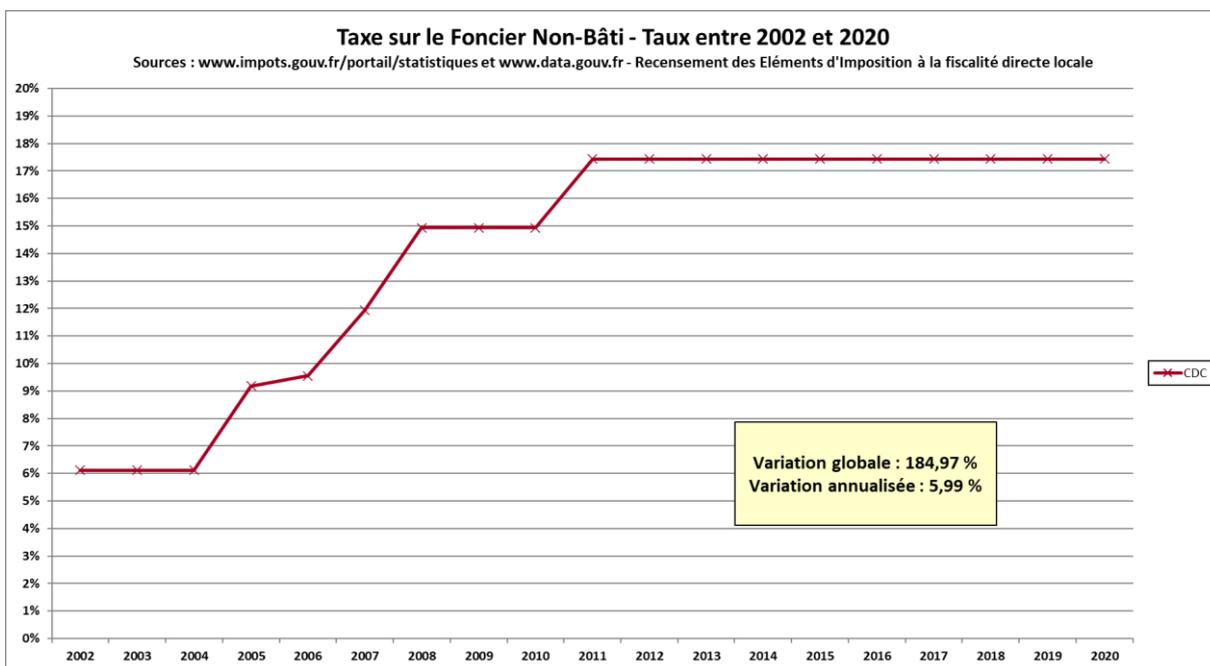
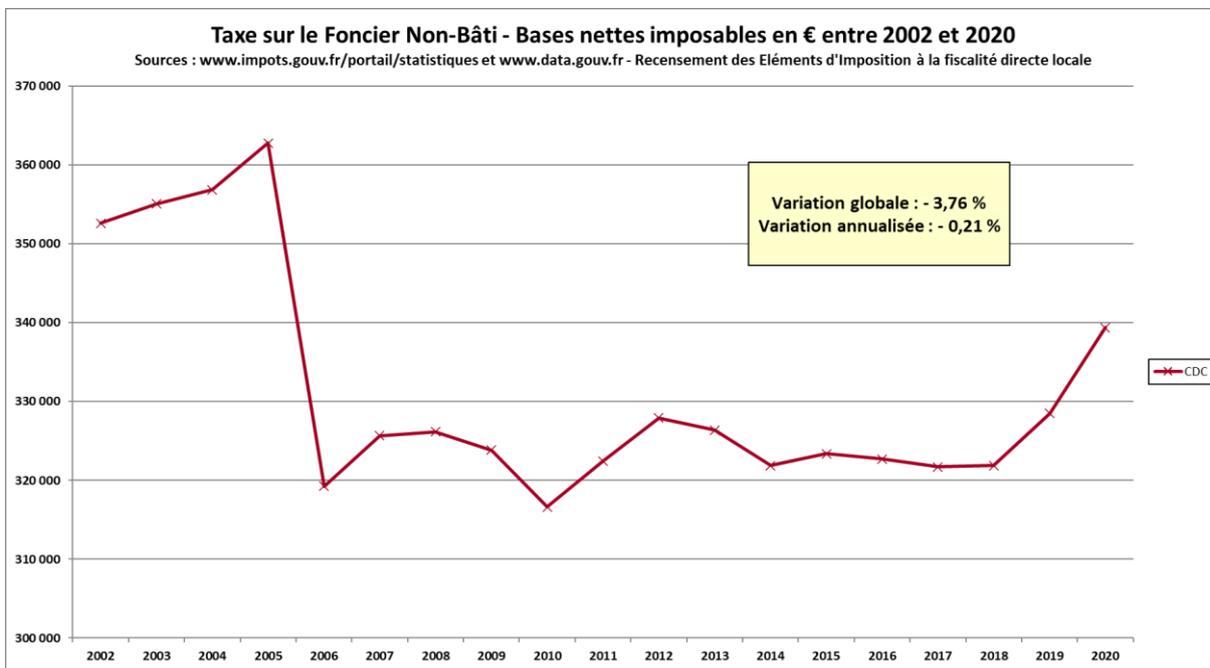
V.4.4.2 Taxe sur le Foncier Bâti

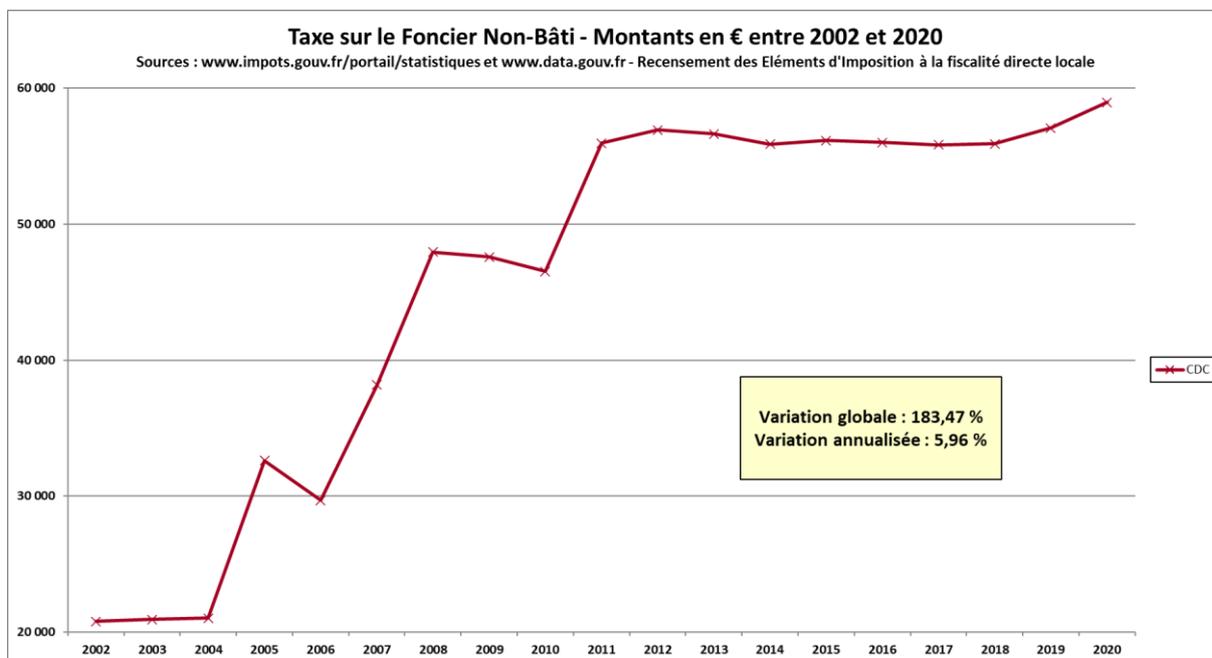


Sur la période étudiée :

- les bases nettes imposables ont augmenté significativement (107,36 % soit 4,13 % par an) en lien avec l'augmentation tout aussi significative des bases nettes imposables des dix communes de l'île de Ré,
- les taux d'imposition ont été multipliés par 2,5 environ entre 2002 et 2008 avant de se stabiliser,
- l'augmentation des bases nettes imposables et l'augmentation des taux d'imposition ont propulsé les montants nets collectés à 2,6 M€ en 2020, soit 5 fois ceux collectés en 2002.

V.4.4.3 Taxe sur le Foncier Non-Bâti



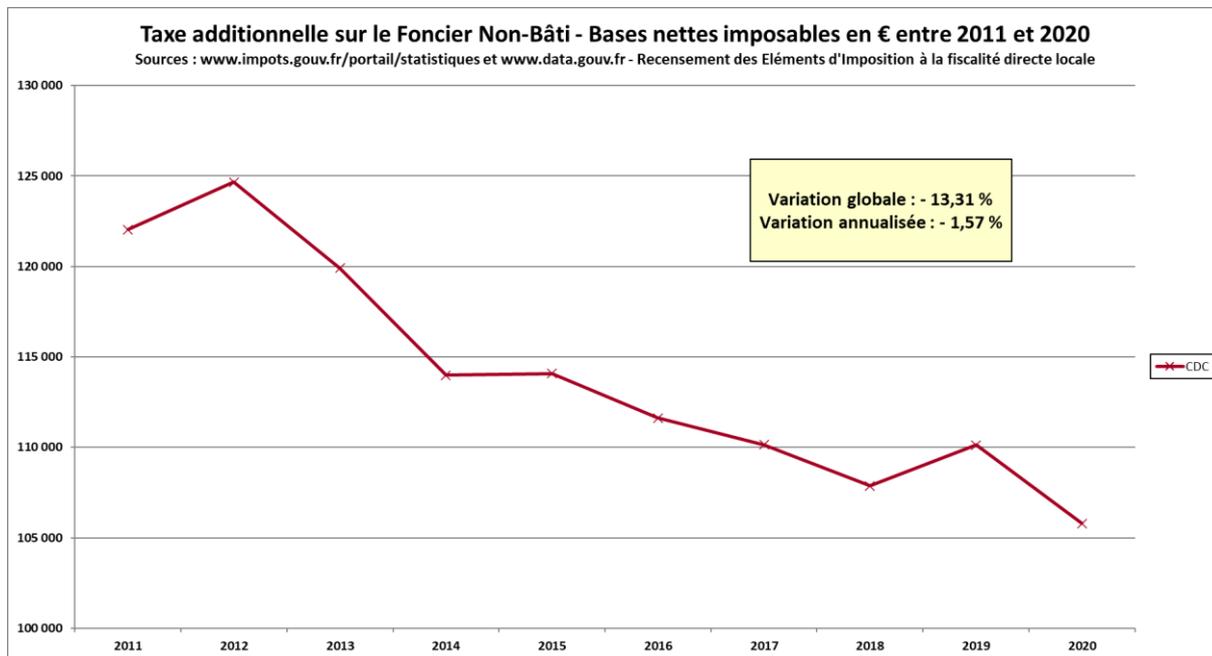


Sur la période étudiée :

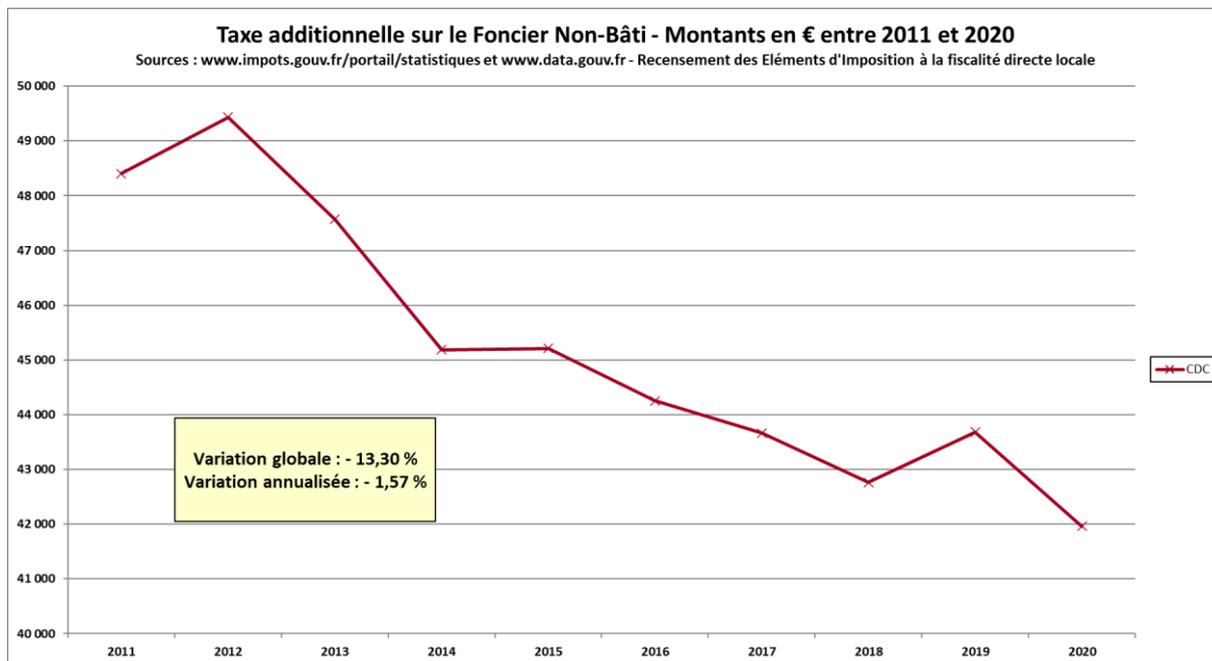
- les bases nettes imposables sont en baisse (- 3,16 % soit - 0,21 % par an) en lien avec la baisse des bases nettes imposables dans la majorité des dix communes de l'île de Ré,
- les taux d'imposition ont été multipliés par 3 environ entre 2002 et 2011 avant de se stabiliser,
- l'augmentation importante des taux ayant compensé la baisse des bases nettes imposables, les montants nets collectés ont augmenté de 5,96 % par an sur la période, les portant à 59 k€ en 2020.

V.4.4.4 Taxe Additionnelle sur le Foncier Non-Bâti

Cette taxe a été mise en place en 2011 pour un produit, en baisse régulière, de l'ordre de grandeur de celui de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti.

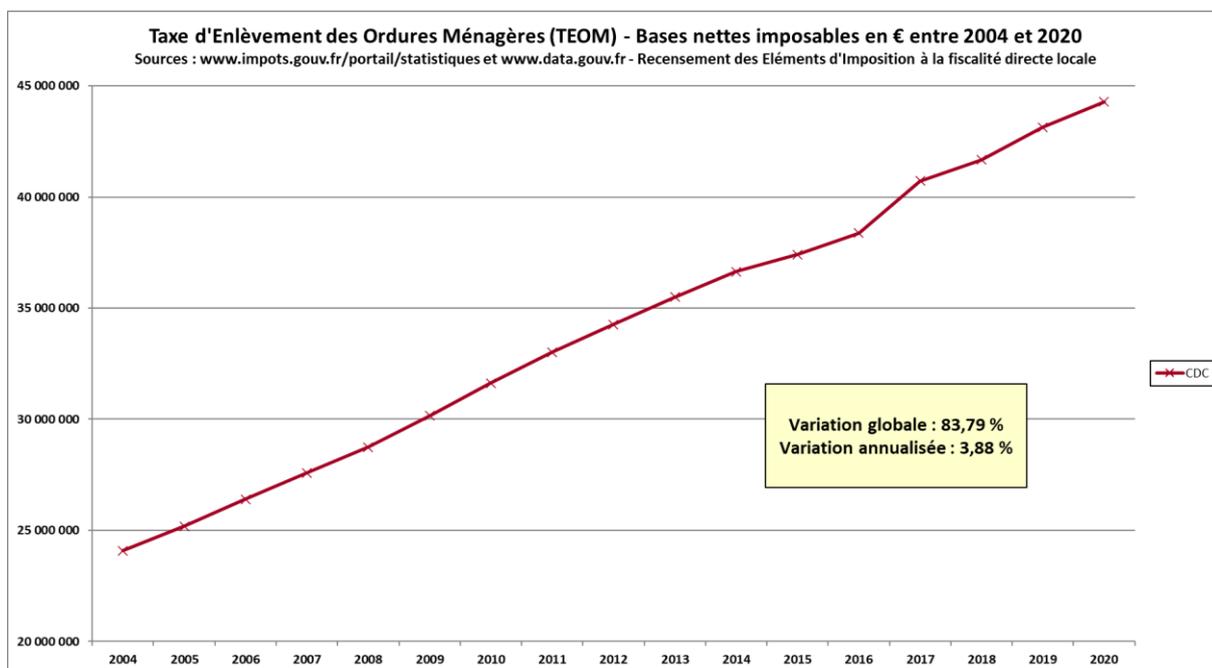


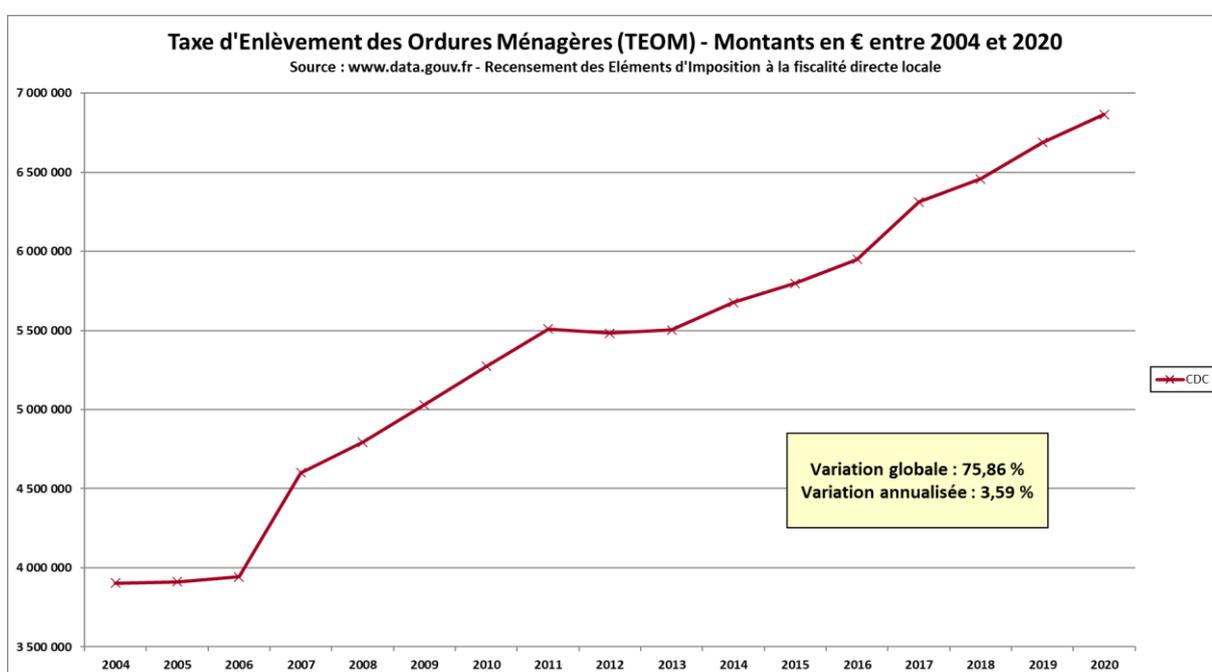
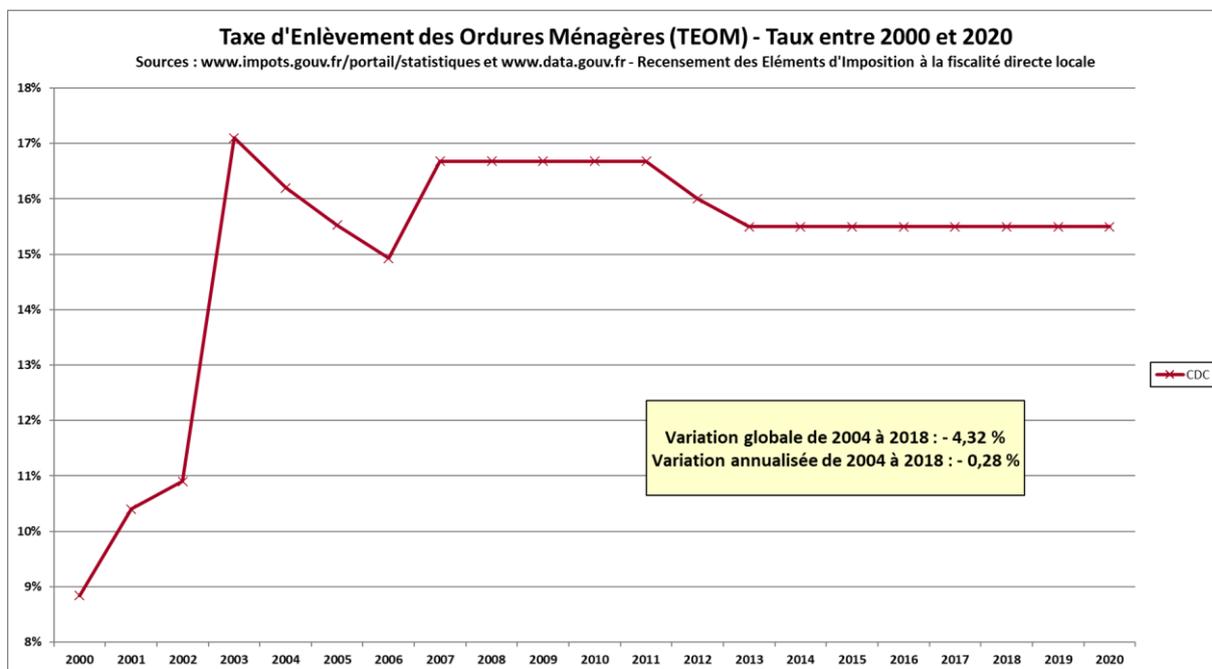
Le taux est de 39,63 % depuis la mise en place.



V.4.4.5 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Les éléments en notre possession s'étendent de 2004 à 2020.





Sur la période étudiée, soit de 2004 à 2020 :

- les bases nettes imposables suivent l'évolution de celle de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et ont augmenté significativement (83,79 % soit 3,88 % par an),
- le taux d'imposition :
 - o présente la rare particularité d'avoir baissé ;
 - o le graphique qui est présenté permet en revanche de se souvenir qu'entre 2000 et 2003 il avait pratiquement doublé (s'éloignant ainsi, par exemple, de taux pratiqués dans des collectivités locales voisines, comme par exemple la Communauté d'Agglomération de La Rochelle où il était de 9,13 % en 2020) !
- l'augmentation des bases nettes imposables compense très largement la légère baisse du taux d'imposition, amenant les montants nets collectés à plus de 6,9 M€ en 2020.

Une synthèse de l'étude de votre association montrant les excédents générés par la Communauté de Communes de l'Île de Ré au titre de la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés » est disponible à l'adresse : http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-CDC-Ordures_Menageres-Presentation_synthetique_20210510bis.pdf.

Un avocat est saisi et il étudie actuellement les modalités d'une procédure contentieuse devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

V.4.4.6 Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Pour mémoire :

- cette taxe additionnelle a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2018 selon un mode de répartition dont vous retrouverez le calcul, pour mémoire, sur le site Internet de votre association : <http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-GEMAPI-2018.pdf>.

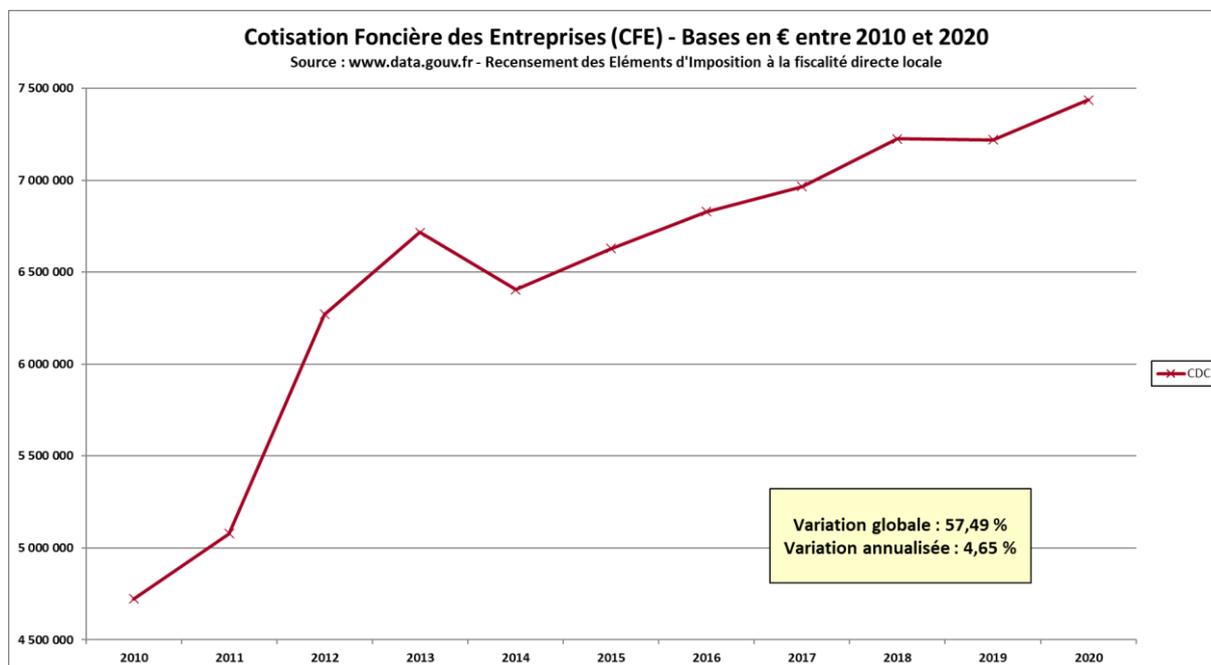
- son produit a été, en 2018, de 1,263 M€ avec une moyenne par article imposé de :
 - 0,99 € au titre de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti,
 - 22,87 € au titre de la Taxe sur le Foncier Bâti,
 - 35,00 € au titre de la Taxe d'Habitation,
 - 24,75 € au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises.
- ainsi, en fonction de sa situation particulière (locataire, propriétaire dont la valeur locative brute de la propriété est plus ou moins élevée, professionnel soumis à la Cotisation Foncière des Entreprises, multipropriétaire, propriétaire à titre privé et professionnel...), la somme globale payée par un contribuable rétais, imposable au titre de la taxe GEMAPI 2018, a pu être très largement supérieure aux 40 €, ayant servi de base au calcul du montant global à répartir, dont la grande majorité (tous ?) des élus communautaires et des contribuables rétais pensaient initialement que c'était un montant maximum à payer par foyer fiscal ou par habitant.
- de plus, en contradiction avec l'article 1530 bis du Code Général des Impôts qui précise que « ...le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations... », les 1,263 M€ de Taxe GEMAPI prélevés sont bien éloignés des 845 k€ de dépenses réalisées, elles-mêmes considérablement éloignées des 3,256 M€ de dépenses budgétisées et reprises dans la délibération n°98 du 28 septembre 2017 du Conseil Communautaire de l'Île de Ré.
- enfin :
 - bien qu'ayant inscrit 4,154 M€ de dépenses au titre de la compétence GEMAPI, dans son Budget Primitif 2019, la Communauté de Communes de l'Île de Ré n'a pas appelée de Taxe GEMAPI cette année-là,
 - la Taxe GEMAPI, annoncée par le Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré pour 2020, année d'élections municipales, n'a pas été budgétisée et n'a donc pas été appelée,
 - par contre une Taxe GEMAPI serait appelée en 2021 : le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 8 avril 2021 a de nouveau voté un montant de 40 € par habitant, soit un montant total de 1,258 M€.

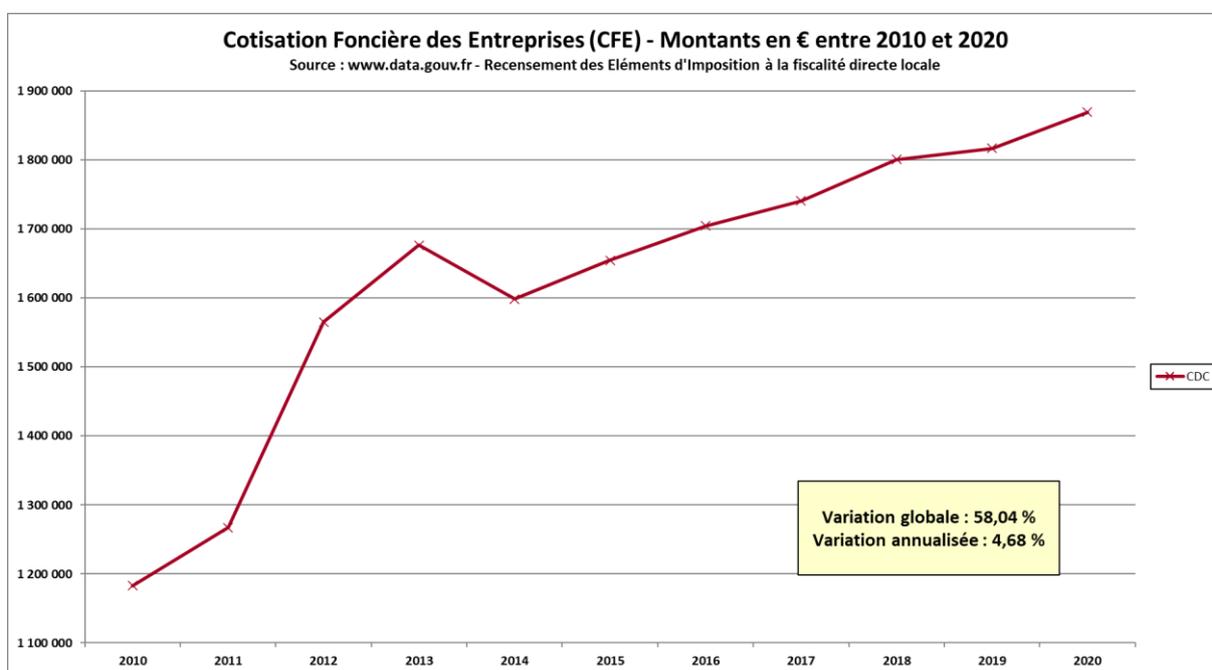
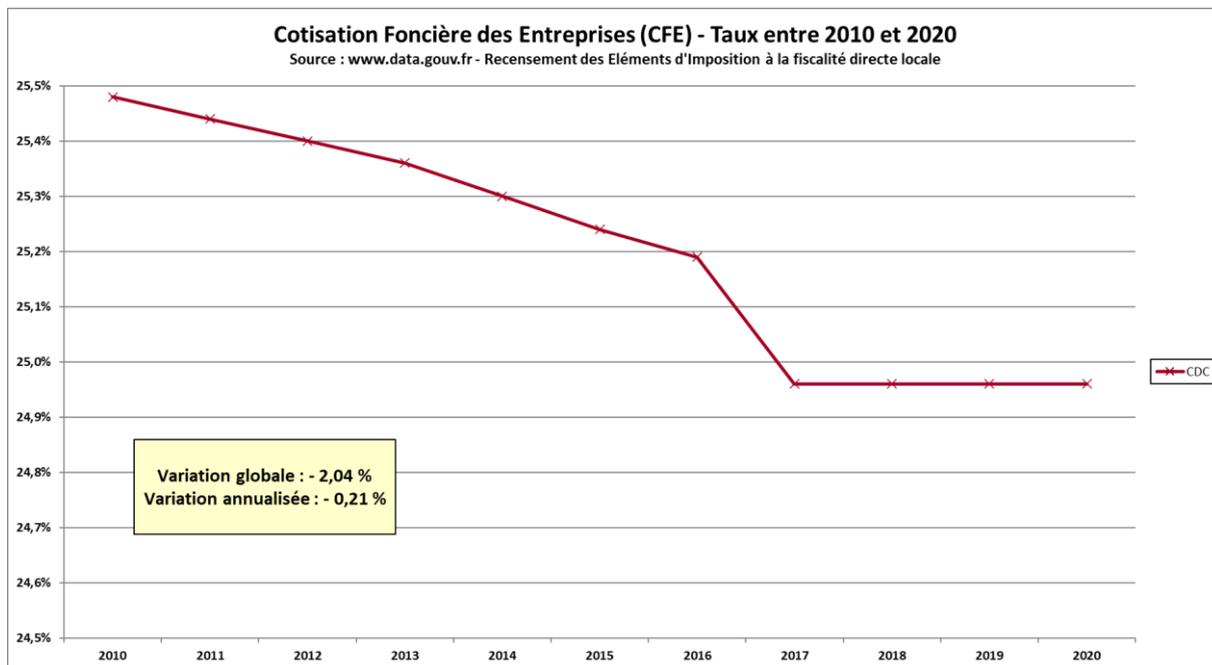
Pour mémoire, une étude actualisée de cette Taxe GEMAPI est disponible sur le site de l'Association à l'adresse : <http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-GEMAPI-2021.pdf>.

V.4.4.7 Cotisation Foncière des Entreprises

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), composante avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, puis en partie reversée aux dix communes dans le cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), et son taux est voté, chaque année, en Conseil Communautaire.





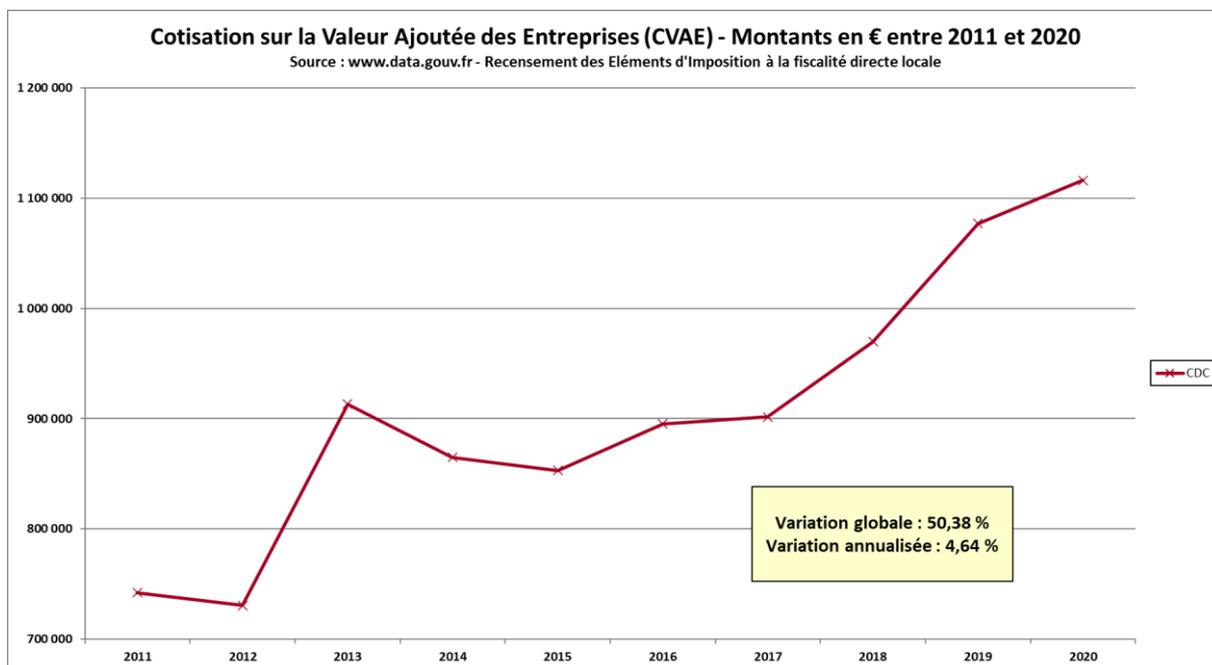
Sur la période étudiée :

- les bases nettes imposables sont en croissance de 4,65 % par an,
- les taux d'imposition présentent la rare particularité d'avoir baissé d'un modeste 0,21 % par an,
- l'augmentation des bases nettes imposables compense la légère baisse des taux d'imposition, amenant les montants nets collectés à 1,869 M€ en 2020.

V.4.4.8 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

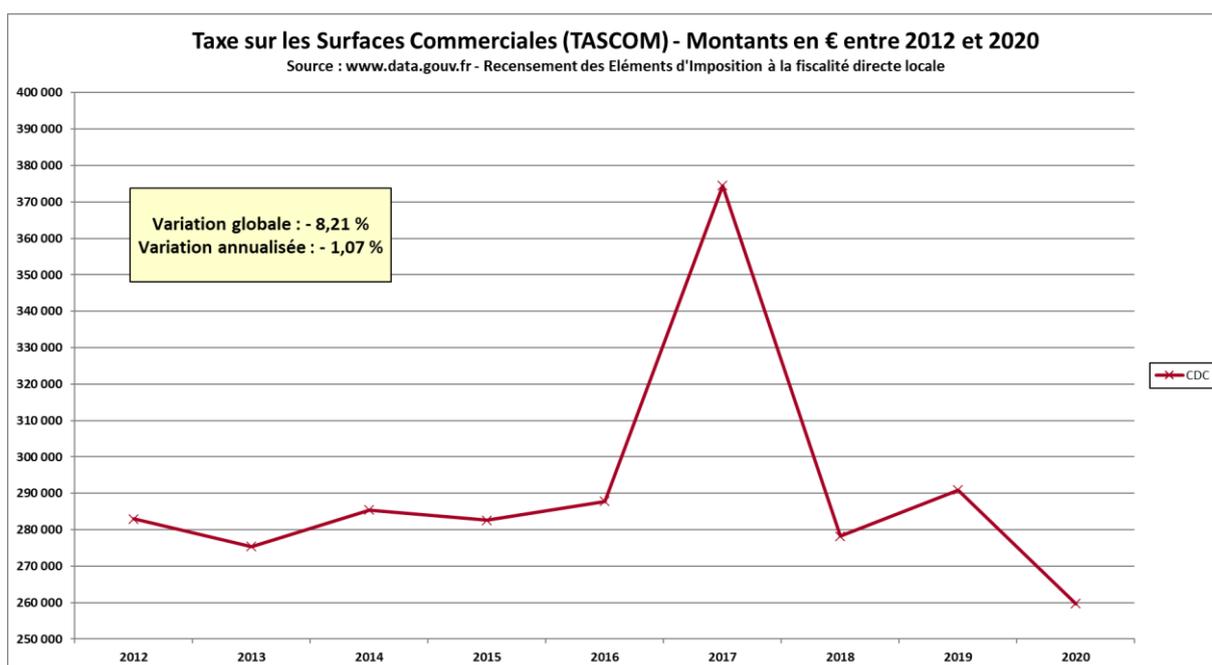
Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, puis en partie reversée aux dix communes dans le cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).



Le produit de cette taxe a connu, depuis 2018, une hausse significative l'amenant à 1,116 M€.

V.4.5 Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)

Cette taxe concerne les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m², et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 €.



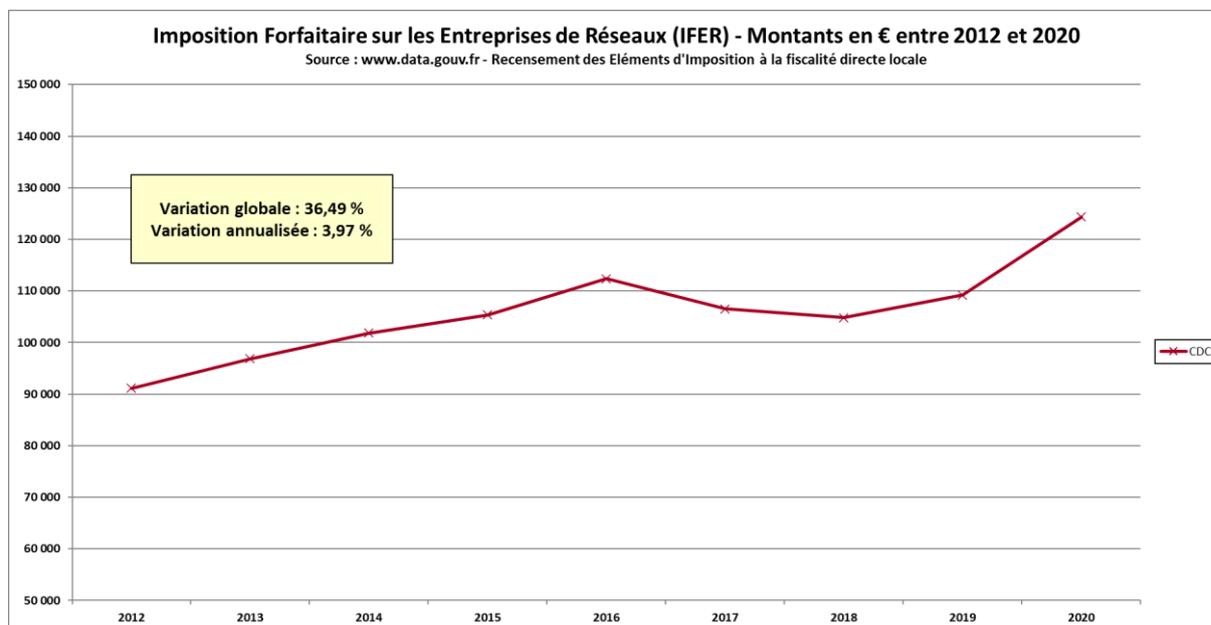
Eu égard aux écarts importants constatés entre les montants indiqués dans les Recensements des Éléments d'Imposition à la fiscalité directe locale et les Comptes Administratifs de la Communauté de Communes de l'Île de Ré pour les années 2018 à 2020, ce sont les montants de cette dernière référence qui ont été pris en compte.

Hormis le pic constaté en 2017, et non-explicité à ce jour, le produit de cette taxe est assez constant sur la période étudiée et oscillait entre 270 k€ et 290 k€.

La baisse constatée en 2020 est peut-être due à la crise sanitaire et devra être regardée l'année prochaine à l'appui du montant de 2021.

V.4.6 Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

Cette taxe vise certaines entreprises, dont l'activité est exercée dans les secteurs de l'énergie, des transports ferroviaires et des télécommunications, utilisant divers réseaux d'infrastructures, dont des réseaux de transport.



Comme précédemment, les montants indiqués dans les Comptes Administratifs de 2018 à 2020 de la Communauté de Communes de l'Île de Ré ont été préférés à ceux indiqués dans les Recensements des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale.

Le produit de cette taxe est assez constant sur la période étudiée et oscille entre 90 et 110 k€ environ avec cependant une hausse notable en 2020.

V.4.7 Taxe de séjour

Cette taxe prélevée au bénéfice de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et du département de la Charente-Maritime, concerne certains contribuables rétais.

La Communauté de Communes de l'Île de Ré avait institué, à compter du 1^{er} janvier 2016, une Taxe de séjour au forfait sur l'ensemble de son territoire.

Au 1^{er} janvier 2020 le mode forfaitaire a été abandonné au profit du mode réel : les éléments applicables à compter de cette date ont été votés lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 (https://cdcciledere.fr/sites/default/files/conseil-communautaire/file/2019.09.26-15-finances-taxe-sejour-dispositions_2020.pdf).

Le produit de cette taxe est de 2 M€ environ par an (1,643 M€ en 2020, année de crise sanitaire), dont un peu moins du quart est reversé aux dix communes de l'Île de Ré au titre des attributions de compensation (567 k€ en 2020 : cf. tableau ci-dessous).

Après consultation d'un avocat, évoquée dans la radioscopie de l'année dernière, le Conseil d'Administration de votre association n'a pas jugé nécessaire d'initier de démarche contentieuse avec la Communauté de Communes de l'Île de Ré au sujet de la Taxe de séjour puisque, notamment, le mode de perception forfaitaire, qu'il dénonçait, a été abandonné, à compter du 1^{er} janvier 2020, au profit du mode réel.

Le Conseil d'Administration de votre association se réjouit également que la proposition faite par Monsieur Patrick RAYTON, Maire de La Couarde-sur-Mer, lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019, de passer d'un rythme de déclaration mensuel à un rythme trimestriel, pour faciliter le travail des « petits hébergeurs », ait été entendue et soit appliquée (sous réserve du vote par le Conseil Communautaire) à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il appuiera également sa proposition, faite lors du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020, de rallonger encore le rythme de déclaration et donc de paiement (semestriel ou annuel), dans la mesure, bien entendu, des possibilités offertes par la loi et les règlements en la matière.

V.4.8 Attributions de compensation

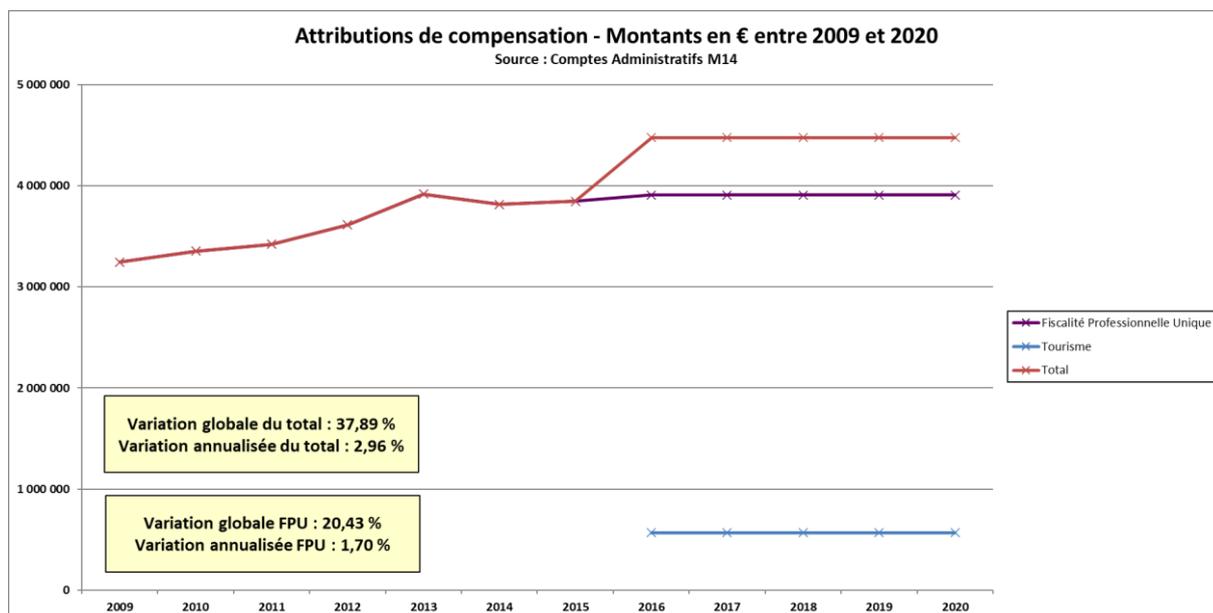
La Communauté de Communes de l'Île de Ré, collectant pour le compte de ses dix communes membres un certain nombre de taxes, procède à leur restitution, plus ou moins partielle, par l'intermédiaire d'une attribution de compensation votée en Conseil Communautaire.

Depuis 2016 une composante « Tourisme », censée compenser la partie « Animations » qui est restée à la charge des communes après transfert des Offices de Tourisme à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, a été ajoutée à la composante « Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) ».

La répartition de ces attributions de compensation entre les communes est la suivante :

	Fiscalité professionnelle unique	Tourisme	TOTAL
ARS EN RE	419 180 €	84 502 €	503 682 €
LE BOIS PLAGE EN RE	707 873 €	167 819 €	875 692 €
LA COUARDE SUR MER	291 637 €	67 643 €	359 280 €
LA FLOTTE	681 521 €	100 655 €	782 176 €
LOIX	47 538 €	507 €	48 045 €
LES PORTES EN RE	137 172 €	16 712 €	153 884 €
RIVEDOUX-PLAGE	149 006 €	13 144 €	162 150 €
SAINT CLEMENT DES BALEINES	144 423 €	32 842 €	177 265 €
SAINTE MARIE DE RE	440 610 €	63 490 €	504 100 €
SAINT MARTIN DE RE	889 594 €	19 254 €	908 848 €
TOTAL	3 908 554 €	566 568 €	4 475 122 €

L'évolution de ces attributions de compensation est la suivante :



V.4.9 Commentaires

V.4.9.1 Fiscalité des particuliers

Comme nous l'avons déjà indiqué les « impôts locaux » constituent la source principale de recettes de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Ainsi dans le Compte Administratif de 2020 de la Communauté de Communes de l'Île de Ré :

- l'article « 7311 – Contributions directes » (13,803 M€) représente 52,7 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement (26,207 M€),
- à l'intérieur de l'article « 73 – Impôts et taxes » (22,316 M€) :
 - o l'article « 73111 - Taxes foncières et d'habitation » représente 54,5 %,
 - o l'article « 73112 - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises » représente 5,0 %,
 - o l'article « 73113 - Taxe sur les surfaces commerciales » représente 1,2 %,
 - o l'article « 73114 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau » représente 0,6 %,
 - o l'article « 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés » représente 0,6 %,
 - o l'article « 7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés » représente 30,8 %,
 - o l'article « 7346 - Taxe GEMAPI » représente 0 %,
 - o l'article « 7362 - Taxes de séjour » représente 7,4 %.

En matière de fiscalité touchant plus particulièrement les résidents :

- la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties et la Taxe Foncière Additionnelle sur les Propriétés Non-Bâties restent des impôts marginaux,
- la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties représentent, en 2020 :
 - o 99 % du quatuor Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties et Taxe Foncière Additionnelle sur les Propriétés Non-Bâties,
 - o et 59 % si on y rajoute la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

L'impact de la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement devra donc être suivi et analysé avec attention par l'équipe communautaire même si, à ce jour, nous n'avons pas relevé d'influences négatives dans les comptes de la Communauté de Communes de l'île de Ré.

Votre association a par ailleurs, de son côté, produit une étude utile à la compréhension de cette réforme et de ses conséquences sur les comptes des communes de l'île de Ré (http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-TH-Reforme_Macron_2021.pdf).

V.4.9.2 Fiscalité des professionnels

La hausse des différentes contributions, mises à la charge des professionnels, est, *a priori*, un signe de la bonne santé de l'économie de l'île de Ré.

La Communauté de Communes de l'île de Ré devra cependant veiller à maintenir ces charges d'impôts à un niveau compatible avec les capacités contributives des professionnels de son territoire.

De plus, pour mémoire, comme nous l'évoquions l'année dernière, le maintien d'une activité économique pérenne dans les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'île de Ré, notamment en dehors de la période estivale, reste un impératif pour avoir des villages attractifs et vivants toute l'année.

Ce sujet est et restera donc d'actualité pour les années, et probablement même les décennies, à venir.

VI. CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

VI.1 Charges courantes de fonctionnement de la Communauté de Communes de l'île de Ré

Les charges courantes de fonctionnement réalisées en 2019 et 2020 et prévues en 2021 par la Communauté de Communes de l'île de Ré sont les suivantes :

	2019	2020	Prévisions 2021	Evolutions 2020 vs 2019	Evolutions 2021 vs 2020
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins comptes 6419 et 6489)	3 792	4 137	4 254	9,1%	2,8%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 210	2 409	2 594	99,1%	7,7%
61 SERVICES EXTERIEURS	8 477	7 309	1 603	-13,8%	-78,1%
60 ACHATS NON STOCKABLES	148	210	262	41,8%	24,4%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	653	587	746	-10,2%	27,1%
63 IMPOTS ET TAXES	55	54	54	-1,8%	0,7%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	0	0	0	-99,2%	-100,0%
22 DEPENSES IMPREVUES		0	0	-	-
TOTAL DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	14 336	14 707	9 512	2,6%	-35,3%

On notera :

- qu'entre 2019 et 2020, le total des charges courantes de fonctionnement est en hausse de 2,6 %,
- qu'entre 2020 et 2021, le total des charges courantes de fonctionnement est budgétisé en baisse de 35,3 % : la (ré)ouverture d'un Budget Annexe « Ordures Ménagères », avec basculement des coûts du Budget Principal vers ce Budget Annexe, est principalement responsable de cette baisse en trompe-l'œil ; corrigé des effets de cet évènement la hausse prévisionnelle serait de 10 % environ.

VI.2 Répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la Communauté de Communes de l'île de Ré

A titre d'information, sur la période de 2009 à 2020, la répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la Communauté de Communes de l'île de Ré et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins comptes 6419 et 6489)	2 837	31,1%	233%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 295	14,2%	166%
61 SERVICES EXTERIEURS	4 089	44,8%	1060%
60 ACHATS NON STOCKABLES	156	1,7%	65%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	687	7,5%	58%
63 IMPOTS ET TAXES	52	0,6%	748%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	2	0,0%	-99%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0,0%	-
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	9 118	100,0%	347%

La très forte augmentation de l'article « 61 – Services extérieurs » est due principalement à l'intégration, à partir de 2016, du Budget Annexe « Ordures Ménagères » au Budget Général.

Nous vous indiquions dans la « Radioscopie 2018 » que, retraité des chiffres donnés pour le poste « Déchets » lors de la présentation des Comptes Administratifs 2016 et 2017 les 6 avril 2017 et 12 avril 2018 en Conseil Communautaire, il apparaît que l'article « 61 – Services extérieurs », et notamment l'article « 611 - Contrats de prestations de services », a plus que quintuplé entre 2009 et 2017.

Votre association demandait à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'île de Ré à la question n°11 de son courrier daté du 5 août 2018 (disponible sur le site Internet à l'adresse : http://adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-CDC-Radioscopie_2018-Questions_au_President.pdf) : « Le recours massif à des prestataires extérieurs est-il toujours justifié, notamment si on le met en parallèle de l'augmentation des personnels de la collectivité et donc, en théorie, des compétences internes ? Faites-vous une analyse a posteriori de ces dépenses pour éviter de les réitérer si elles se sont avérées improductives ? »

La même question a de nouveau été posée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré dans un courrier daté du 27 août 2019 (disponible sur le site Internet à l'adresse : http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-CDC-Radioscopie_2019-Questions_au_President.pdf).

Cette question, comme l'ensemble des deux courriers évoqués, est restée malheureusement sans réponse.

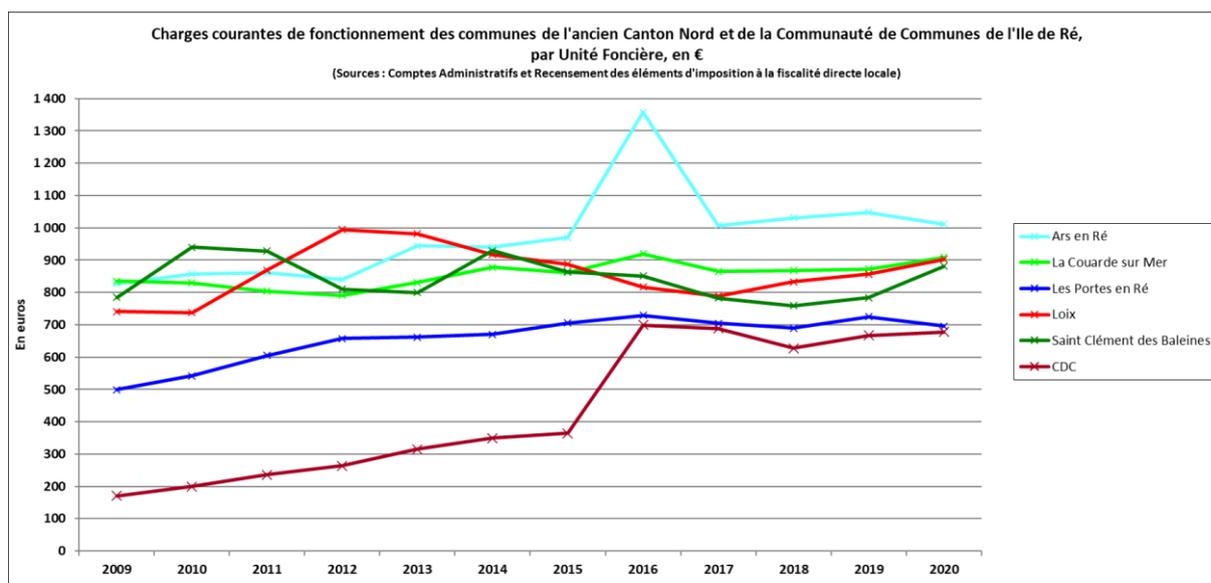
Par ailleurs, si on compare ces charges courantes de fonctionnement de 2020 aux mêmes charges courantes de fonctionnement calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2020 on obtient les éléments suivants :

	2020 réel		2020 calculé avec inflation	
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins comptes 6419 et 6489)	4 137	28%	1 392	38%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 409	16%	1 015	28%
61 SERVICES EXTERIEURS	7 309	50%	705	19%
60 ACHATS NON STOCKABLES	210	1%	143	4%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	587	4%	416	11%
63 IMPOTS ET TAXES	54	0%	7	0%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	0	0%	1	0%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0%	0	0%
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	14 707	100%	3 679	100%

L'intégration du Budget Annexe des Ordures Ménagères au Budget Général fausse, bien entendu, ces données mais, globalement, la hausse des dépenses courantes de fonctionnement sur cette période a été supérieure à ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que de l'inflation.

VI.3 Charges courantes de fonctionnement par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières, les charges courantes de fonctionnement des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré peuvent être comparées.



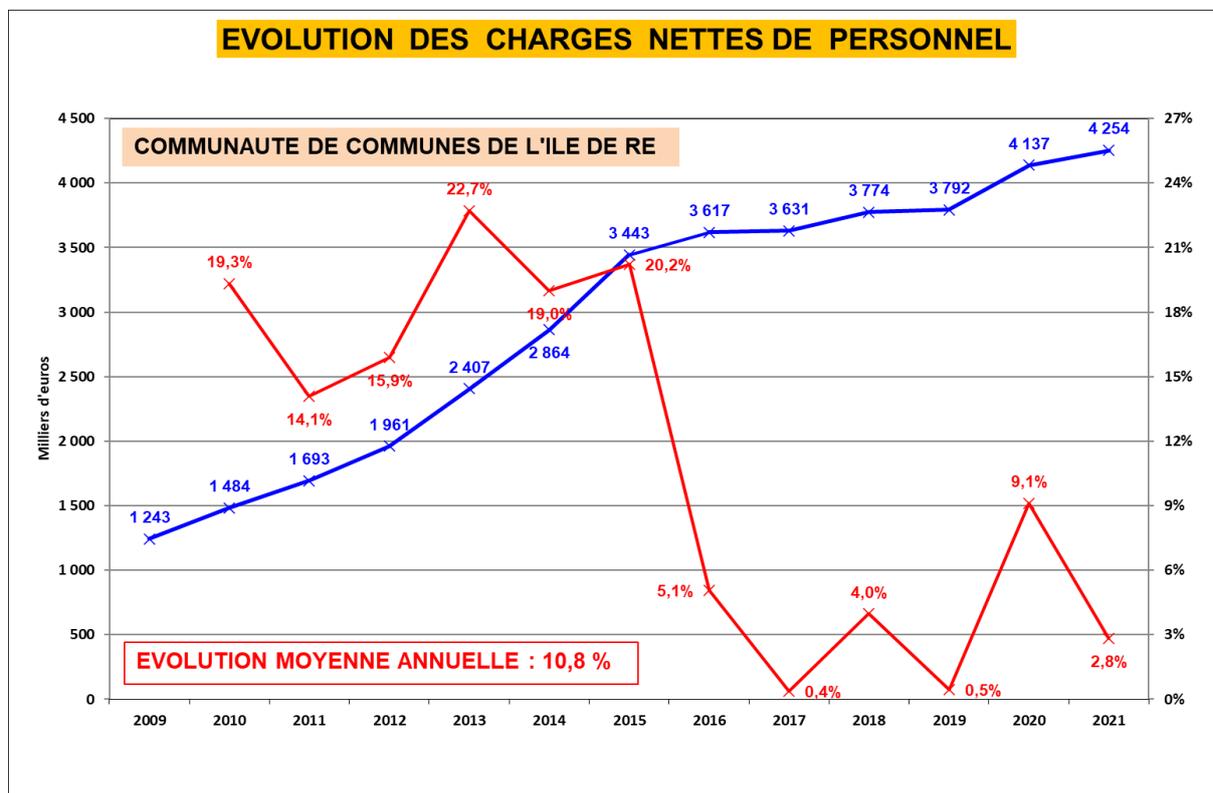
Sur la période étudiée :

- la très forte augmentation constatée en 2016 est due à l'absorption du Budget Annexe « Ordures Ménagères » par le Budget Principal,
- la hausse observée entre 2009 et 2015 pourrait reprendre si la tendance observée en 2019 et 2020 se poursuivait,
- comparativement aux autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré, les charges courantes de fonctionnement par Unités Foncières de la Communauté de Communes de l'Île de Ré restent inférieures.

VI.4 Charges de personnel

VI.4.1 Evolutions des charges nettes de personnel

Dans les charges courantes de fonctionnement de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, les charges nettes de personnel suivent l'évolution suivante :



La hausse des charges nettes de personnel de la Communauté de Communes de l'Île de Ré a été constante entraînant leur triplement entre 2009 et 2020 :

- la période 2009 / 2015 a été témoin d'une hausse très importante,
- et a laissé place à une période de hausses plus contenues, 2017 et 2019 enregistrant même une quasi stabilité,
- 2020 a de nouveau marqué une évolution très importante de ces charges,
- les prévisions du budget 2021 laissent envisager de nouveau une hausse mais dans des proportions moindres que l'année précédente.

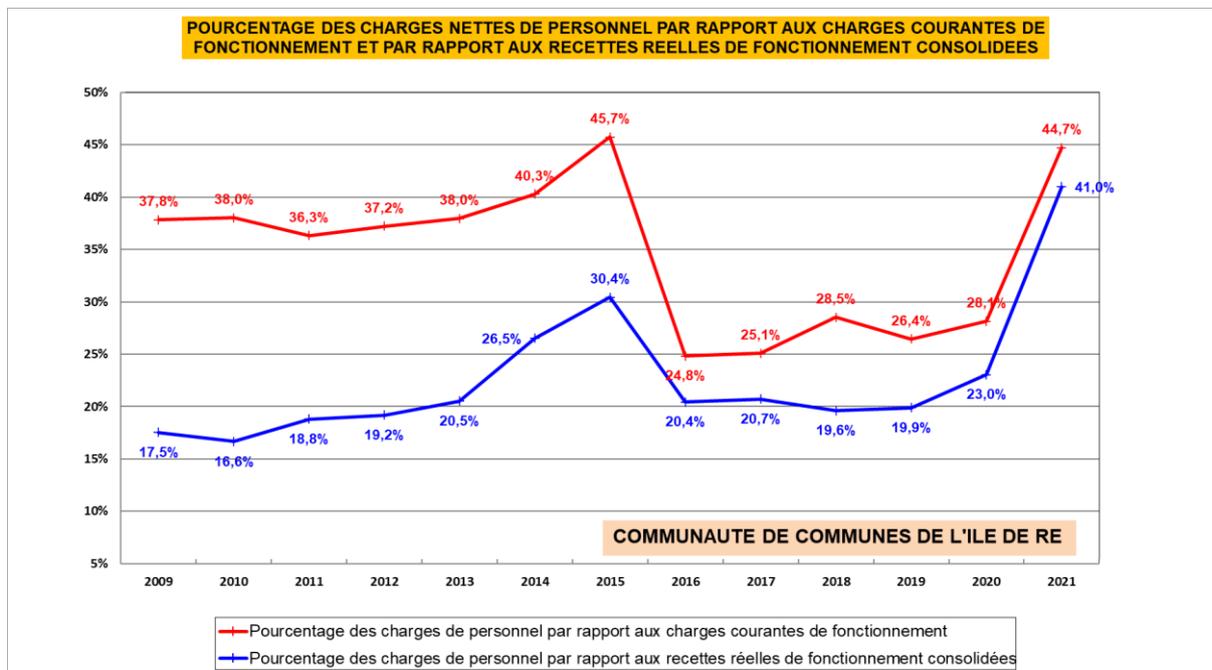
La prise en charge de nouvelles compétences par la Communauté de Communes de l'Île de Ré est, bien entendu, à l'origine d'une partie de cette hausse considérable des charges nettes de personnel. On est cependant en droit de se demander jusqu'à quel point.

De plus l'évolution de ces charges nettes de personnel doit être mise en parallèle avec l'évolution des charges nettes de personnel des dix communes de l'Île de Ré qui, elles, ont perdu un certain nombre de compétences. Et comme nous l'avons fait remarquer dans les « Radioscopie 2021 » des cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré, la tendance générale observée dans ces communes ne nous semble pas cohérente.

VI.4.2 Proportions relatives des charges nettes de personnel

Pour le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, comme le montre le graphique ci-dessous :

- le rapport entre les charges nettes de personnel et le total des charges courantes de fonctionnement est un indicateur faussé par l'intégration, en 2016, du Budget Annexe « Ordures Ménagères » au Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et par le mouvement inverse, en 2021 ; cependant :
 - o on constate, entre 2009 et 2015, une tendance générale à la hausse de ce rapport, à mettre en parallèle avec la très forte hausse des charges nettes de personnel évoquée précédemment, le faisant culminer à 45,7 % en 2015,
 - o la tendance haussière se poursuit ensuite jusqu'en 2018,
 - o l'inflexion constatée en 2019 n'ayant pas été confirmée en 2020,
- le rapport entre les charges nettes de personnel et le total des recettes réelles de fonctionnement consolidées est également, depuis 2011, sur une tendance haussière, l'inflexion constatée en 2018 et 2019 ne s'étant pas confirmée en 2020.



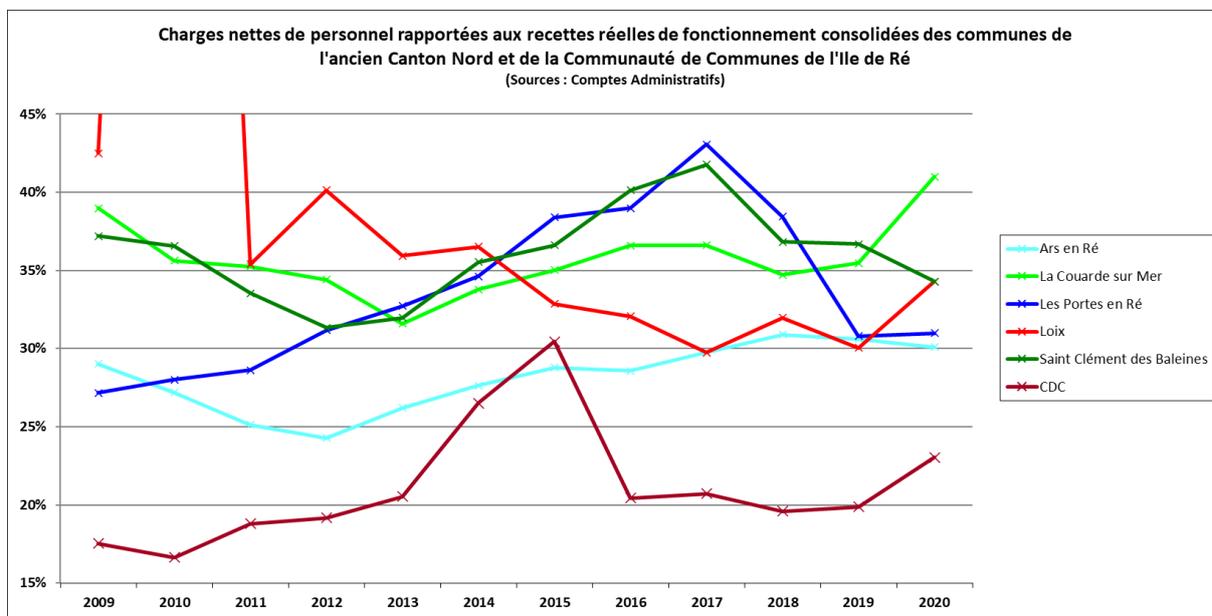
Avec les prévisions budgétaires de 2021, pour lesquelles on retrouve une situation en « matière d'ordures ménagères » comparable à celle antérieure à 2016, on constate que les charges nettes de personnel :

- qui « consommaient » 17,5 % des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la Communauté de Communes de l'Île de Ré en 2009 en « consommeraient » 41,0 % en 2021 : on est en droit de se demander jusqu'où cet indicateur montera ?,
- représenteraient une part à peu près équivalente des charges courantes de fonctionnement par rapport à 2015 : cela signe-t-il une stabilisation future de cet indicateur ?.

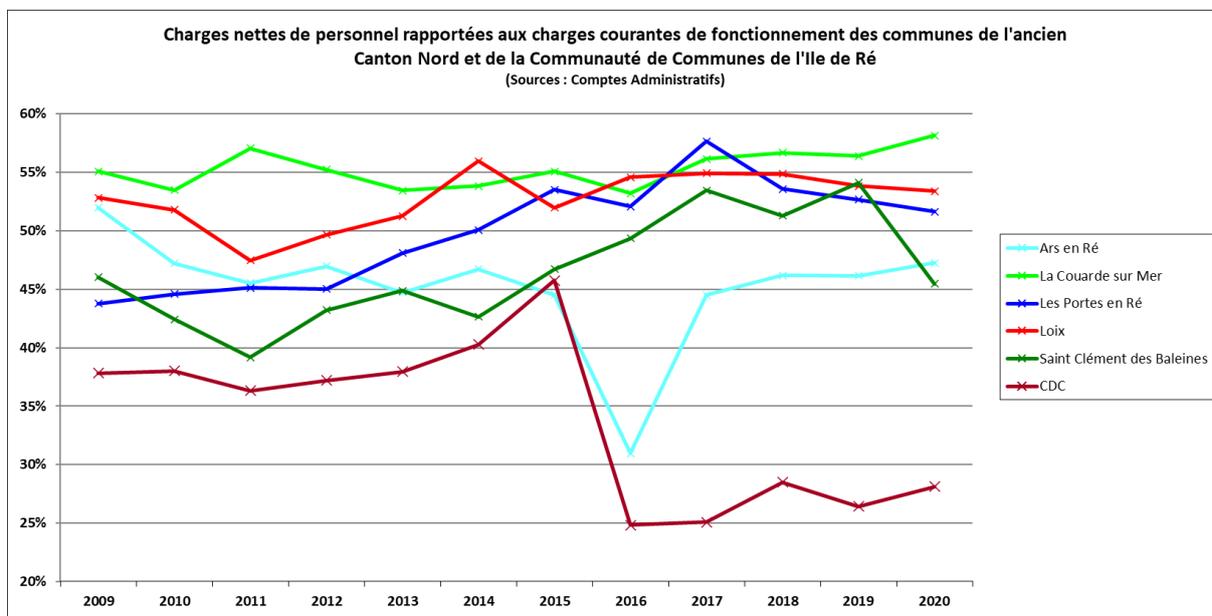
Ces différents constats nous font donc nous demander si les charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont bien maîtrisées.

Comme par le passé, nous ne manquerons pas d'interroger Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré à ce sujet.

En comparaison avec les autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré :



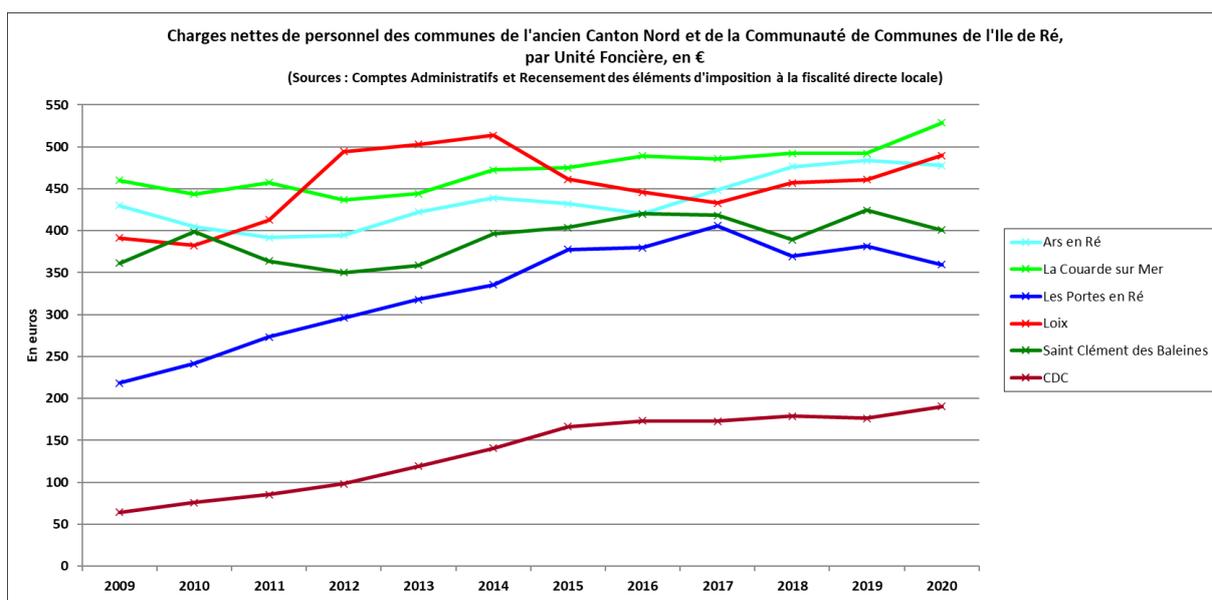
En matière de charges nettes de personnel rapportées aux recettes réelles de fonctionnement consolidées, sans l'absorption du Budget Annexe « Ordures Ménagères » par le Budget Général en 2016, elles auraient atteint en 2020 des niveaux comparables à ceux des cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré.



En matière de charges nettes de personnel rapportées aux charges courantes de fonctionnement, on peut faire le même constat que précédemment.

VI.4.3 Charges nettes de personnel par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières, les charges nettes de personnel des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré peuvent être comparées.



Les charges nettes de personnel par Unité Foncière de la Communauté de Communes de l'Île de Ré s'affichent très en retrait de celles des autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré.

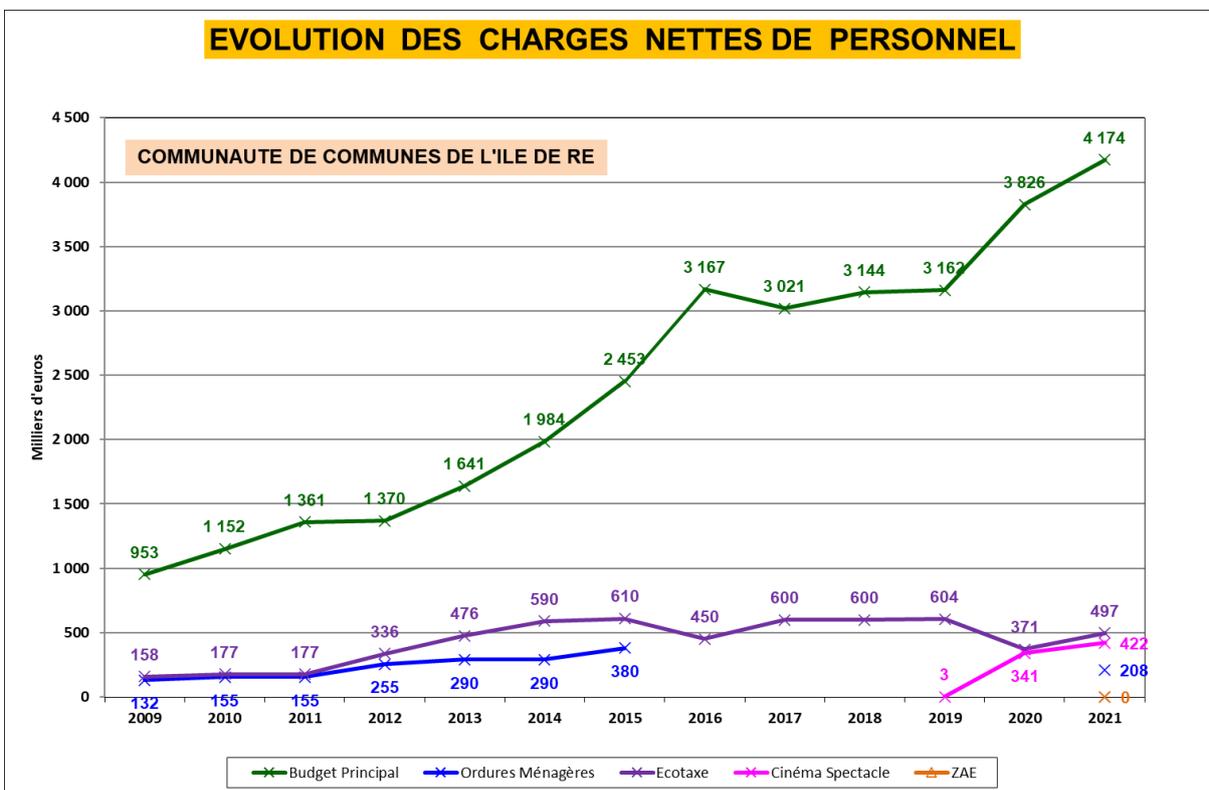
VI.4.4 Charges nettes de personnel des différents budgets

Les différents budgets de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, à l'exception du Budget Annexe « ZAE », comptabilisent des charges de personnel.

Jusqu'en 2015 pour le Budget Annexe « Ordures Ménagères » et jusqu'en 2019 pour le Budget Annexe « Ecotaxe », les dépenses de personnel étaient exclusivement constituées de remboursement au Budget Principal (compte 6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement). Le Budget Principal enregistrant en parallèle un produit au « compte 70841 - Mise à disposition de personnel facturée : aux budgets annexes, régies municipales, C.C.A.S. et caisse des écoles ».

Ainsi, les charges nettes de personnel pour le Budget Principal, corrigées du produit du compte « 70841 - Mise à disposition de personnel facturée : aux budgets annexes, régies municipales, C.C.A.S. et caisse des écoles », et pour les Budgets Annexes sont les suivantes :

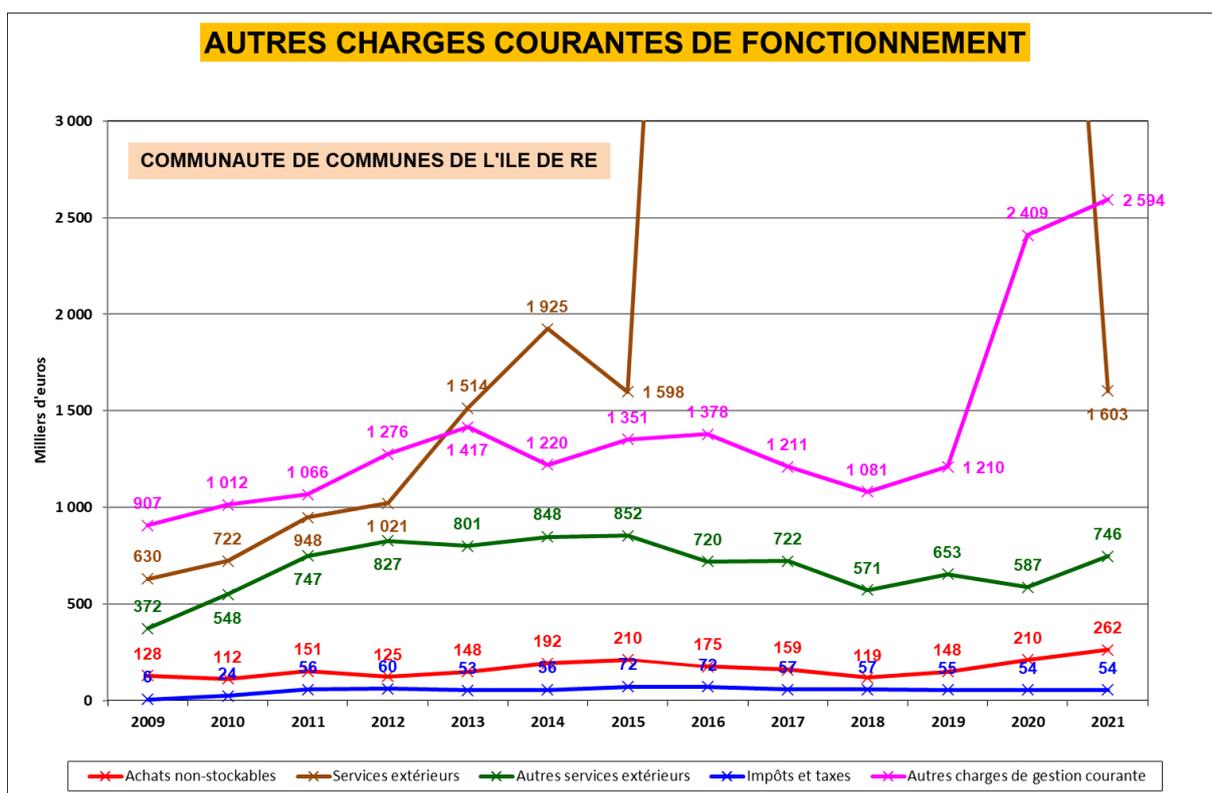
EVOLUTION DES CHARGES NETTES DE PERSONNEL



Pour le Budget Annexe :

- « Cinéma Spectacle La Maline » : la hausse très importante est à mettre en parallèle avec sa mise en place progressive,
- « Ordures Ménagères » :
 - o sur la période 2010 / 2015, la hausse a été très importante avec un quasi triplement de ces charges,
 - o en 2021 on repartirait avec un niveau significativement inférieur au niveau de 2015,
- « Ecotaxe » :
 - o de 2009 à 2015, la tendance était globalement haussière,
 - o puis, jusqu'en 2019, la tendance était stable malgré une baisse ponctuelle en 2016,
 - o 2020 marque une baisse sensible que les prévisions budgétaires de 2021 pourraient inversées.

VI.5 Autres charges courantes de fonctionnement



Entre 2016 et 2020 les « Services extérieurs » enregistraient les dépenses liées aux ordures ménagères et n'apparaissent donc pas pour une meilleure lisibilité du graphique.

On notera :

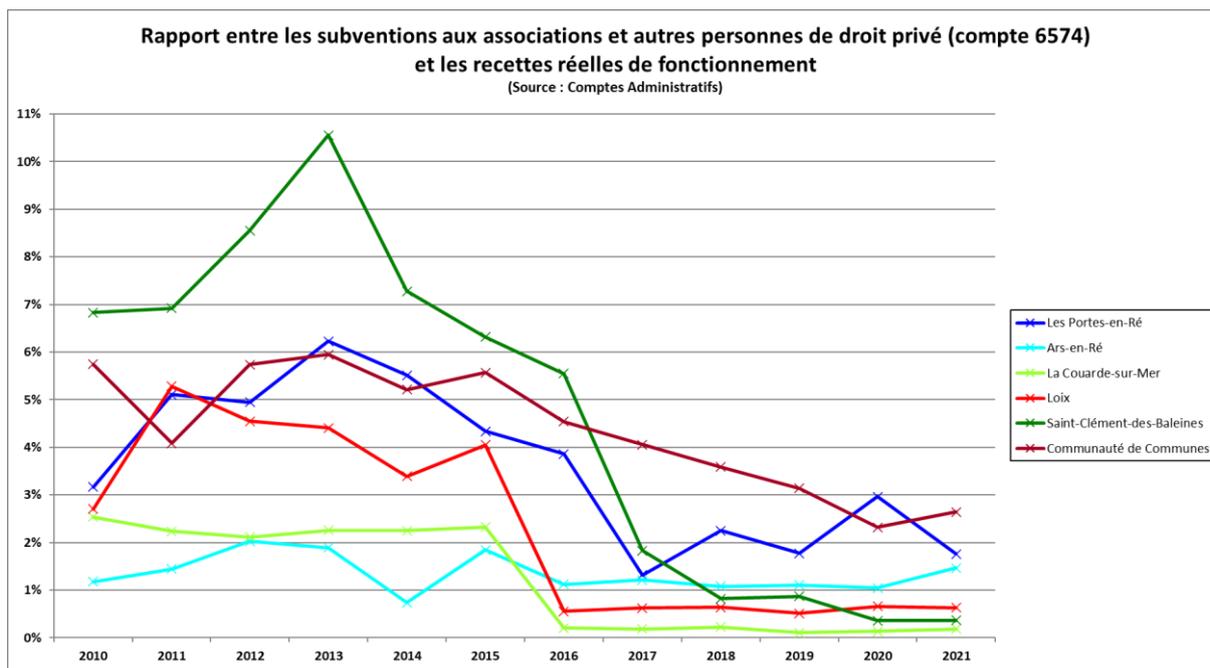
- entre 2019 et 2020 :
 - o la hausse des « Autres charges de gestion courante » (+ 1,199 M€ soit + 99 %) avec notamment :
 - la hausse des dépenses sur le poste « 6558 – Autres contributions obligatoires » (+ 1,430 M€ ; rien en 2019) : cette dépense non-expliquée fera l'objet d'une question à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré,
 - la baisse des dépenses sur le poste « 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » (- 312,6 k€ soit – 34 %),
 - o la baisse des « Services extérieurs » (- 1,168 M€ soit – 14 %) avec notamment la baisse des dépenses :
 - sur le poste « 611 – Contrats de prestations de services » (- 1,259 M€ soit – 17 %)
- entre 2020 et 2021 :
 - o la hausse prévisionnelle des « Autres charges de gestion courantes » (+ 184,8 k€ soit + 8 %) avec notamment la hausse des dépenses :
 - sur le poste « 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » : + 92,7 k€ soit + 15 %,
 - sur le poste « 6558 – Autres contributions obligatoires » : + 70,0 k€ soit + 5 %,
 - o pour les « Services extérieurs » :
 - une hausse sur le poste « 61523 – Entretien et réparations sur biens immobiliers - Voies et réseaux » : + 293,3 k€ soit + 179 %,
 - une baisse sur le poste « 6135 – Locations mobilières » : - 191,0 k€ soit – 57 %.

VI.6 Subventions aux associations

Les attributions de subventions aux associations pouvant être l'objet de certaines dérives elles doivent être suivies et parfois contrôlées.

VI.6.1 Rapport entre les subventions et les recettes réelles de fonctionnement

Pour la période de 2010 à 2021, les rapports entre l'article « 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » et les recettes réelles de fonctionnement des Comptes Administratifs et des derniers Budgets Primitifs pour les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré et la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont les suivants :



N. B. : pour mémoire les pourcentages très élevés, concernant la commune de Saint-Clément-des-Baleines jusqu'en 2016, étaient dus au soutien financier qu'elle apportait à son équipe de basket-ball (USV Ré Basket) aujourd'hui disparue.

Dans une tendance générale à la modération bienvenue, la Communauté de Communes de l'Île de Ré se montre dépensière en la matière par rapport aux autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré :

- entre 2010 et 2020, la moyenne de ce rapport était de 4,5 %,
- et en 2020 il est annoncé à 2,6 %.

VI.6.2 Liste des bénéficiaires des subventions

La liste des bénéficiaires, portée à l'annexe « IV B1.7 – Engagements hors bilan – Engagements donnés et reçus – Liste des concours attribués à des tiers » du Compte Administratif 2020 et du Budget Primitif 2021 de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, y compris les prestations en nature, est la suivante :

Nom des bénéficiaires	CA 2020	BP 2021
Personnes de droit privé	526 956,00	597 335,00
Associations	524 456,00	597 335,00
Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Charente-Maritime (ADIL 17)	1 300,00	1 300,00
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	16 000,00	18 000,00
Amis du Musée Ernest Cognacq	4 000,00	1 000,00
Association d'Information Arsaïse (AIA)	4 000,00	
Association pour la Recherche, le Développement et l'Enseignement de la Voltige et de l'Acrobatie à Cheval (ARDEVAC)		4 000,00
Association de Recherche et d'Etude du Patrimoine Maritime et Fluvial (AREPMAREF)		4 000,00
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et Familles de Charente-Maritime (CIDFF 17)	2 000,00	2 000,00
Contempo Ré Danse	14 000,00	14 000,00
Donne un spectacle	4 500,00	4 500,00
Ecole de musique de l'île de Ré	132 500,00	130 000,00
Flottille en Pertuis - Maison du Platin	7 000,00	19 000,00
Harmonie La Flotte	3 500,00	3 500,00
Île de Ré Espérance		1 000,00
Île de Ré Photo Club		3 000,00
Ilot-Théâtre Compagnie	6 000,00	6 000,00
Jazz au Phare	16 000,00	20 000,00
Jazz en Ré		8 000,00
L'Apporte Bonheur	2 000,00	
L'Embellie - Maison d'accueil pour les famille de détenus	5 000,00	5 500,00
L'Encre et la Pierre	2 000,00	10 000,00
La Mer Ecrite	1 500,00	
Label Oyat	1 500,00	3 000,00
Lions Club Ile de Ré		2 000,00
Loix Tennis Couardais	1 500,00	
M'L'Art	4 500,00	4 500,00
Musicalis	2 350,00	5 000,00
Musique en Ré		55 000,00
Ophidie Circus Arts du Cirque		2 000,00
Petits Drôles Les	118 306,00	82 035,00
Philharmonie de l'île de Ré	5 000,00	5 000,00
Ré Beach Club	11 500,00	15 500,00
Ré Clé Ré	29 500,00	29 500,00
Ré Espaces Jeunes	17 000,00	20 000,00
Ré Flying Oysters		1 800,00
Ré Handi Tennis 17	30 000,00	30 000,00
Ré Jouir Festival		3 000,00
Ré Latina	800,00	
Ré Solidarité	1 000,00	
Rive de Mômes		3 000,00
Secours Catholique	1 000,00	1 000,00
Surf Club Rétais	2 000,00	
T24 Xtrem		2 000,00
Tardigrades Les	1 600,00	1 600,00
Théâtre Amazone	1 500,00	2 500,00
Union Départementale des Associations Familiales 17 (UDAF 17)	1 500,00	1 500,00
UPSM - Un Bateau pour Ré	2 000,00	2 000,00
Verdinière La	70 000,00	70 000,00
Visiteurs de Prison Association Nationale des (ANVP)	500,00	500,00
Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VMEH)	100,00	100,00
Entreprises	2 500,00	0,00
Centre Nautique Couardais de Goisil	500,00	
Théâtre du Gros Bonhomme	2 000,00	
Personnes de droit public	1 468 870,00	1 700 379,00
État	1 800,00	10 000,00
Comite départemental handisport 17	1 800,00	
Groupement d'Intérêt Public Littoral Aquitain		10 000,00
Départements	33 620,00	51 879,00
Collège Les Salières - Saint-Martin-de-Ré	15 900,00	17 000,00
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime (CAUE 17)		17 500,00
Mission locale	17 720,00	17 379,00
Communes	2 250,00	3 000,00
Association Rétaise des 4 Saisons (AR4S) - Printemps Musical Ré	2 250,00	3 000,00
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)	1 431 200,00	1 635 500,00
Destination Ile de Ré	1 430 000,00	1 500 000,00
OCCE Coop scolaire Ecole élémentaire	1 200,00	500,00
Syndicat Mixte des Aéroports de La Rochelle		135 000,00
TOTAL GENERAL	1 995 826,00	2 297 714,00

Selon ce tableau les trois associations « Ecole de musique de l'île de Ré », « Les Petits Drôles » et « La Verdinière » ont bénéficié de :

- 48 % du total des subventions attribuées aux personnes de droit privé en 2020 ;
- ce serait 47 % en 2021.

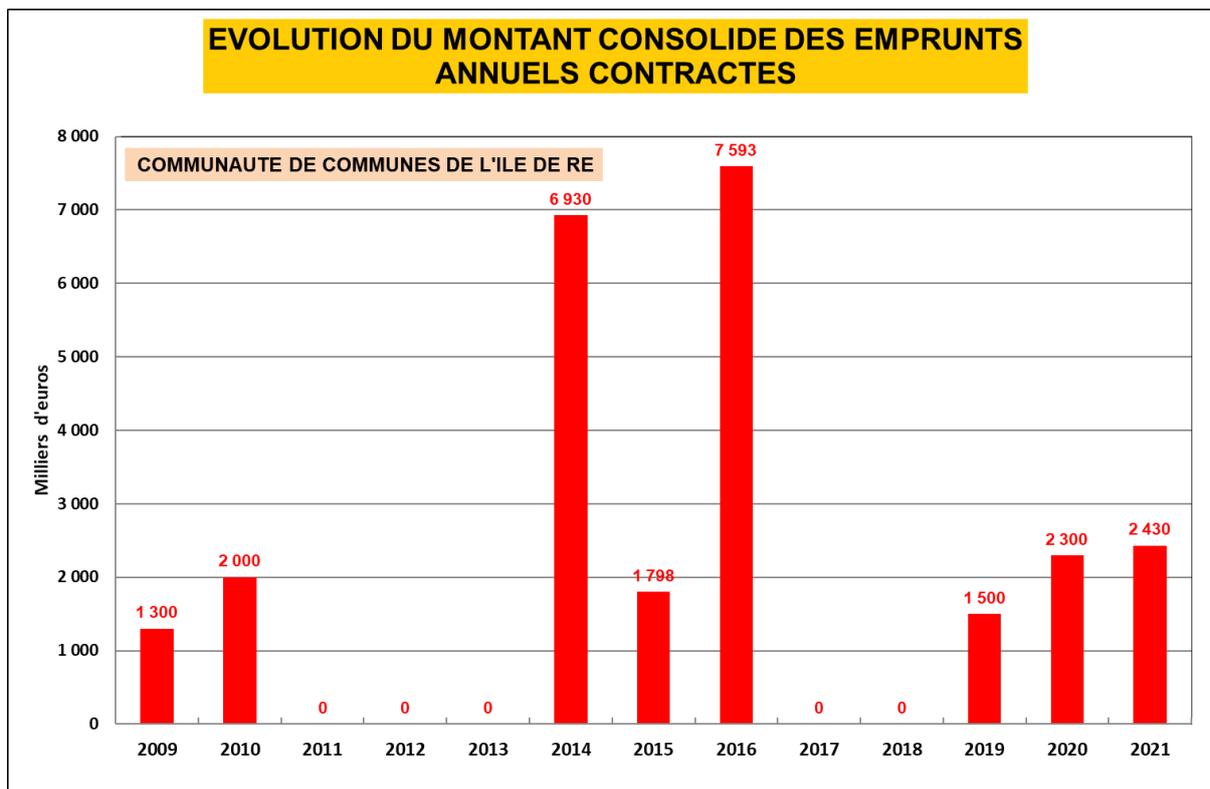
Par rapport aux années précédentes on notera la disparition de la subvention versée à l'Association Rétaise de Développement Culturel La Maline (ARDC La Maline), association aujourd'hui dissoute avec la reprise de la gestion en directe de l'équipement culturel La Maline par la Communauté de Communes de l'île de Ré.

On notera par ailleurs que dans le Compte Administratif 2020 une somme de 607 326 € est portée au débit du compte « 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » : soit un écart de 82 870 € avec les éléments du tableau précédent non-expliqué.

VII. EMPRUNTS

VII.1 Emprunts bancaires

Les montants annuels réellement empruntés sur la période de 2009 à 2020, et prévisionnel pour l'année 2021, par la Communauté de Communes de l'île de Ré pour son Budget Général et ses Budgets Annexes sont les suivants :



On notera, sur la période de 2014 à 2016, les montants très importants des emprunts contractés par la Communauté de Communes de l'île de Ré.

Ces emprunts ont, de plus, été contracté :

- pour des durées inhabituellement longues (40, 45 et 55 ans) faisant courir sur au moins deux générations la charge des remboursements,
- avec des taux faibles à la signature, mais variables dans le temps, laissant planer une incertitude sur les charges d'intérêts futures.

A notre connaissance :

- ces durées seraient justifiées par le fait qu'il s'agissait de financer les opérations de constructions de logements sociaux sur les communes d'Ars-en-Ré, Loix et Saint-Martin-de-Ré,
- les taux variables étant quasiment incontournables pour ce type de durées,
- ces montants seraient la conséquence du montant total de ces opérations, dépassant d'ailleurs largement les budgets initiaux, qu'il était impossible de financer par les ressources propres de la Communauté de Communes de l'île de Ré et notamment ses excédents d'exploitation.

En 2019 et 2020 les emprunts mentionnés concernent la reconstruction de la salle de spectacle « La Maline » sur la commune de La Couarde-sur-Mer.

En 2021 les emprunts mentionnés concernent principalement le nouveau Budget Annexe « ZAE ».

VII.2 Crédit de trésorerie

En 2020 :

- il n'y a pas eu de tirage sur une ligne de trésorerie sur le Budget Principal et sur le Budget Annexe « Ecotaxe »,
- il y a eu une avance de trésorerie de 2 M€ du Budget Principal au Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline », malheureusement non mentionnée à l'annexe « IV A1.1 – Eléments du bilan – Etat de la dette – Détail des crédits de trésorerie » - Compte « 51921 - Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement » du Compte Administratif soumis au vote en Conseil Communautaire.

VII.3 Emprunts garantis par la Communauté de Communes de l'Île de Ré

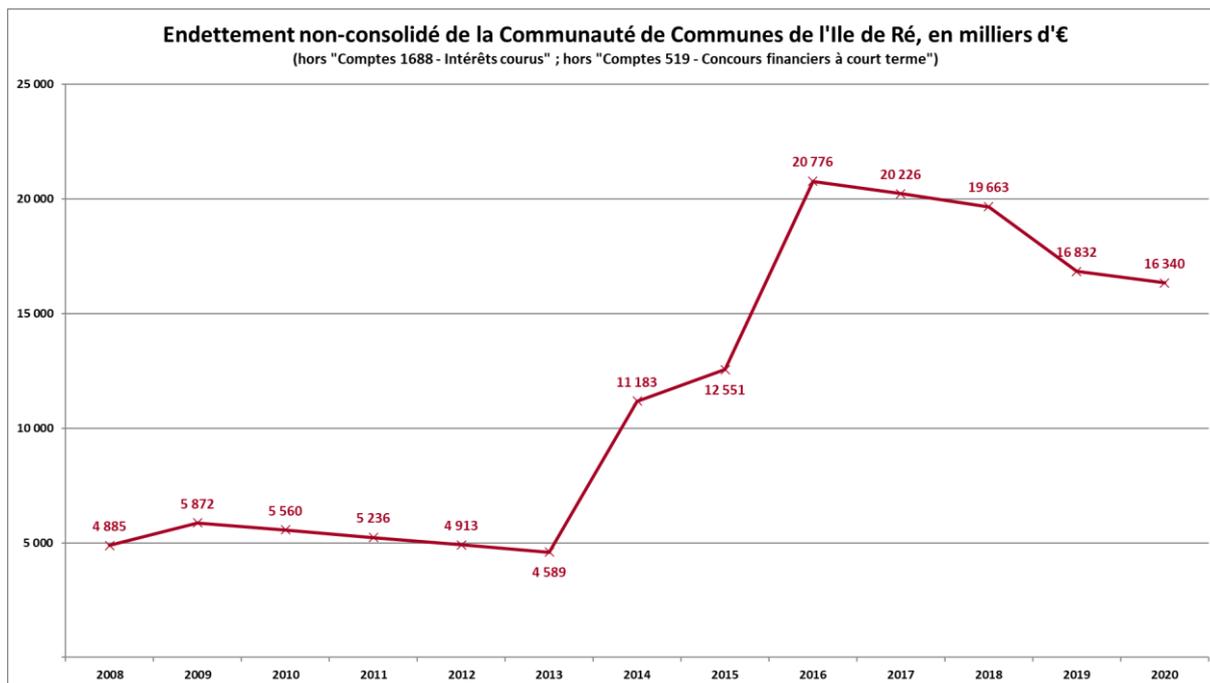
L'annexe « IV B1.1 – Engagements hors bilan – Engagements donnés et reçus – Emprunts garantis par la Commune ou l'établissement » des Comptes Administratifs 2020 de la Communauté de Communes de l'Île de Ré précise les emprunts garantis par cette collectivité locale.

Au 31 décembre 2020, la Communauté de Communes de l'Île de Ré était garante d'un montant total de 12,141 M€ pour des opérations de logements à caractère social, au bénéfice de :

- « Atlantic Aménagement – Groupe Action Logement », né du regroupement de sociétés d'HLM de la région (www.atlantic-amenagement.com) à hauteur de 3,280 M€,
- « Immobilière 3F – Groupe Action Logement », numéro 1 du logement social en France (www.groupe3f.fr) à hauteur de 4,841 M€,
- « Noalis – Groupe Action Logement », entreprise sociale pour l'habitat (www.noalis.fr) à hauteur de 4,020 M€.

VIII. EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS

VIII.1 Endettement non-consolidé



Cet endettement non-consolidé, pour simple d'accès qu'il soit, ne donne qu'une vision très imparfaite de la situation d'endettement global des collectivités locales. En effet, il ne tient pas compte des avances et des lignes de trésorerie auxquelles peuvent faire appel ponctuellement certaines collectivités locales et qui constituent des dettes financières qu'elles devront rembourser, ni de l'endettement porté par le(s) éventuel(s) Budget(s) Annexe(s). Il ne devra donc être utilisé qu'avec parcimonie et on lui préférera, à chaque fois que cela sera possible, l'endettement consolidé.

Au 31 décembre 2020 l'endettement était :

- principalement porté par le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré (73,6 %),
- le Budget Annexe Cinéma Spectacle n'en portant que 26,0 %, et
- et le Budget Annexe Ecotaxe n'en portant que 0,4 %.

La situation était différente avant l'intégration au Budget Général du Budget Annexe « Ordures Ménagères » puisque ce dernier a porté jusqu'à 33,7 % (en 2013) de l'endettement global.

Comme nous le rappelons systématiquement, quelle que soit la situation, il reste impératif que l'équipe communautaire garde une vision globale de son endettement.

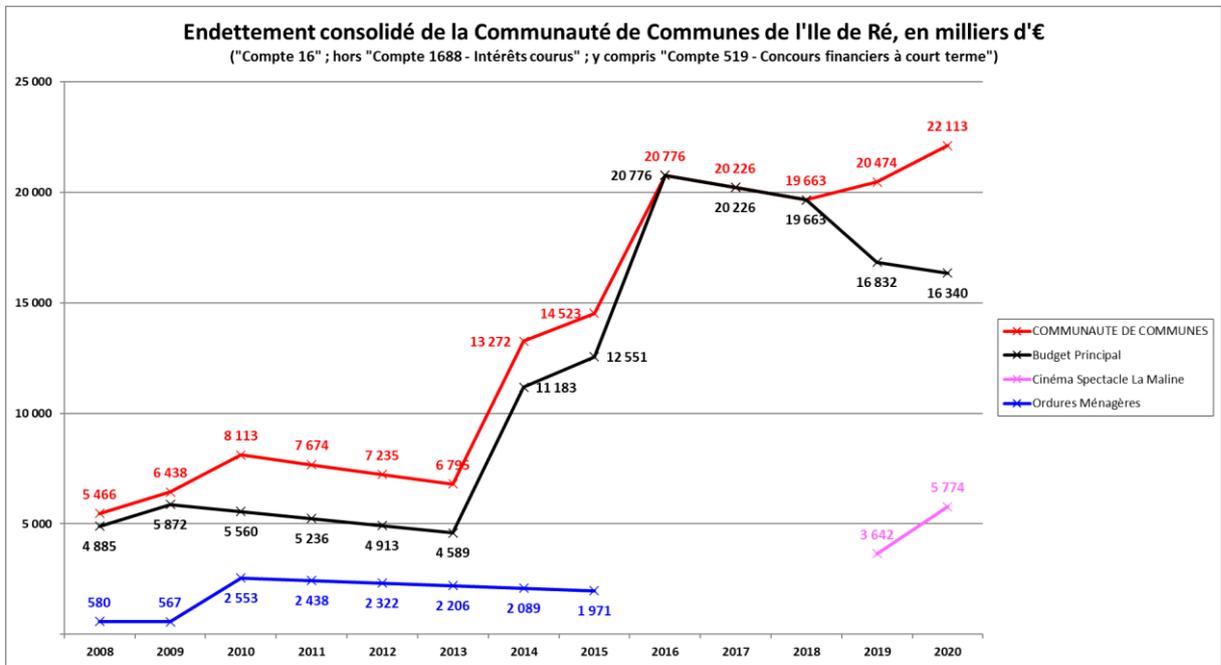
VIII.2 Endettement consolidé

VIII.2.1 Endettement consolidé de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

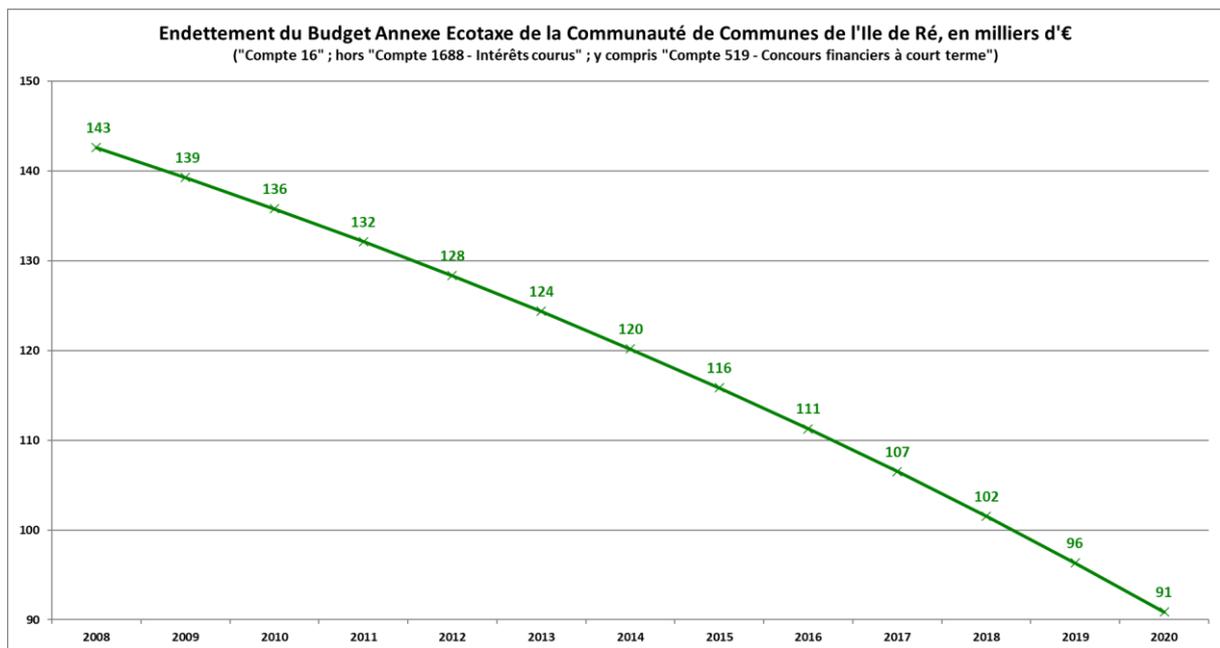
La Communauté de Communes de l'Île de Ré est la seule collectivité locale de l'Île de Ré dont le Budget Annexe « Ecotaxe » porte un endettement.

Les deux graphiques ci-dessous présentent :

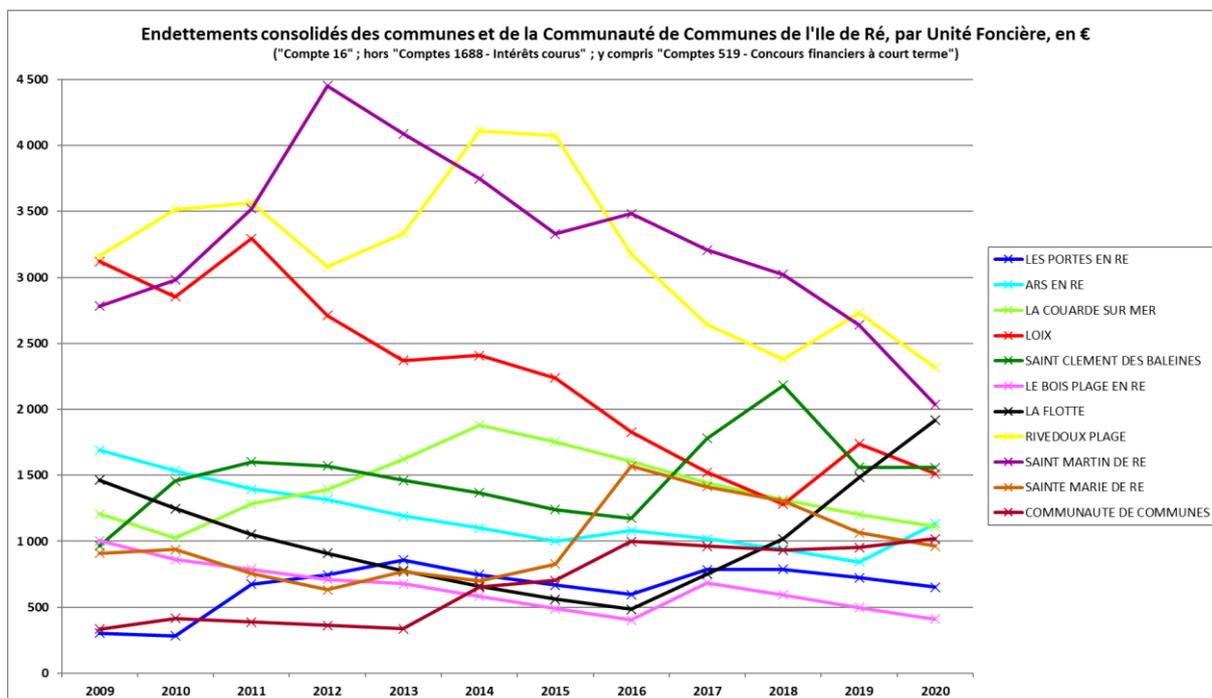
- d'une part l'endettement consolidé de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, hors Budget Annexe « Ecotaxe », c'est-à-dire le cumul de l'endettement du Budget Principal, du Budget Annexe « Ordures Ménagères » jusqu'en 2015 et du Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » à partir de 2019 : l'endettement est majoritairement porté par le Budget Principal même si les endettements portés par les Budgets Annexes restent significatifs.



- et d'autre part l'endettement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré seul : cet endettement correspond à un emprunt unique de 145 k€, souscrit en 2007 pour une durée de 25 ans, pour l'opération dite « Le Préau ».



Rapportés aux Unités Foncières, les endettement consolidés (hors Ecotaxe) des dix communes de l'Île de Ré et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont les suivants :

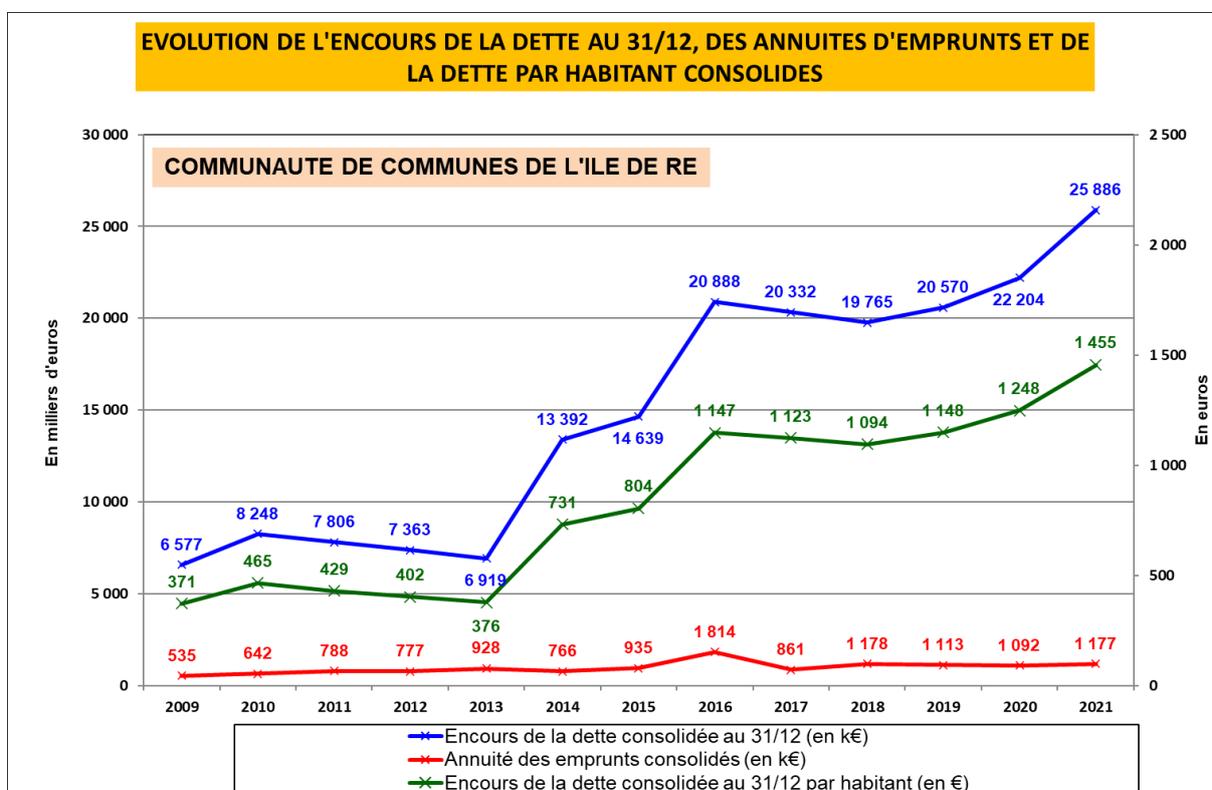


Par comparaison avec les communes de l'Île de Ré, l'endettement consolidé par Unité Foncière de la Communauté de Communes de l'Île de Ré est plutôt faible, même s'il a connu une augmentation très significative entre 2014 et 2016.

VIII.2.2 Endettement consolidé et annuité d'emprunt de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

Le graphique ci-dessous, réalisé à partir des Comptes Administratifs et des Budgets Primitifs, indique l'évolution :

- de l'encours de la dette consolidée,
- des annuités de remboursement de cette dette,
- de la dette consolidée par habitant.



La courbe bleue (Encours de la dette consolidée au 31/12) et la courbe rouge (Annuité des emprunts consolidés) sont exprimées en milliers d'euros et leur ordonnée est à gauche ; la courbe verte (Encours de la dette consolidée au 31/12 par habitant) est exprimée en euros et son ordonnée est à droite.

Pour les encours de la dette consolidée, on distingue plusieurs périodes différentes :

- une période de croissance entre 2009 et 2010,
- puis une période de baisse jusqu'en 2013,
- puis une période de très forte croissance jusqu'en 2016,
- puis une nouvelle période de décroissance jusqu'en 2018,

- et enfin une nouvelle période de forte croissance à partir de 2019.

Pour les annuités d'emprunts consolidés :

- le décalage observé en 2013 semble pouvoir être attribué à un problème de comptabilisation des intérêts courus non-échus,
- comme évoqué précédemment, la forte progression observée en 2016 est due au remboursement de 800 k€ de capital sur un emprunt.

Au 31 décembre 2020, le montant de la dette consolidée par habitant (résidents principaux) était de 1 248 €.

Pour une information plus complète sur les notions d'endettement le lecteur pourra se reporter à notre étude intitulée « Etude sur l'endettement des dix communes de l'île de Ré et de la Communauté de Communes de l'île de Ré » disponible sur le site Internet de l'association : <http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-Endettement20191231.pdf>.

VIII.2.3 Contrôle

Dans les Comptes Administratifs ou le Budget Primitif on peut vérifier que l'évolution de l'encours suit bien la règle du calcul classique :

Dette fin année (N) = Dette fin année (N-1) – remboursement du capital année (N) + montant des nouveaux emprunts souscrits au cours de l'année (N).

On peut également regarder la concordance entre les montants indiqués dans les annexes IV A2 des Comptes Administratifs et dans la comptabilité publique (site Internet de l'administration reprenant les comptes des collectivités <https://www.impots.gouv.fr/cil/zf1/accueil/flux.ex?flowId=accueilcclloc-flow> ou Comptes de Gestion disponibles auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques).

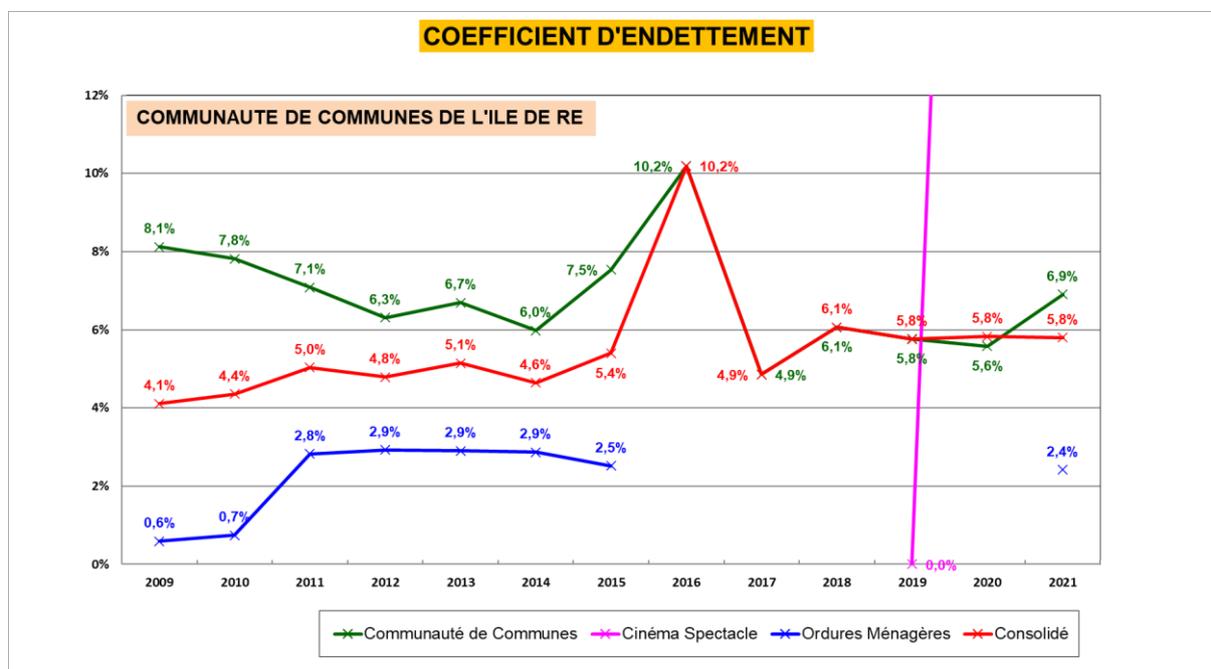
Ces deux types de contrôles sont concordants et n'amènent pas de commentaire particulier.

VIII.3 Coefficient d'endettement

Le coefficient d'endettement correspond au rapport entre les annuités de la dette (intérêts plus capital) et les recettes réelles de fonctionnement.

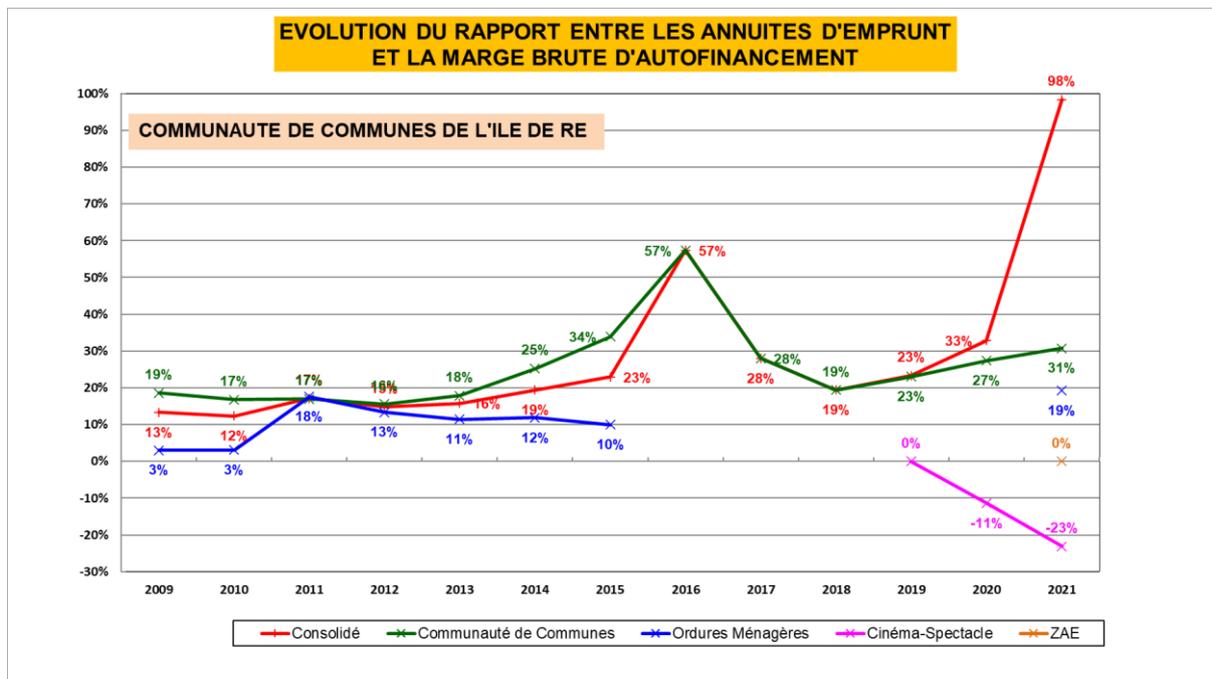
Il montre quelle est la part des recettes réelles de fonctionnement utilisée chaque année au remboursement de la dette.

Pour des raisons de visibilité les valeurs du Budget Annexe « Cinéma Spectacle » de 2020 (47,2 %) et de 2021 (79,8 %) sont coupées sur le graphique ci-dessous.



Il existe d'autres indicateurs de suivi comme :

- le rapport entre l'annuité des emprunts (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement ; cet indicateur consolidé :
 - o était voisin de 17 % jusqu'en 2013,
 - o puis il s'est dégradé entre 2014 et 2016, culminant à 57 %,
 - o avant de s'améliorer très nettement en 2017 et 2018, revenant à 19 % soit à un taux voisin de la période 2009 - 2013,
 - o les années 2019 et 2020 marquent une dégradation de cet indicateur, dégradation qui pourrait se poursuivre, si les prévisions budgétaires de 2021 se réalisaient, l'amenant à 98 %, soit à un niveau extrêmement dégradé jamais atteint depuis 2009.



Conformément à l'illustration présentée au chapitre « II – Généralités », les ressources consacrées au paiement des annuités d'emprunt sont autant de ressources dont ne dispose pas la Communauté de Communes de l'Ile de Ré pour financer de nouveaux investissements... sauf, bien entendu, à augmenter lesdites ressources : augmentation des impôts locaux, augmentation de l'endettement, aliénation de biens intercommunaux... ou économies drastiques sur ses coûts de fonctionnement.

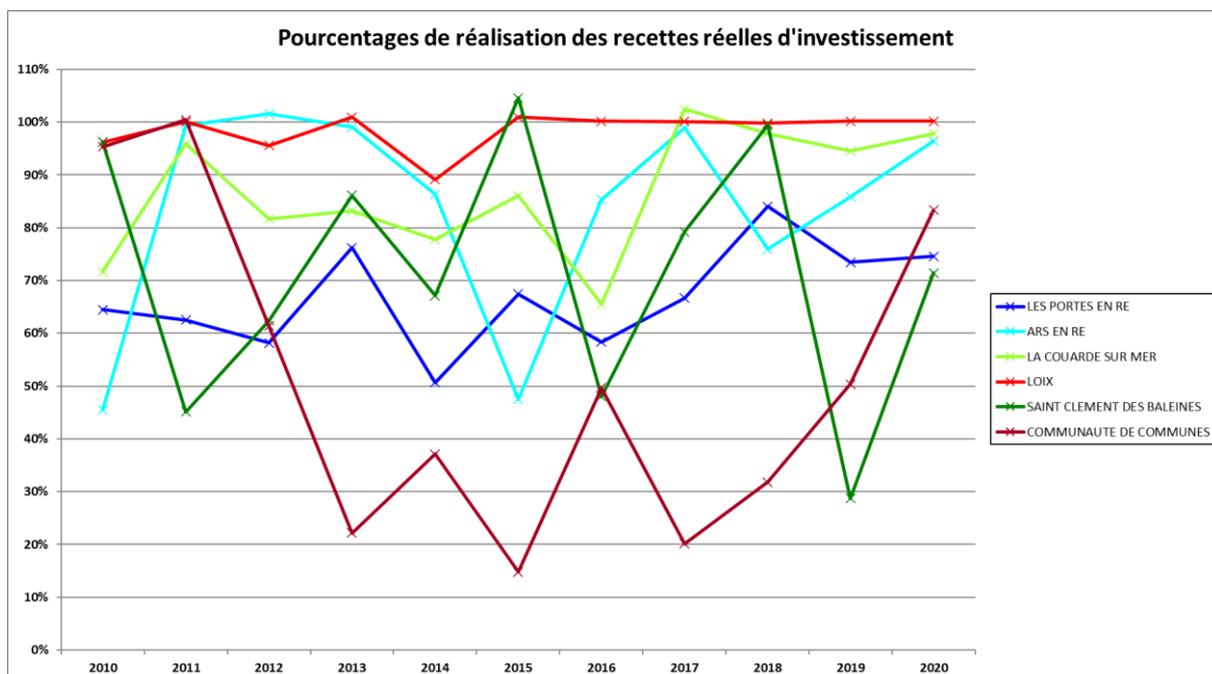
- le ratio de désendettement, souvent mentionné par les collectivités locales, qui exprime, en années, le rapport entre le capital restant dû au 31 décembre et la Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute) ; au 31 décembre 2020. Ce ratio est de :
 - o 7,16 années pour le Budget Principal la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, soit une valeur significativement éloignée du seuil d'alerte fixé à 12 années,
 - o -18,94 années pour le Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » ; sans surprise, valeur « aberrante ».

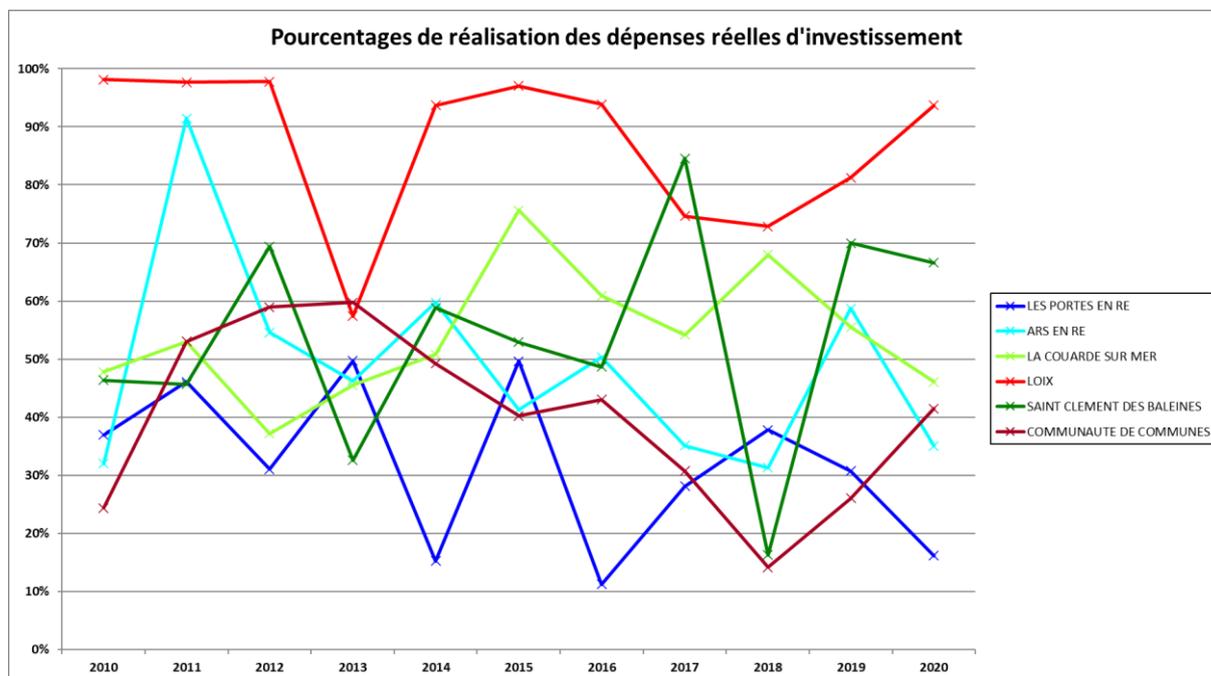
IX. INVESTISSEMENTS

IX.1 Réalisation des budgets d'investissement

Chaque année les recettes et les dépenses prévisionnelles d'investissement sont inscrites et votées dans le Budget Primitif. L'année suivante, les recettes d'investissement effectivement reçues et les dépenses d'investissement effectivement payées sont inscrites et votées dans le Compte Administratif.

On peut donc suivre, chaque année, le taux de réalisation de ces dépenses et de ces recettes d'investissement : ainsi plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses d'investissement.





Pour le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, dans les Budgets Primitifs :

- les recettes réelles d'investissement étaient, de 2012 à 2019, systématiquement surévaluées de 40 à 90 % ; l'année 2020 marque une amélioration très significative de cet indicateur,
- et les dépenses réelles d'investissement sont systématiquement surévaluées de 40 à 85 % (pour mémoire, en 2018, les contraintes de circulation sur le pont de l'Île de Ré ont entraîné l'arrêt de certains chantiers dégradant encore plus ce taux de réalisation).

Il s'en suit que l'image donnée par les Budgets Primitifs des opérations d'investissement, et la publicité qui en est faite, sont particulièrement erronées.

Il faut cependant espérer que cela n'altère pas la capacité des personnes en charge de ces opérations d'investissement à les gérer au plus près et au mieux des intérêts de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et donc de ses résidents / contribuables.

A l'avenir cette question devrait constituer un point d'amélioration de la gestion par l'équipe communautaire : elle pourra peut-être s'inspirer avantageusement de la pratique de la commune de Loix qui, si elle n'est pas parfaite, se distinguait jusqu'en 2016, sauf exception, par sa régularité et sa plus grande justesse.

IX.2 Opérations d'équipement

Certains investissements sont détaillés dans des opérations d'équipement.

IX.2.1 Réalisées en 2020

IX.2.1.1 Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

Pour l'année 2020, les opérations d'équipement portées au Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont les suivantes :

Numéro	Intitulé	2020					
		Dépenses					
		Budget (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Dépenses annulées
1001	Pistes cyclables	320 000,00	32 983,04	10%	287 016,96		287 016,96
1005	Piscine intercommunale	5 655 700,00	2 888 297,14	51%	2 767 402,86	2 767 400,00	2,86
1006	Système d'Information Géographique	62 000,00	46 573,60	75%	15 426,40	4 000,00	11 426,40
1009	Siège CDC Aile Saint-Michel	386 434,00	11 321,07	3%	375 112,93	350 000,00	25 112,93
1016	Crèche multi-accueil "Les Bigorneaux" - Rivedoux	12 900,00	1 440,00	11%	11 460,00	7 912,00	3 548,00
1018	Gendarmerie	30 000,00		0%	30 000,00		30 000,00
1019	Espace multi-accueil "Les Hippocampes" - La Couarde sur Mer	8 000,00	2 436,00	30%	5 564,00	2 311,00	3 253,00
1020	Logements - Saint Martin de Ré	3 800,00		0%	3 800,00		3 800,00
1022	Logements "Les Brises Marines" & Multi-accueil et halte-garderie "Les Salicornes" - Ars en Ré	8 800,00		0%	8 800,00	2 400,00	6 400,00
1024	Les Mirambelles - Le Bois Plage en Ré	150 000,00	73 158,25	49%	76 841,75	76 000,00	841,75
1025	Quai de la Criée - Ars en Ré	35 000,00	2 069,16	6%	32 930,84	32 000,00	930,84
1029	"L'Alambic" - Sainte Marie de Ré	5 000,00		0%	5 000,00		5 000,00
1030	CMA - Sainte Marie de Ré	15 000,00		0%	15 000,00		15 000,00
1031	Digues	2 293 000,00	863 767,27	38%	1 429 232,73	1 429 000,00	232,73
1033	Logements "Hameau de Rochefort" - Le Bois Plage en Ré	28 888,00		0%	28 888,00		28 888,00
1038	Siège rue de la Blanche - Le Bois Plage en Ré	5 000,00	4 166,27	83%	833,73		833,73
1045	Equipement intercommunal Le Bois Plage	230 000,00	102 000,00	44%	128 000,00	120 000,00	8 000,00
2001	Centre de transfert	112 000,00	6 546,24	6%	105 453,76	80 000,00	25 453,76
2002	Déchetterie "Les Gâchettes" - Le Bois Plage en Ré	190 000,00		0%	190 000,00	190 000,00	0,00
TOTAL		9 551 522,00	4 034 758,04	42%	5 516 763,96	5 061 023,00	455 740,96

En 2020, sur les 9,552 M€ budgétisés (y compris les Restes à Réaliser de 2019), 4,035 M€ ont été réalisés, soit un rapport de 42 %.

Les deux principales opérations d'équipement :

- « n°1031 – Digues »,
- et « n°1005 – Piscine intercommunale »,

représentent 93 % des dépenses d'investissement réalisées en 2020.

Les montants des Restes à Réaliser (RAR) sur 2021 sont très significatifs et représentent, au total, 53 % des dépenses budgétisées et 125 % des dépenses réalisées.

Il y a une seule recette affectée, dans le Compte Administratif 2020, à ces opérations d'investissement : 5,2 k€ pour l'opération « 1005 – Piscine intercommunale ».

IX.2.1.2 Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »

Pour l'année 2020, l'opération d'équipement portée au Compte Administratif du Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré est la suivante :

Numéro	Intitulé	2020					
		Dépenses					
		Budget (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Dépenses annulées
1001	La Maline	4 525 660,00	1 698 607,28	38%	2 827 052,72	2 827 052,00	0,72
TOTAL		4 525 660,00	1 698 607,28	38%	2 827 052,72	2 827 052,00	0,72

Numéro	Intitulé	2020					
		Recettes					
		Budget (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Recettes annulées
1001	La Maline	2 410 000,00	12 072,38	1%	2 397 927,62		2 397 927,62
TOTAL		2 410 000,00	12 072,38	1%	2 397 927,62	0,00	2 397 927,62

Cette opération d'équipement correspond à la reconstruction de la salle de spectacle de La Maline située à La Couarde-sur-Mer.

Les pourcentages de réalisation sont faibles, notamment en matière de recettes.

On notera par ailleurs l'inscription au chapitre « 13 - Subventions d'investissement (reçues) » du Compte Administratif 2020 de la somme de 2,363 M€ au titre des restes à réaliser (RAR) : on supposera que ces sommes, bien que non portées à l'annexe « III-B3 – Détail des chapitres d'opération d'équipement », se rattachent à cette opération.

IX.2.2 Budgétisées en 2021

IX.2.2.1 Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

Pour l'année 2021, les opérations d'équipement inscrites au Budget Primitif de la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont les suivantes (y compris les restes à réaliser) :

N°	Intitulé	2021	
		Dépenses	Recettes
1001	Pistes cyclables	634 000,00	
1005	Piscine intercommunale	2 467 400,00	
1006	Système d'Information Géographique	42 000,00	
1009	Siège CDC Aile Saint-Michel	350 000,00	
1016	Crèche multi-accueil "Les Bigorneaux" - Rivedoux	177 912,00	
1019	Espace multi-accueil "Les Hippocampes" - La Couarde sur Mer	2 311,00	
1022	Logements "Les Brises Marines" & Multi-accueil et halte-garderie "Les Salicornes" - Ars en Ré	2 400,00	
1024	Les Mirambelles - Le Bois Plage en Ré	76 000,00	
1025	Quai de la Criée - Ars en Ré	152 000,00	
1031	Digues	1 829 000,00	
1045	Equipement intercommunal Bois-Plage	250 000,00	
TOTAL		5 983 023,00	0,00

Les opérations d'investissement « n°1005 – Piscine intercommunale » et « n°1031 – Digues » constituent les principaux postes de dépenses budgétisées, soit 72 % du total.

Pour information, toute ou partie des dépenses de l'opération d'investissement « n°1005 – Piscine intercommunale », pour des réparations suite à malfaçons, seront prises en charge par les assurances.

IX.2.2.2 Budget Annexe Cinéma Spectacle

Pour l'année 2021, l'opération d'équipement inscrite au Budget Primitif du Budget Annexe « Cinéma Spectacle » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré est la suivante (y compris les restes à réaliser) :

N°	Intitulé	2021	
		Dépenses	Recettes
1001	La Maline	3 045 592,24	
TOTAL		3 045 592,24	0,00

Comme indiqué précédemment il y aurait 2,363 M€ de restes à réaliser (RAR) en recettes.

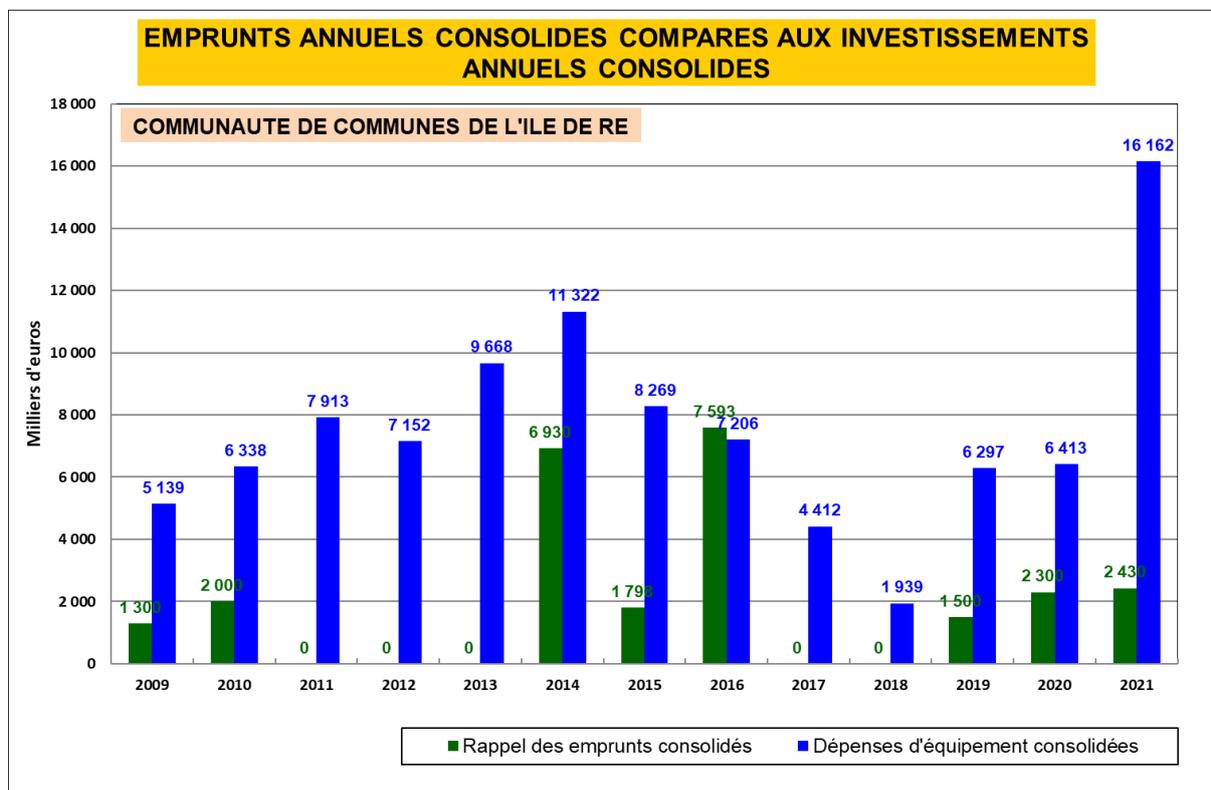
IX.2.2.3 Budget Annexe Ordures Ménagères

Pour l'année 2021, les opérations d'équipement inscrites au Budget Annexe « Ordures Ménagères » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont les suivantes (y compris les restes à réaliser) :

N°	Intitulé	2021	
		Dépenses	Recettes
10	Centre de transfert	350 000,00	
20	Déchetterie "Les Gâchettes" - Le Bois Plage en Ré	50 000,00	
TOTAL		400 000,00	0,00

IX.3 Investissements comparés aux emprunts annuels

Ce graphique montre quelles ont été les évolutions parallèles des dépenses d'investissements consolidées et des emprunts consolidés contractés, réalisées de 2009 à 2020 et prévues en 2021 (y compris les restes à réaliser).



On notera que, sur toute la période étudiée, les montants empruntés sont inférieurs aux montants des investissements, sauf en 2016.

D'autres flux financiers entrants ont donc permis le financement de ces derniers.

IX.4 Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants

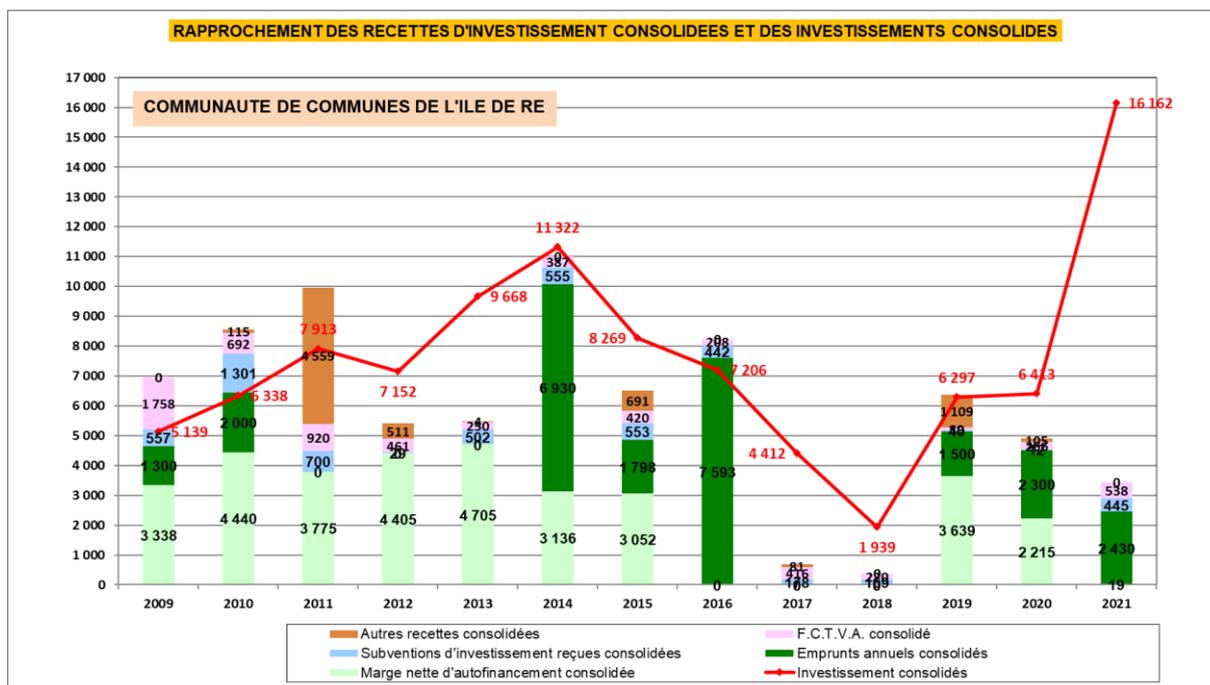
Avant de traiter cette question il nous semble important de rappeler que trop souvent les élus locaux justifient certains investissements grâce aux subventions obtenues, subventions diminuant d'autant le prix à payer. Vrai au niveau de la collectivité locale concernée, mais faux et tendancieux au niveau des contribuables, car ce sont bien eux qui, par leurs impôts aux Départements, aux Régions ou à l'Etat, financent indirectement lesdites subventions. L'obtention de celles-ci se fait certes suivant des décisions administratives, mais on ne peut passer sous silence l'impact des relations existant entre les élus qui souvent, ont des responsabilités non seulement locales, mais également aux niveaux administratifs supérieurs. Un élu ne peut rester insensible aux services rendus lors des votes quels qu'ils soient ! Un investissement devrait être engagé uniquement dans la mesure où il est indispensable et non en raison des subventions reçues. Ce n'est hélas pas toujours le cas.

IX.4.1 Comparaison des principaux flux entrants et sortants

Les investissements, qui sont des flux sortants, sont financés par les flux entrants suivants :

- les ressources directes de la section investissement : subventions, Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) et Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.) essentiellement,
- la marge nette d'autofinancement provenant de la section fonctionnement,
- si nécessaire par un recours à l'emprunt,
- parfois par l'aliénation de certains biens intercommunaux comme ceci a été rappelé précédemment (flux exceptionnel non récurrent).

Le graphique ci-dessous permet de comparer, chaque année, la somme des recettes d'investissement dont a bénéficié la Communauté de Communes de l'Ile de Ré aux investissements réalisés ou prévus pour 2021 (y compris les restes à réaliser).



Il montre à vue d'œil qu'il y aurait un manque de financement des flux sortants par les flux entrants en 2012, 2013, 2014, 2015, 2017, 2020 et 2021.

IX.4.2 Soldes de trésorerie

Comme le montre le tableau ci-dessous, peut-être plus explicite et facile à comprendre que le graphique précédent car les différents calculs sont précisés, ce sont les « excédents » des exercices précédents qui permettent de faire face à ces « manques » en dégageant un solde de trésorerie :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(1) Recettes d'investissement	2 316	2 107	6 179	1 001	755	942	1 664	650	675	389	1 238	383	983
(2) Investissements	5 139	6 338	7 913	7 152	9 668	11 322	8 269	7 206	4 412	1 939	6 297	6 413	16 162
(3) Besoin de financement = (1) - (2)	-2 823	-4 231	-1 735	-6 151	-8 913	-10 380	-6 606	-6 556	-3 736	-1 550	-5 059	-6 030	-15 179
(4) Marge nettes d'autofinancement	3 338	4 440	3 775	4 405	4 705	3 136	3 052	0	0	0	3 639	2 215	19
(5) Solde du besoin de financement = (3) + (4)	515	210	2 040	-1 746	-4 208	-7 244	-3 553	-6 556	-3 736	-1 550	-1 420	-3 815	-15 160
(6) Emprunts annuels	1 300	2 000	0	0	0	6 930	1 798	7 593	0	0	1 500	2 300	2 430
(7) Solde de trésorerie = (5) + (6)	1 815	2 210	2 040	-1 746	-4 208	-313	-1 756	1 036	-3 736	-1 550	80	-1 515	-12 730
(8) Solde cumulé de trésorerie sur la période	1 815	4 025	6 065	4 320	112	-202	-1 957	-921	-4 657	-6 207	-6 128	-7 643	-20 373

Bien entendu, ces soldes de trésorerie sont théoriques puisqu'ils font abstraction de la situation des années antérieures et plus particulièrement de la situation cumulée à la fin de l'exercice 2008 (excédents ou déficits de fonctionnements ou d'investissements reportables sur 2009).

X. DISPONIBILITES

X.1.1 Fonds de roulement

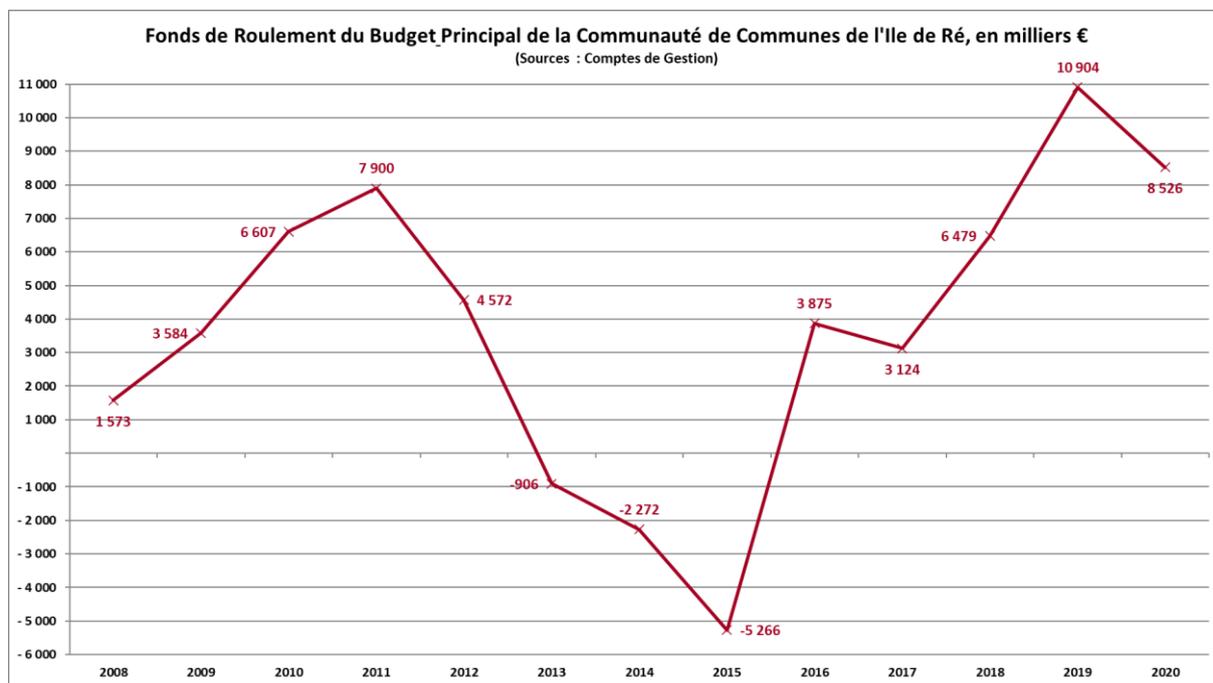
Le « Mémento financier et fiscal du Maire », publié en avril 2008 par la Direction Générale des Finances Publiques, en donne la définition suivante : « C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps. »

D'un point de vue pratique, un Fonds de Roulement positif permet à la collectivité locale de couvrir le décalage entre les encaissements de recettes et les paiements de dépenses de son cycle normal de fonctionnement et le solde éventuel contribue à former sa trésorerie nette : elle dispose alors « d'un matelas financier ».

A l'inverse un Fonds de Roulement nul ou négatif prive la collectivité locale d'une certaine « aisance financière » et met sa trésorerie sous pression.

X.1.1.1 Fonds de roulement du Budget Général

On peut calculer les Fonds de Roulement de toutes les collectivités locales de l'île de Ré à partir des Comptes de Gestion à notre disposition ou les récupérer directement sur le site Internet de l'Administration Fiscale française (www.impots.gouv.fr/cil/zf1/communeqfp/flux.ex).



On constatera que la Communauté de Communes de l'Île de Ré a vu son Fonds de Roulement :

- croître fortement entre 2008 et 2011,
- puis décroître tout aussi fortement entre 2012 et 2015, jusqu'à passer en territoire négatif entre 2013 et 2015,
- puis croître de nouveau entre 2016 et 2019 (sauf en 2017),
- l'année 2020 marquant une décroissance de cet indicateur.

L'excédent définitif que la Communauté de Communes de l'Île de Ré a dégagé au cours du temps (8,526 M€), pour reprendre la formule du « Mémento financier et fiscal du Maire », représente donc par rapport aux données du Compte Administratif 2020 :

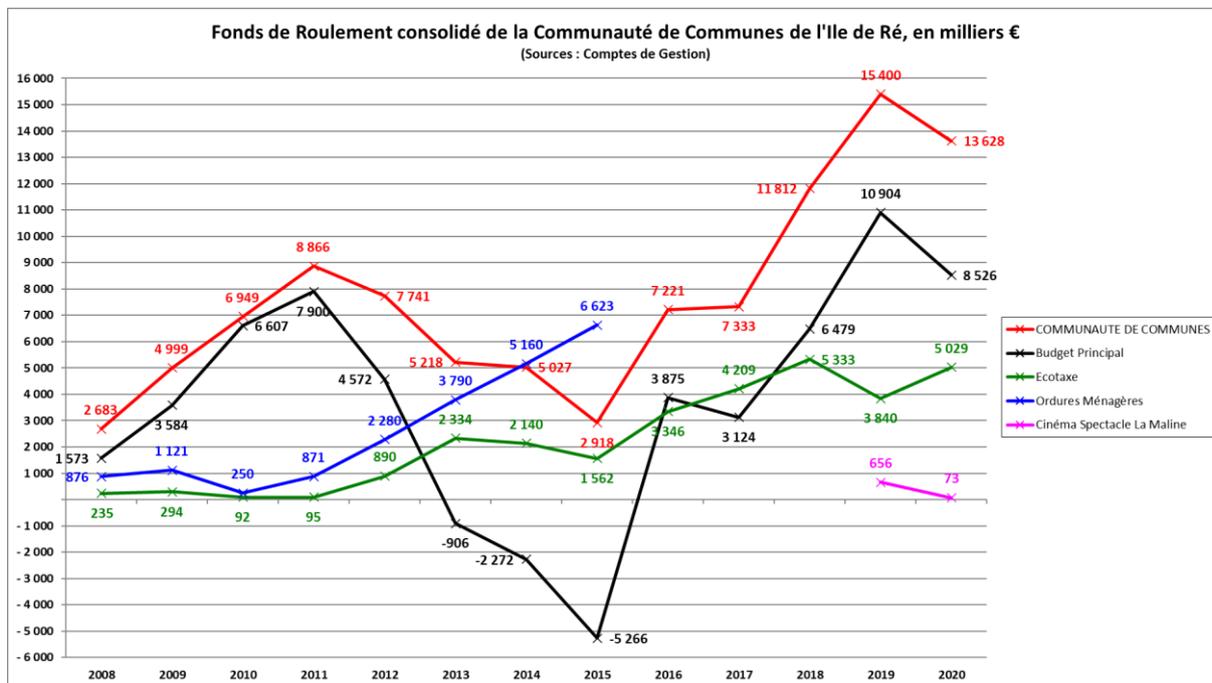
- un peu moins d'un quadrimestre de recettes réelles de fonctionnement,
- un peu plus d'un quadrimestre de recettes fiscales,
- seize mois de dépenses réelles d'investissement (moyenne de 2010 à 2020).

X.1.1.2 Fonds de roulement consolidé

Si on s'intéresse au Fonds de Roulement consolidé de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, agrégation des Fonds de Roulement de son Budget Principal et de ses Budgets Annexes, on constate, sur le graphique ci-dessous :

- qu'il est positif sur toute la période étudiée (tracé en rouge),
- qu'il est l'agrégation :
 - o du Fonds de Roulement du Budget Principal (tracé en noir), très dégradé sur la période 2013-2015,
 - o et des Fonds de Roulement des Budgets Annexes Ecotaxe (tracé en vert), Ordures Ménagère (tracé en bleu) et Cinéma Spectacle (tracé mauve) en situations favorables sur toute la période observée.

Ce graphique illustre ainsi les propos du « Rapport d'observation définitive de la Communauté de Communes de l'Île de Ré – Année 2012 et suivantes » de la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine – Limousin - Poitou-Charentes, à la page 19/78, au chapitre « 4.4. Le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie » : « Depuis 2013, les emplois immobilisés sont supérieurs aux ressources stables, il en résulte un fonds de roulement net global au 31 décembre 2014 négatif à hauteur de - 2,272 M€, alors qu'il était positif (+ 7,9 M€) au 1^{er} janvier 2012. Ce fonds de roulement a donc diminué de plus de 10 M€ au cours de la période. »

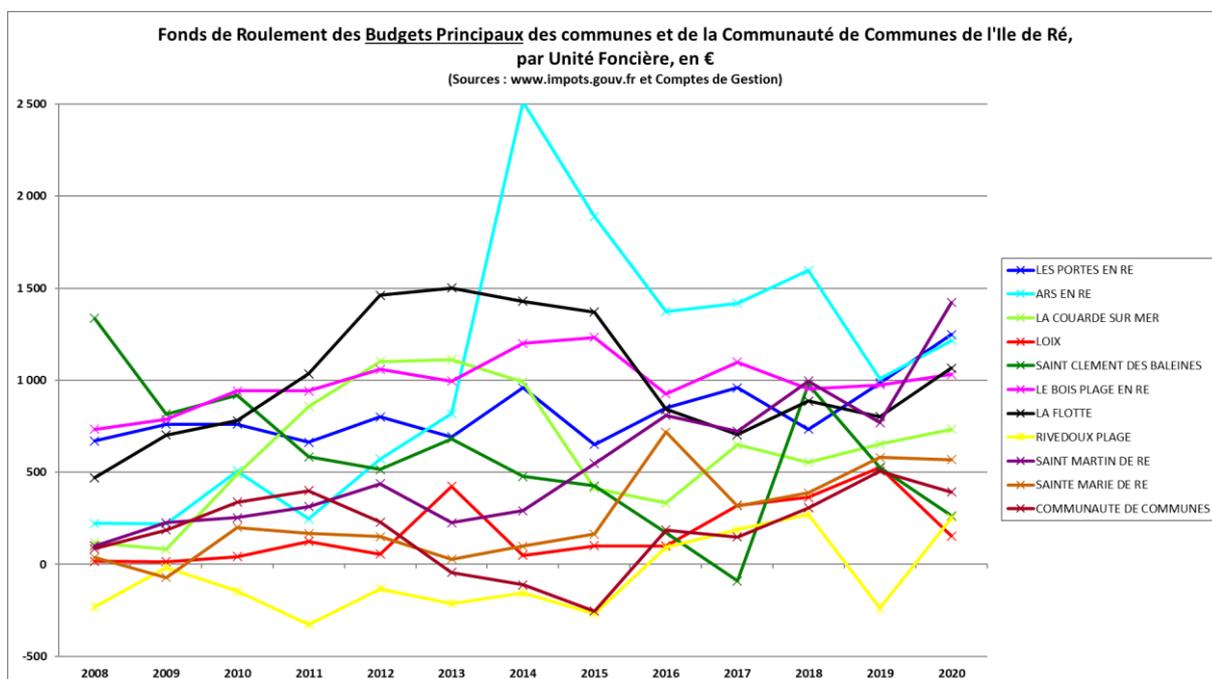


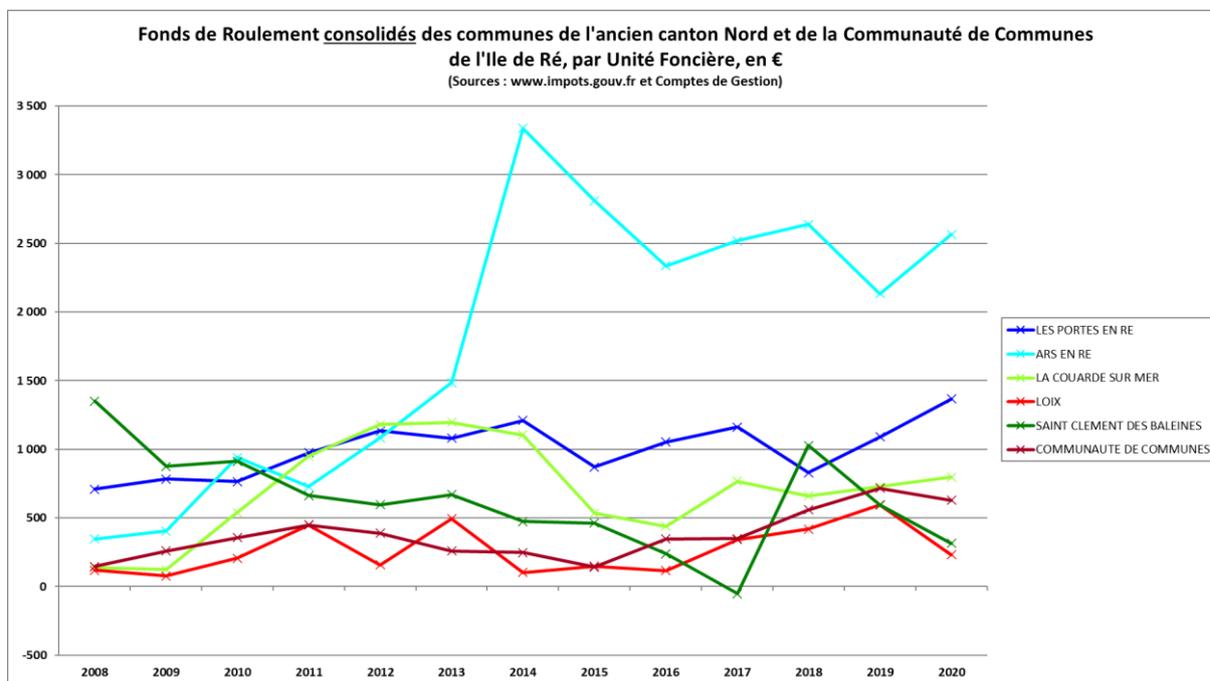
On notera également que :

- la situation du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré a continué à se dégrader jusqu'en 2015,
- puis, la très opportune absorption du Budget Annexe « Ordures Ménagères » par le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré a permis le rétablissement spectaculaire de cet indicateur à partir de l'année 2016 !

A fin 2020, la situation en matière de Fonds de Roulement est favorable, aussi bien pour le Budget Annexe « Ecotaxe » (5,029 M€) que pour le Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » (0,073 M€).

X.1.1.3 Fonds de roulement par Unité Foncière





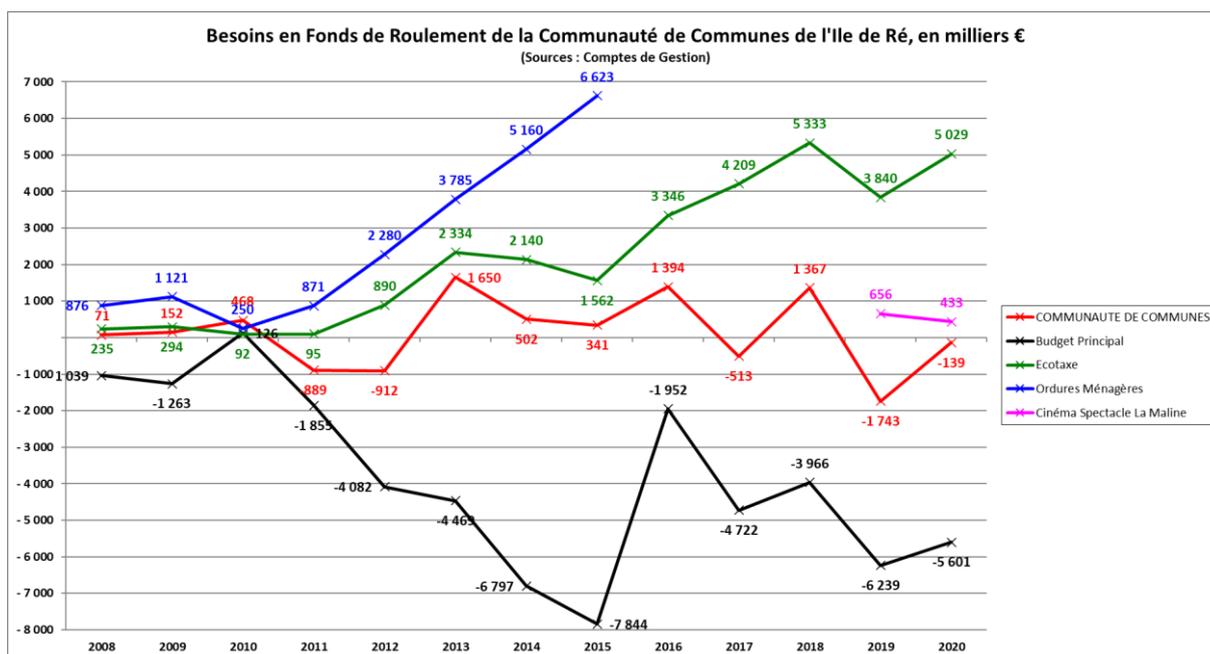
Cet indicateur permet de faire des comparaisons entre les différentes collectivités locales de l'Île de Ré : celui de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, qui oscillait jusqu'en 2017 sous la barre des 500 € avant de croître, reste comparativement assez bas.

X.1.2 Besoin en fonds de roulement

Le « Mémento financier et fiscal du Maire », évoqué précédemment, donne du Besoin en fonds de roulement (BFR) la définition suivante : « Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement ; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. À l'inverse, une dette génère une ressource ; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées. »

L'illustration de cet indicateur est la suivante :

- les Budgets Annexes Ordures Ménagères (tracé bleu), Ecotaxe (tracé vert) et Cinéma Spectacle La Maline (tracé mauve) sont en territoire positif et signent une situation défavorable (besoin de financement),
- le Budget Principal (tracé noir) est en territoire négatif (sauf en 2010) et signe une situation favorable (ressources disponibles),
- l'agrégation de ces trois budgets (tracé rouge) qui évoluait encore en territoire positif en 2018 (besoin de financement) est revenue en territoire négatif favorable (ressources disponibles) en 2019 et s'est dégradé en 2020.



Toujours à la page 19/78 du « Rapport d'observation définitive de la Communauté de Communes de l'Île de Ré – Année 2012 et suivantes » de la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine – Limousin - Poitou-Charentes, au chapitre « 4.4. Le fonds de

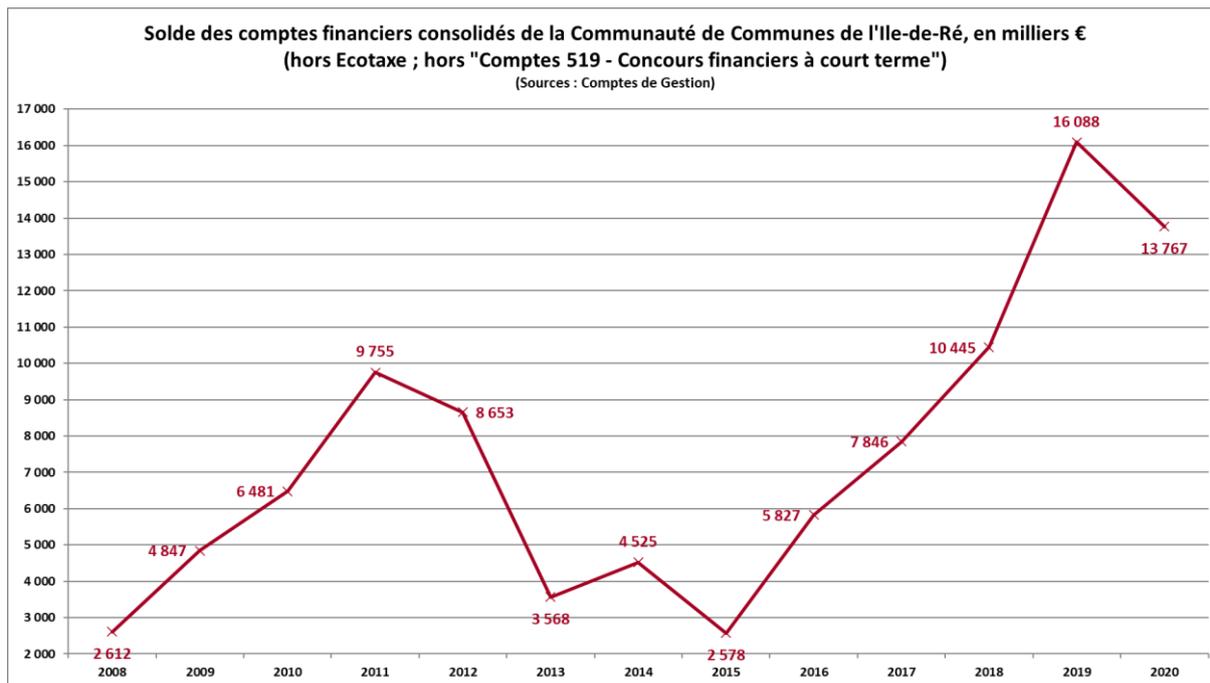
roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie », on peut lire : « *Le besoin en fonds de roulement global était également fortement négatif à hauteur de - 6,797 M€ au 31 décembre 2014. Son analyse détaillée montre que c'est l'importance des soldes créditeurs des comptes de liaison retraçant la trésorerie des budgets annexes (6,587 M€ au 31 décembre 2014, dont 4,805 M€ pour le BA ordures ménagères et 1,782 M€ pour le BA Ecotaxe), qui permettait à la communauté de communes de dégager un besoin en fonds de roulement négatif.* »

X.1.3 Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453

X.1.3.1 Classe 5 – Comptes financiers

Les comptes de la « Classe 5 – Comptes financiers » « *enregistrent les mouvements de valeurs en espèces, chèques, ainsi que les opérations faites avec le Trésor, les banques et les établissements financiers ; par extension, les comptes financiers comprennent les comptes relatifs aux placements de trésorerie autorisés* » pour reprendre la définition de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14.

Ils sont donc le reflet de la trésorerie disponible ou mobilisable de la collectivité locale.

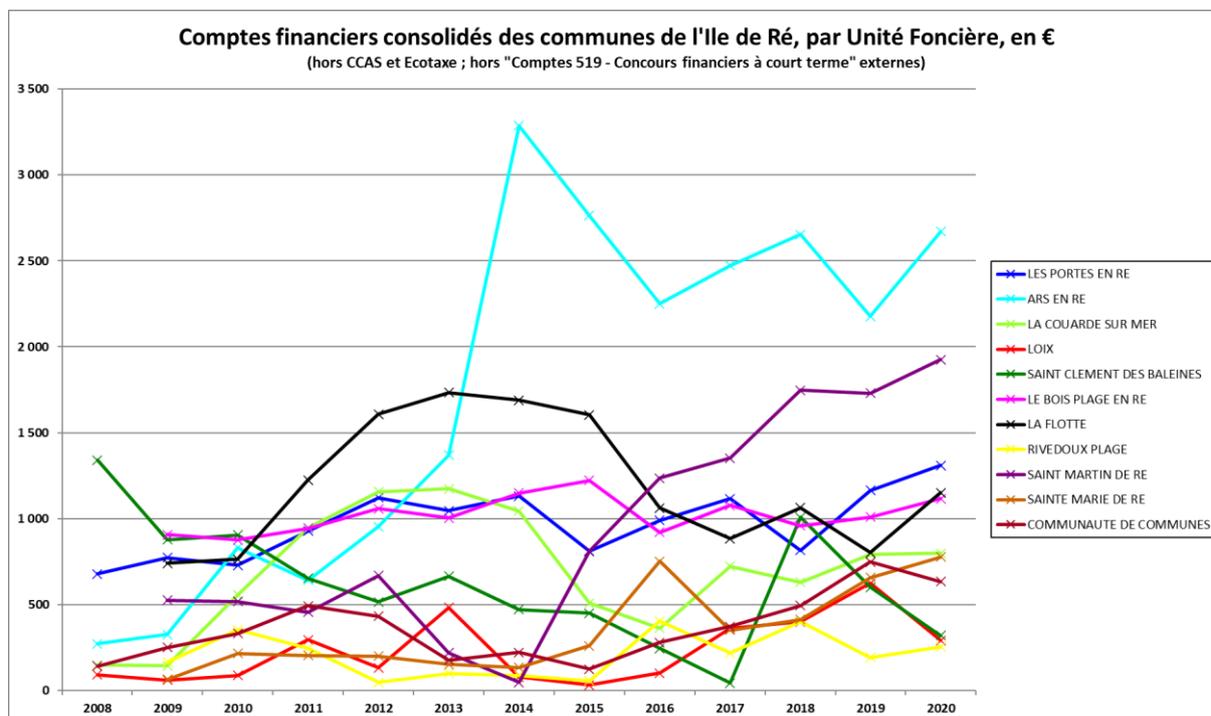


Au 31 décembre 2020, ces disponibilités consolidées, en baisse par rapport à l'année précédente, atteignent 13,767 M€.

Il convient cependant de les mettre en parallèle avec les différentes dettes et créances et notamment :

- des 22,204 M€ de dettes bancaires consolidées (hors intérêts courus non-échus),
- des 1,961 M€ des autres dettes consolidées (hors dettes et créances croisées entre les différents budgets de la Communauté de Communes de l'Île de Ré),
- des 1,971 M€ de créances diverses consolidées (hors dettes et créances croisées entre les différents budgets de la Communauté de Communes de l'Île de Ré).

Ainsi, de façon consolidée, les créances (inscrites à l'actif circulant) de la Communauté de Communes de l'Île de Ré restent inférieures à ses dettes, ce qui signifie, en schématisant, qu'au 31 décembre 2020, elle n'était pas en capacité de rembourser toutes ses dettes en mobilisant l'ensemble des sommes immédiatement disponibles ou théoriquement réalisables.



Les comptes financiers consolidés rapportés au nombre d'Unités Foncières permettent de faire des comparaisons entre les différentes collectivités locales de l'Île de Ré : cet indicateur est, pour la Communauté de Communes de l'Île de Ré, sur une tendance haussière depuis 2016 et demeure comparativement plutôt bas.

X.1.3.2 Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée

La « Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée » regroupe notamment les comptes :

- « 451 - Compte de rattachement avec... (à subdiviser par Budget Annexe) »,
- « 452 – Centre Communal d'Action Sociale (C. C. A. S.) rattaché »,
- et « 453 - Caisse des écoles rattachée ».

Ces trois comptes peuvent être :

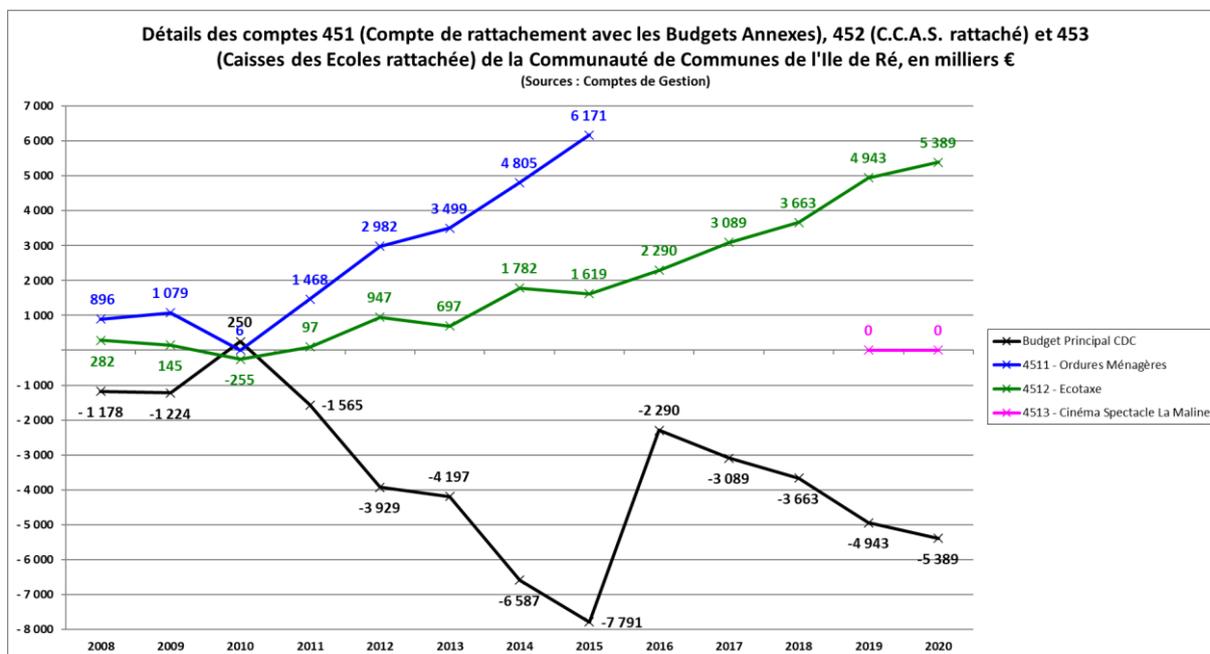
- créiteur dans le Budget Principal d'une commune, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « doit de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles,
- débiteur dans le Budget Principal d'une commune, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « a avancé de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles.

Bien entendu dans le(s) Budget(s) Annexe(s), du C. C. A. S. ou de la Caisse des écoles on retrouvera la ou les positions parfaitement symétriques à celle(s) du Budget Principal.

Ainsi, le graphique suivant illustre ces situations de « trésoreries réciproques » :

- le tracé en noir est celui du Budget Principal de la commune :
 - o lorsqu'il est en zone négative cela signifie qu'il « doit de l'argent » aux autres budgets,
 - o lorsqu'il est en zone positive cela signifie qu'il « a avancé de l'argent » aux autres budgets,
- les autres tracés sont ceux des autres budgets :
 - o lorsqu'ils sont en zone positive cela signifie qu'ils « ont avancé de l'argent » au Budget Principal,
 - o lorsqu'ils sont en zone négative cela signifie qu'ils « doivent de l'argent » au Budget Principal.

Bien entendu le cumul de ces différents soldes est égal à zéro.



Comme le notait le rapport de la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine – Limousin - Poitou-Charentes évoqué au chapitre précédent, l'utilisation de la trésorerie disponible des Budgets Annexes par le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré se traduisait, fin 2014, par une dette de 6,587 M€ du Budget Principal vis-à-vis de ses Budgets Annexes, soit :

- 4,805 M€ vis-à-vis du Budget Annexe « Ordures Ménagères »,
- et 1,782 M€ vis-à-vis du Budget Annexe « Ecotaxe ».

Tous ceci amenait cette autorité de contrôle à indiquer : « *Ce sont donc en dernière analyse ces deux budgets annexes qui contribuent à la trésorerie de la CdC de l'Île de Ré, laquelle s'élevait au 31 décembre 2014 à 4,525 M€ soit 127 jours de charges courantes de fonctionnement de l'exercice ; elle était toutefois presque deux fois moindre que celle observée au 1^{er} janvier 2012.* ».

A la fin de l'exercice 2015 la situation s'était encore dégradée, la dette du Budget Principal vis-à-vis de ses Budgets Annexes étant passée à 7,791 M€ :

- 6,171 M€ vis-à-vis du Budget Annexe « Ordures Ménagères »,
- et 1,619 M€ vis-à-vis du Budget Annexe « Ecotaxe ».

Depuis, si le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré a, comme nous le rappelons, fort opportunément absorbé le Budget Annexe « Ordures Ménagères » au 1^{er} janvier 2016, il demeure fortement débiteur, et de plus en plus débiteur depuis 2016, vis-à-vis du Budget Annexe « Ecotaxe » (5,389 M€ au 31 décembre 2020). Cette pratique, bien que légale, procède d'un bien regrettable mélange des genres et nous ne manquerons pas de rappeler à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré que cela constitue une utilisation bien peu orthodoxe des ressources de l'Ecotaxe.

Aux Portes-en-Ré, le 22 juillet 2021.

Pour l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré.
Le Président.

**ANNEXE A LA RADIOSCOPIE DE LA
SITUATION FINANCIERE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
L'ILE DE RE DE 2009 A 2020 ET
PRÉVISIONS POUR 2021**

XI. METHODOLOGIE

XI.1 Avertissement

Ce document a été établi à partir de données administratives officielles et donc incontestables.

Ce n'est pas un document comptable, ce n'est pas non plus un document administratif, il n'a pas pour objectif de contrôler l'exactitude des comptes de cette collectivité locale.

Son seul objectif est de permettre à toute personne, n'ayant aucune formation financière particulière, mais capable de gérer ses propres comptes, de comprendre la situation financière de la collectivité à laquelle elle appartient, de prendre conscience de son évolution au cours des années, éventuellement de comprendre les problèmes auxquels elle se trouve confrontée. Ainsi elle sera en mesure de poser au Président ou au responsable financier de cette collectivité, les questions lui apparaissant comme étant les plus importantes.

Il est conseillé aux personnes s'intéressant à cette question de lire auparavant le guide pratique intitulé « VOTRE COMMUNE EST-ELLE BIEN GEREE ? », écrit par Alain LE GRELLE et Thomas KIEFFER, publié par CONTRIBUABLES ASSOCIES (42, rue des Jeûneurs 75077 PARIS CEDEX 02 - Téléphone : 01 42 21 16 24 - www.contribuables.org).

XI.2 Avant-propos

Rappelons quelques raisonnements simples, que certains jugeront peut-être simplistes, mais raisonnements qu'il ne faut néanmoins jamais perdre de vue.

Toute personne vivant grâce à ses propres revenus, ne peut dépenser, au cours d'une année, plus que ce qu'elle reçoit elle-même au titre de ses ressources personnelles. Dans la mesure où ses dépenses sont inférieures à ses ressources, elle dégage chaque année un résultat que l'on appellera par la suite « Marge brute d'autofinancement ».

Dans la mesure où elle dégage effectivement chaque année une marge, elle sera en mesure d'acheter certains biens d'équipements, avec ou sans recours à l'emprunt.

Si elle a recours à un ou plusieurs emprunts, elle aura à rembourser chaque année les annuités de ces derniers : capital plus intérêts. Encore faudra-t-il que sa « marge brute d'autofinancement », si elle existe, soit suffisante pour lui permettre d'honorer ses engagements.

Il faut également rappeler que toute personne responsable de ses propres finances doit prévoir, à court ou moyen terme, le renouvellement de certains de ses biens d'équipements en fonction de leur usure (voiture, télévision, réfrigérateur...). Elle devra donc prévoir, au moins en partie, le financement de ces futurs investissements.

Toute personne vraiment responsable doit aussi avoir, à titre de référence, un regard précis sur son passé financier : ressources, dépenses, investissements, endettement et donc engagement à moyen terme.

Elle doit être capable de mener une réflexion réaliste sur son proche avenir, sur ses besoins financiers et son aptitude à en disposer. Il en est souvent ainsi, du moins peut-on l'espérer, car il s'agit là, rappelons-le, de situations personnelles.

Mais si cela est vrai pour chacun d'entre nous, et nous y sommes d'autant plus sensibles qu'il s'agit là de notre argent, c'est également vrai pour toute famille, pour toute société et bien entendu pour toute collectivité locale car, là encore, il s'agit de notre argent.

Est-il alors politiquement incorrect de demander au Président d'une Communauté de Communes, dans quelle mesure la section de fonctionnement participe suffisamment au financement des investissements ?

Dans la mesure où cette participation est insuffisante, est-il politiquement incorrect de lui demander les mesures qu'il compte prendre, à court et moyen terme, afin de redresser la situation ? Mesures d'économies ? Augmentation des impôts locaux ? Recours à de nouveaux emprunts ? Aliénation de certains biens de la Communauté de Communes ?

Tout cela pour dire que toute collectivité locale doit avoir une connaissance approfondie de son passé et en particulier de son passé financier : ressources et dépenses courantes de fonctionnement, ressources et dépenses d'investissement, évolution de son endettement...

Elle doit parfaitement connaître l'état dans lequel se trouve son patrimoine ainsi que ses besoins en matière de renouvellement ou d'entretien.

Elle doit avoir une parfaite connaissance de son budget annuel et de son respect en cours d'année. Elle doit être capable de prévoir de façon réaliste l'évolution probable de ses besoins et de la situation à laquelle elle devra faire face au cours des années à venir.

XI.3 Quelques définitions de base

XI.3.1 Recettes réelles de fonctionnement et recettes réelles de fonctionnement consolidées

Ce poste comprend toutes les recettes ayant un caractère annuel régulier qui permettent d'assurer le fonctionnement des services de la Communauté de Communes, notamment les impôts locaux, les dotations de l'Etat, les subventions, les revenus des immeubles...

En sont exclus :

- les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales,
- l'excédent de fonctionnement reporté,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- et les potentiels versements provenant des bénéfices dégagés par des budgets annexes (camping, port de plaisance, zone d'activité...).

La fiscalité en constitue la majeure partie.

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées correspondent aux recettes réelles de fonctionnement du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré auxquelles nous ajoutons l'apport financier théorique des Budgets Annexes, c'est-à-dire leurs marges nettes d'autofinancement.

XI.3.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Ce poste regroupe la totalité des dépenses de fonctionnement des services de la Communauté de Communes, notamment les frais de personnel et les intérêts de la dette.

En sont exclus :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- les dotations aux amortissements et aux provisions,
- le déficit de fonctionnement reporté,
- le prélèvement pour dépenses d'investissement,
- les travaux d'investissement en régie dont le montant est définitivement imputé en section investissement,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales.

Les charges de personnel en constituent la partie la plus importante.

XI.3.3 Charges courantes de fonctionnement

Cette notion se distingue de la précédente par l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

XI.3.4 Marge brute d'autofinancement

C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges courantes de fonctionnement. Elle doit permettre de payer les annuités de remboursement de la dette (intérêts et capital).

XI.3.5 Marge nette d'autofinancement

C'est la marge brute d'autofinancement moins l'annuité de remboursement de la dette (intérêts et capital). Elle constitue un excédent disponible qui se rajoute à d'autres ressources pour le financement des investissements.

XI.3.6 Unités Foncières

La comparaison directe de données financières de collectivités locales de tailles différentes n'apporte généralement pas d'informations probantes.

Il faut donc les ramener :

- au nombre d'habitants : les communes de l'Île de Ré comptant jusqu'à 80 % de résidences secondaires sur leur territoire, les données financières divisées par cet indicateur ne nous semblent pas probantes,
- ou à la population définie par la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : cet indicateur, qui est égal à la population totale communale augmentée d'un habitant par résidence secondaire, ne nous semble pas pouvoir donner non plus d'informations satisfaisantes,
- ou au nombre d'Unités Foncières : cet indicateur, développé par votre association, comptabilise le nombre de propriétés foncières potentiellement soumises à la Taxe d'Habitation et à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et permet une comptabilisation du nombre de résidences (principales et secondaires) ; cet indicateur, tout imparfait qu'il soit (il s'exonère des capacités contributives des résidents, il ne tient pas compte de l'apport financier des professionnels...), permet d'attribuer à chaque propriété foncière bâtie, quelle que soit sa consistance et son mode d'occupation, sa quote-part de données financières.

Dans la suite de cette étude, les comparaisons entre collectivités locales seront faites systématiquement par rapport au nombre d'Unités Foncières.

XI.4 Méthodologie retenue

Nous suivrons les principes généraux de la méthode décrite dans le guide pratique « Votre commune est-elle bien gérée ? » en nous préoccupant uniquement des flux financiers annuels entrant dans les comptes de la collectivité locale, soit les recettes, ainsi que des flux sortant des comptes de la collectivité locale, soit les dépenses.

Nous distinguerons les recettes et les dépenses de fonctionnement, des recettes et des dépenses d'investissement.

Nous ne nous préoccuperons pas, au début de cette étude, des excédents ou déficits de fonctionnement ou d'investissement annuels ou encore des virements de comptes à comptes (opérations d'ordre) car il ne s'agit là que de transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité. Considérons à titre d'exemple les dépenses d'amortissement (article 68) : elles sont comptabilisées en charges dans la section de fonctionnement mais en produits dans la section d'investissement ; c'est un transfert de compte à compte qui ne change en rien l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité.

Par contre, afin de contrôler l'équilibre de ces différents flux financiers dans le temps, nous tiendrons compte, en fin d'étude, des excédents ou déficits au début de la période retenue.

Ainsi, comme le radiologue face à son écran, grâce aux tableaux et graphiques présentés ci-après nous serons en mesure de suivre l'évolution (amélioration ou détérioration) des principaux indicateurs financiers de la Communauté de Communes. Nous pourrions alors nous poser les bonnes questions et rencontrer le Président et/ou la personne en charge des finances afin de connaître sa position.

XI.5 Transparence financière

Les documents budgétaires de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, pour les années 2020, 2021 et pour les années antérieures, ne sont pas disponibles, à la date de la présente étude, sur son site Internet, permettant à tous les résidents / contribuables de consulter, en libre accès, ces informations financières de base.

Elle pourrait, en la matière, s'inspirer avantageusement des bonnes pratiques des communes d'Ars-en-Ré et de Loix.

XII. LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

La Communauté de Communes de l'Île de Ré suivait et gérait trois budgets différents au 31 décembre 2020 :

- le Budget Général ou Budget Principal,
- le Budget Annexe de l'Ecotaxe,
- depuis le 1^{er} janvier 2019, le Budget Annexe Cinéma Spectacle, concernant la gestion des équipements et des personnels de l'espace culturel de « La Maline »,

Le 1^{er} janvier 2021 :

- un Budget Annexe Ordures Ménagères a été (re)ouvert ; pour mémoire, un tel budget existait par le passé avant d'être fusionné avec le Budget Général le 1^{er} janvier 2016,
- un Budget Annexe ZAE : comme l'indique la délibération n°52 – 08.04.2021 du Conseil Communautaire de l'Île de Ré ce budget permettra de suivre les opérations d'aménagement de la Zone d'Activités Economiques créée sur le territoire de la commune de Sainte-Marie-de-Ré.

XII.1 Généralités

Pour l'année N :

- au cours du premier trimestre, le Conseil Communautaire vote autant de Budgets Primitifs qu'il y a de Budgets (Général et Annexes),
- en cours d'année le Conseil Communautaire vote, autant que nécessaire, des adaptations aux Budgets Primitifs sous forme de décisions modificatives qui sont reprises dans des Budgets Supplémentaires,
- au cours du premier trimestre de l'année N+1, le Conseil Communautaire vote les Comptes Administratifs (autant qu'il y avait eu de Budgets Primitifs) qui reprennent les éléments financiers définitifs des budgets.

XII.2 Budget Général ou Budget Principal

C'est le budget de la Communauté de Communes de l'Île de Ré proprement dit.

XII.3 Budget Annexe « Ecotaxe »

Ce budget permet de suivre la gestion de l'Ecotaxe concernant la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Pour mémoire on retrouve dans le Compte Administratif 2020 :

- dans la Section de Fonctionnement :
 - o en recettes réelles (4,209 M€) : principalement la quote-part annuelle versée par le département de la Charente-Maritime sur le produit de l'écotaxe prélevé lors du passage du pont de l'Île de Ré (4,191 M€),
 - o en dépenses réelles (2,893 M€) : une série de charges autorisées par la législation dont une subvention de fonctionnement versée au département de la Charente-Maritime (1,073 M€), la part de l'écotaxe reversée aux dix communes de l'Île de Ré (657,3 k€), des frais de personnel (371,7 k€)...
 - o et un important « Excédent de fonctionnement » reporté de 2019 de 1,840 M€.
- dans la Section d'Investissement :
 - o en recettes réelles (2,016 M€) : dont 2 M€ d'excédents de fonctionnement capitalisés,
 - o en dépenses réelles (0,143 M€) : dont 0,090 M€ au titre des opérations d'équipement.

Par ailleurs, ce Budget Annexe :

- a généré, en 2019, un résultat bénéficiaire de 1,235 M€ (calculé conformément à l'annexe n°8 du Tome 2 – Annexes de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14),
- porte une dette financière de 91,4 k€ au 31 décembre 2020.

Votre association :

- assure une analyse sur le plan formel de ce budget,
- demandera au Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et à la Présidente du Conseil Général de la Charente-Maritime des compléments d'informations.

Enfin, les éléments de ce Budget Annexe ne sont ni repris dans cette étude, ni consolidés avec les éléments de la Communauté de Communes de l'Île de Ré proprement dits, sauf en matière d'endettement.

XII.4 Budget Annexe « Ordures Ménagères »

Jusqu'en 2015 le poste des « Ordures Ménagères » était traité dans un Budget Annexe.
Ce Budget Annexe a été réouvert au 1^{er} janvier 2021.

Une synthèse de l'étude de votre association montrant les excédents générés par la Communauté de Communes de l'Île de Ré au titre de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est disponible à l'adresse : http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-CDC-Ordures_Menageres-Presentation_synthetique_20210510bis.pdf.

Un avocat est saisi et il étudie actuellement les modalités d'une procédure contentieuse devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

XII.5 Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »

Depuis le 1^{er} septembre 2019, la Communauté de Communes de l'Île de Ré assure la gestion des équipements et des personnels de l'espace culturel de « La Maline », en lieu et place de l'Association Rétaise de Développement Culturelle La Maline (A. R. D. C. La Maline) qui a été dissoute.

Le résultat de l'exercice 2020, calculé conformément à l'Annexe n°13 - Bilan et compte de résultat de l'Instruction Budgétaire et Comptable M4, est déficitaire de 203,3 k€.

Ce budget a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 275 k€ du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Ses éléments sont consolidés dans cette étude avec les éléments de la Communauté de Communes de l'Île de Ré proprement dits.

XII.6 Budget Annexe « ZAE »

Ce Budget Annexe a été ouvert au 1^{er} janvier 2021.

Dans le Budget Primitif un emprunt de 1,950 M€ est destiné à couvrir les frais générés par les opérations d'aménagement de la Zone d'Activités Economiques créée sur le territoire de la commune de Sainte-Marie-de-Ré

XIII. RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2020 ET 2021 ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2019 ET 2020

Seules les dépenses et les recettes réelles sont reprises dans ce qui suit.

XIII.1 Budget Général ou Budget Principal

XIII.1.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2019 et 2020 : $(CA\ 2020 - CA\ 2019) / CA\ 2019$.

XIII.1.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	9 272 234,85	8 160 558,23	-12%
Charges de personnel, frais assimilés	3 945 294,59	4 207 028,85	7%
Atténuations de produits	7 610 650,53	7 627 313,24	0%
Autres charges de gestion courante	1 210 026,51	2 408 944,43	99%
Total des dépenses de gestion courante	22 038 206,48	22 403 844,75	2%
Charges financières	264 802,82	395 600,94	49%
Charges exceptionnelles	50 236,38	844 376,26	1581%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	22 353 245,68	23 643 821,95	6%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Atténuations de charges	153 667,88	69 818,81	-55%
Produits services, domaine et ventes diverses	2 415 830,74	1 829 529,31	-24%
Impôts et taxes	22 340 151,40	22 316 000,87	0%
Dotations et participations	1 751 229,40	1 714 859,23	-2%
Autres produits de gestion courante	241 102,57	233 333,58	-3%
Total des recettes de gestion courante	26 901 981,99	26 163 541,80	-3%
Produits financiers	44,72	44,72	0%
Produits exceptionnels	2 421 939,85	43 374,49	-98%
Total des recettes réelles de fonctionnement	29 323 966,56	26 206 961,01	-11%

XIII.1.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	209 628,60	62 393,42	-70%
Subventions d'équipement versées	567 468,00	278 147,85	-51%
Immobilisations corporelles	31 004,13	197 740,12	538%
Immobilisations en cours	32 142,96		-100%
Total des opérations d'équipement	1 985 604,18	4 034 758,04	103%
Total des dépenses d'équipement	2 825 847,87	4 573 039,43	62%
Dotations, fonds divers et réserves	52 188,59		-100%
Emprunts et dettes assimilées	689 248,43	634 416,89	-8%
Total des dépenses financières	741 437,02	634 416,89	-14%
Total des dépenses réelles d'investissement	3 567 284,89	5 207 456,32	46%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Subventions d'investissement (hors 138)		12 000,00	
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9 292,23		-100%
Immobilisations corporelles	298 007,32		-100%
Immobilisations en cours	801 432,57	5 204,58	-99%
Total des recettes d'équipement	1 108 732,12	17 204,58	-98%
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	73 287,54	249 161,23	240%
Excédents de fonctionnement capitalisés	3 461 761,32	5 400 000,00	56%
Total des recettes financières	3 535 048,86	5 649 161,23	60%
Total des recettes réelles d'investissement	4 643 780,98	5 666 365,81	22%

XIII.1.2 Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2020 et 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2020 : (CA 2020 – BP 2020) / BP 2020.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2021 et les réalisations de 2020 : (BP 2021 – CA 2020) / CA 2020.

XIII.1.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2020	CA 2020	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	9 062 063,00	8 160 558,23	-10%	2 664 049,44	-67%
Charges de personnel, frais assimilés	4 344 050,00	4 207 028,85	-3%	4 373 790,00	4%
Atténuations de produits	7 654 163,00	7 627 313,24	0%	7 684 063,00	1%
Autres charges de gestion courante	2 535 950,00	2 408 944,43	-5%	9 008 740,00	274%
Total des dépenses de gestion courante	23 596 226,00	22 403 844,75	-5%	23 730 642,44	6%
Charges financières	396 190,00	395 600,94	0%	324 790,00	-18%
Charges exceptionnelles	1 137 200,00	844 376,26	-26%	1 119 300,00	33%
Dépenses imprévues	285 979,52		-100%		-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	25 415 595,52	23 643 821,95	-7%	25 174 732,44	6%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Atténuations de charges	120 000,00	69 818,81	-42%	120 000,00	72%
Produits services, domaine et ventes diverses	1 508 530,00	1 829 529,31	21%	703 900,00	-62%
Impôts et taxes	21 995 377,00	22 316 000,87	1%	23 682 320,00	6%
Dotations et participations	1 729 604,00	1 714 859,23	-1%	1 736 600,00	1%
Autres produits de gestion courante	236 660,00	233 333,58	-1%	237 820,00	2%
Total des recettes de gestion courante	25 590 171,00	26 163 541,80	2%	26 480 640,00	1%
Produits financiers	40,00	44,72	12%	45,00	1%
Produits exceptionnels	72 500,00	43 374,49	-40%	20 500,00	-53%
Total des recettes réelles de fonctionnement	25 662 711,00	26 206 961,01	2%	26 501 185,00	1%

XIII.1.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2020	CA 2020	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	361 320,00	62 393,42	20 000,00	-83%	328 500,00	426%
Subventions d'équipement versées	1 380 000,00	278 147,85	200 000,00	-80%	950 500,00	242%
Immobilisations corporelles	587 994,59	197 740,12	338 200,00	-66%	2 948 381,22	1391%
Immobilisations en cours	35 500,00		35 500,00	-100%	111 800,00	-
Total des opérations d'équipement	9 551 522,00	4 034 758,04	5 061 023,00	-58%	5 983 023,00	48%
Total des dépenses d'équipement	11 916 336,59	4 573 039,43	5 654 723,00	-62%	10 322 204,22	126%
Emprunts et dettes assimilées	635 000,00	634 416,89		0%	521 570,00	-18%
Total des dépenses financières	635 000,00	634 416,89	0,00	0%	521 570,00	-18%
Total des dépenses réelles d'investissement	12 551 336,59	5 207 456,32	5 654 723,00	-59%	10 843 774,22	108%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Subventions d'investissement (hors 138)		12 000,00		-		-100%
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 300 000,00			-100%	480 000,00	-
Immobilisations en cours		5 204,58		-		-100%
Total des recettes d'équipement	1 300 000,00	17 204,58	0,00	-99%	480 000,00	2690%
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	100 000,00	249 161,23		149%	511 052,00	105%
Excédents de fonctionnement capitalisés	5 400 000,00	5 400 000,00		0%	1 900 000,00	-65%
Total des recettes financières	5 500 000,00	5 649 161,23	0,00	3%	2 411 052,00	-57%
Total des recettes réelles d'investissement	6 800 000,00	5 666 365,81	0,00	-17%	2 891 052,00	-49%

*RAR : restes à réaliser

XIII.2 Budget Annexe « Ecotaxe »

XIII.2.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2019 et 2020 : (CA 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.2.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	1 236 760,54	419 283,00	-66%
Charges de personnel, frais assimilés	630 000,00	371 679,79	-41%
Atténuations de produits	657 329,00	657 329,00	0%
Autres charges de gestion courante	535 566,36	1 439 723,30	169%
Total des dépenses de gestion courante	3 059 655,90	2 888 015,09	-6%
Charges financières	4 449,47	4 209,59	-5%
Charges exceptionnelles	758,10	704,10	-7%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 064 863,47	2 892 928,78	-6%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Atténuations de charges	26 104,15	332,96	-99%
Impôts et taxes	3 020 042,21	4 191 428,05	39%
Dotations et participations	-31 398,47	16 781,06	-153%
Autres produits de gestion courante	15 370,26	0,75	-100%
Total des recettes de gestion courante	3 030 118,15	4 208 542,82	39%
Produits exceptionnels	920,00		-100%
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 031 038,15	4 208 542,82	39%

XIII.2.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations corporelles		47 363,00	-
Total des opérations d'équipement	1 470 600,80	90 112,21	-94%
Total des dépenses d'équipement	1 470 600,80	137 475,21	-91%
Emprunts et dettes assimilées	5 209,01	5 447,40	5%
Total des dépenses financières	5 209,01	5 447,40	5%
Total des dépenses réelles d'investissement	1 475 809,81	142 922,61	-90%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	15 898,21	16 488,64	4%
Excédents de fonctionnement capitalisés		2 000 000,00	-
Total des recettes financières	15 898,21	2 016 488,64	12584%
Total des recettes réelles d'investissement	15 898,21	2 016 488,64	12584%

XIII.2.2 Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2020 et 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2020 : (CA 2020 – BP 2020) / BP 2020.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2021 et les réalisations de 2020 : (BP 2021 – CA 2020) / CA 2020.

XIII.2.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2020	CA 2020	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	1 668 300,00	419 283,00	-75%	2 857 333,13	581%
Charges de personnel, frais assimilés	411 160,00	371 679,79	-10%	502 040,00	35%
Atténuations de produits	657 329,00	657 329,00	0%	657 329,00	0%
Autres charges de gestion courante	1 802 000,00	1 439 723,30	-20%	1 971 010,00	37%
Total des dépenses de gestion courante	4 538 789,00	2 888 015,09	-36%	5 987 712,13	107%
Charges financières	4 460,00	4 209,59	-6%	4 470,00	6%
Charges exceptionnelles	68 000,00	704,10	-99%	308 000,00	43644%
Dépenses imprévues	247 211,92		-100%		-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 858 460,92	2 892 928,78	-40%	6 300 182,13	118%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Atténuations de charges		332,96	-	5 000,00	1402%
Impôts et taxes	3 000 000,00	4 191 428,05	40%	3 300 000,00	-21%
Dotations et participations	89 663,00	16 781,06	-81%		-100%
Autres produits de gestion courante	12 400,00	0,75	-100%	12 410,00	1654567%
Total des recettes de gestion courante	3 102 063,00	4 208 542,82	36%	3 317 410,00	-21%
Produits exceptionnels	1 000,00		-100%	1 000,00	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 103 063,00	4 208 542,82	36%	3 318 410,00	-21%

XIII.2.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2020	CA 2020	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00			-100%	15 000,00	-
Subventions d'équipement versées				-	400 000,00	-
Immobilisations corporelles	146 183,07	47 363,00	30 000,00	-68%	723 488,93	1428%
Immobilisations en cours				-	28 000,00	-
Total des opérations d'équipement	1 941 994,20	90 112,21	729 494,20	-95%	130 000,00	44%
Total des dépenses d'équipement	2 093 177,27	137 475,21	759 494,20	-93%	1 296 488,93	843%
Emprunts et dettes assimilées	6 000,00	5 447,40		-9%	6 000,00	10%
Total des dépenses financières	6 000,00	5 447,40	0,00	-9%	6 000,00	10%
Total des dépenses réelles d'investissement	2 099 177,27	142 922,61	759 494,20	-93%	1 302 488,93	811%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	15 000,00	16 488,64		10%	15 000,00	-9%
Excédents de fonctionnement capitalisés	2 000 000,00	2 000 000,00		0%		-100%
Total des recettes financières	2 015 000,00	2 016 488,64	0,00	0%	15 000,00	-99%
Total des recettes réelles d'investissement	2 015 000,00	2 016 488,64	0,00	0%	15 000,00	-99%

*RAR : restes à réaliser

XIII.3 Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »

XIII.3.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2019 et 2020 : (CA 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.3.1.1 Section d'exploitation

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Charges à caractère général	86 462,66	231 225,22	167%
Charges de personnel, frais assimilés	2 983,81	341 465,75	11344%
Autres charges de gestion courante	240,51	1 426,37	493%
Total des dépenses de gestion courante	89 686,98	574 117,34	540%
Charges financières		26 352,56	-
Charges exceptionnelles		14 973,61	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	89 686,98	615 443,51	586%
RECETTES D'EXPLOITATION			
Atténuations de charges		563,58	-
Produits services, domaine et ventes diverses	30 917,23	38 341,99	24%
Subventions d'exploitation		347 907,00	-
Autres produits de gestion courante	0,11	0,27	145%
Total des recettes de gestion courante	30 917,34	386 812,84	1151%
Produits exceptionnels	120 000,00	29 411,32	-75%
Total des recettes réelles de fonctionnement	150 917,34	416 224,16	176%

XIII.3.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations corporelles		3 973,49	-
Total des opérations d'équipement	2 000 684,70	1 698 607,28	-15%
Total des dépenses d'équipement	2 000 684,70	1 702 580,77	-15%
Emprunts et dettes assimilées		26 152,05	-
Total des dépenses réelles d'investissement	2 000 684,70	1 728 732,82	-14%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Subventions d'investissement	40 000,00		-100%
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 500 000,00	2 300 000,00	53%
Immobilisations en cours		99 984,75	-
Total des recettes d'équipement	1 540 000,00	2 399 984,75	56%
Réserves		61 230,36	-
Total des recettes financières	0,00	61 230,36	-
Total des recettes réelles d'investissement	1 540 000,00	2 461 215,11	60%

XIII.3.2 Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2020 et 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2020 : (CA 2020 – BP 2020) / BP 2020.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2021 et les réalisations de 2020 : (BP 2021 – CA 2020) / CA 2020.

XIII.3.2.1 Section d'exploitation

Libellé	BP 2020	CA 2020	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION					
Charges à caractère général	267 289,66	231 225,22	-13%	312 970,00	35%
Charges de personnel, frais assimilés	373 500,00	341 465,75	-9%	423 580,00	24%
Autres charges de gestion courante	25 000,00	1 426,37	-94%	15 050,00	955%
Total des dépenses de gestion courante	665 789,66	574 117,34	-14%	751 600,00	31%
Charges financières	26 410,00	26 352,56	0%	65 800,00	150%
Charges exceptionnelles	28 300,00	14 973,61	-47%	15 000,00	0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	720 499,66	615 443,51	-15%	832 400,00	35%
RECETTES D'EXPLOITATION					
Atténuations de charges		563,58	-	2 000,00	255%
Produits services, domaine et ventes diverses	92 200,00	38 341,99	-58%	86 900,00	127%
Subventions d'exploitation	340 000,00	347 907,00	2%	981 400,00	182%
Autres produits de gestion courante		0,27	-		-100%
Total des recettes de gestion courante	432 200,00	386 812,84	-11%	1 070 300,00	177%
Produits exceptionnels	306 500,00	29 411,32	-90%	500,00	-98%
Total des recettes réelles de fonctionnement	738 700,00	416 224,16	-44%	1 070 800,00	157%

XIII.3.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2020	CA 2020	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations corporelles	5 000,00	3 973,49		-21%	5 000,00	26%
Total des opérations d'équipement	4 525 660,00	1 698 607,28	2 827 052,00	-62%	3 045 592,24	79%
Total des dépenses d'équipement	4 530 660,00	1 702 580,77	2 827 052,00	-62%	3 050 592,24	79%
Emprunts et dettes assimilées	26 200,00	26 152,05		0%	68 500,00	162%
Total des dépenses financières	26 200,00	26 152,05	0,00	0%	68 500,00	162%
Total des dépenses réelles d'investissement	4 556 860,00	1 728 732,82	2 827 052,00	-62%	3 119 092,24	80%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Subventions d'investissement	2 528 114,00		2 362 990,00	-100%	2 808 114,00	-
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 300 000,00	2 300 000,00		0%		-100%
Immobilisations en cours	110 000,00	99 984,75		-9%		-100%
Total des recettes d'équipement	4 938 114,00	2 399 984,75	2 362 990,00	-51%	2 808 114,00	17%
Réserves	61 230,36	61 230,36		0%		-100%
Total des recettes financières	61 230,36	61 230,36	0,00	0%	0,00	-100%
Total des recettes réelles d'investissement	4 999 344,36	2 461 215,11	2 362 990,00	-51%	2 808 114,00	14%

*RAR : restes à réaliser

XIII.4 Budget Annexe « Ordures Ménagères »

XIII.4.1 Résumé du Budget Primitif (BP) 2021

XIII.4.1.1 Section d'exploitation

Libellé	BP 2021
DEPENSES D'EXPLOITATION	
Charges à caractère général	6 452 200,00
Charges de personnel, frais assimilés	217 500,00
Atténuations de produits	40 000,00
Autres charges de gestion courante	42 000,00
Total des dépenses de gestion courante	6 751 700,00
Charges financières	61 800,00
Charges exceptionnelles	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 818 500,00
RECETTES D'EXPLOITATION	
Atténuations de charges	10 000,00
Produits services, domaine et ventes diverses	1 200 000,00
Impôts et taxes	6 415 000,00
Dotations et participations	33 500,00
Total des recettes de gestion courante	7 658 500,00
Produits exceptionnels	5 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 663 500,00

XIII.4.1.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2021
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Immobilisations corporelles	333 000,00
Total des opérations d'équipement	400 000,00
Total des dépenses d'équipement	733 000,00
Emprunts et dettes assimilées	124 000,00
Total des dépenses financières	124 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	857 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	12 000,00
Total des recettes financières	12 000,00
Total des recettes réelles d'investissement	12 000,00

XIII.5 Budget Annexe « ZAE »

XIII.5.1 Résumé du Budget Primitif (BP) 2021

XIII.5.1.1 Section d'exploitation

Libellé	BP 2021
DEPENSES D'EXPLOITATION	
Charges à caractère général	1 950 000,00
Total des dépenses de gestion courante	1 950 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 950 000,00
RECETTES D'EXPLOITATION	
Total des recettes réelles de fonctionnement	0,00

XIII.5.1.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2021
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Total des dépenses réelles d'investissement	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 950 000,00
Total des recettes d'équipement	1 950 000,00
Total des recettes réelles d'investissement	1 950 000,00